

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2011

CONVOCAATION

Le Conseil Municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le 27 SEPTEMBRE 2011 à 18H30, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques

- TAXE D'URBANISME : REMISES GRACIEUSES DE PÉNALITÉS DE RETARD
- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR UN RECOURS À L'EMPRUNT PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
- ACTUALISATION ANNUELLE DE LA TAXE LOCALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

Administration Générale, Travaux et Vie Associative

- TABLEAU DES EFFECTIFS
- SERVICE CIVIQUE
- PRIX NATIONAL DE LA VILLE ASSOCIATIVE 2011 PARTICIPATION AU CONCOURS
- RÈGLEMENT MUNICIPAL DES CIMETIÈRES DE BEAUVAIS ET DU CRÉMATORIUM

Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville

- VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION 'RÉNOVATION DES VITRINES'
- VENTE DE TERRAINS AUX OPÉRATEURS NEXITY (Domaines Féréal) et SODES
- CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE 2011 FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES
- AVENANTS N° 1 & 2 À LA CONVENTION DE LOCATION PROPRIÉTAIRE/GESTIONNAIRE DE LA RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES (RPA) SAINT-JEAN 'LA CLÉ DES CHAMPS'

Culture, Francophonie, Patrimoine, Label Ville d'Art et d'Histoire

- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ORCHESTRE D'HARMONIE DE BEAUVAIS

Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement

- PROJET DE PÔLE COMMERCIAL - PLACE DU JEU DE PAUME DÉCLASSEMENT DU TERRAIN NÉCESSAIRE À LA TRÉMIE BOULEVARD SAINT-ANDRÉ
- DÉCLASSEMENT PLACE DU JEU DE PAUME ET SES ABORDS VENTE DU TERRAIN
- ACQUISITION IMMEUBLE 28 RUE DE GASCOGNE
- CESSION TERRAIN AVENUE MONTAIGNE ENQUÊTE PRÉALABLE DE DÉCLASSEMENT
- RÉSERVES FONCIÈRES MARISSSEL ACQUISITION COYOT
- EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DES JARDINS FAMILIAUX DE VOISINLIEU ACQUISITION DE PARCELLES
- VENTE D'UN TERRAIN À LA SOCIÉTÉ 'CAP LOGEMENT' OPÉRATION LES LONGUES RAYES
- VENTE MAISON 19 RUE SAINT LUCIEN
- RÉTROCESSION VRD RUE BERTHE MORISOT PROLONGEMENT RUE DU VAL
- ÉCHANGE DE TERRAIN ENTRE L'ASSOCIATION DIOCÉSAIN ET LA VILLE AUTOUR DE L'ÉGLISE SAINT-JEAN BAPTISTE
- RENOUELEMENT DE LA DEMANDE D'UTILITÉ PUBLIQUE DES FORAGES D'EAU POTABLE DE LA PLAINE DU CANADA - LANCEMENT DES ÉTUDES PRÉALABLES ET SOLlicitation DES FINANCEURS
- PROTOCOLE DE MISE À DISPOSITION D'INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES
- CONVENTION CADRE AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE PICARDIE

Éducation, NTIC, Affaires Péricolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse

- FIXATION DU PRIX DU DUPLICATA DE LA CARTE BOP (BEAUVAISIS OPEN PASS)

Sécurité, Prévention de la Délinquance

- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À ENTRAIDE

'GROUPE DE PAROLES POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES'

Le mardi 27 septembre 2011 à 18h30,

Le Conseil Municipal de la Ville de BEAUVAIS, dûment convoqué par Madame le Maire conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRÉSIDENT : Mme Caroline CAYEUX

PRÉSENTS : M. Jean-Marie JULLIEN, M. Franck PIA, M. Jean-Luc BOURGEOIS, Mme Marie-Anne FIZET-GORIN, M. Olivier TABOUREUX, Mme Catherine THIEBLIN, Mme Priscille DIKONGUE NYABEN, M. Jacques DORIDAM, M. François GAIRIN (Représenté par M. DORIDAM, arrivé au dossier n°7), Mme Corinne CORILLION, Mme Odette BLEIN, M. Serge ADAM, M. Armand BORGNE, Mme Claire LEROY, Mme Francine PICARD, Mme Lucienne BERTIN, M. Antonio DA CUNHA, M. Pierre MICHELINO (Représenté par M. PIA, arrivé au dossier n°4), Mme Françoise BRAMARD, M. José HIBERTY, M. Richard HAUDOIRE (Départ au dossier n°15, représenté par M. LOCQUET), Mme Béatrice PERNIER, Mme Elisabeth LESURE, M. Charles LOCQUET, M. Mamadou LY, M. Philippe VIBERT, Mme Cécile CHAMORIN, Mme Hélène DE NATTES, Mme Sylvie HOUSSIN, Mme Anne ROUBI-GEFFROY, M. Thierry AURY, Mme Fatima LEFRANC, M. Mehdi RAHOU

ABSENTS : Mme Fatima ABLA, Mme Brigitte CARPENTIER

POUVOIRS : Mme Cécile LALOI à M. Olivier TABOUREUX, M. Ali DJENADI à Mme Caroline CAYEUX, Mme Nicole WISSOTZKY à M. Jean-Marie JULLIEN, M. Eric MARDYLA à Mme Catherine THIEBLIN, Mme Malika BOUBEKER à Mme Françoise BRAMARD, M. Sébastien CHENU à Mme Cécile CHAMORIN, Mme Farah JEDDI à Mme Hélène DE NATTES, Mme Jacqueline MENOUBE à M. Mehdi RAHOU, M. Xavier CNOCKAERT à Mme Sylvie HOUSSIN

Date d'affichage :	04/10/2011
Date de la convocation :	21/09/2011
Nombre de présents :	32 jusqu'au dossier n°3 33 du dossier n°4 au dossier n°6 34 du dossier n°7 au dossier n°14 33 à partir du dossier n°15
Nombre de votants :	43

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est : Mademoiselle Hélène de Nattes

Mme Le MAIRE : Je vous propose de désigner Hélène de NATTES comme secrétaire de séance. Pas d'avis contraire ? Hélène de NATTES sera donc notre secrétaire de séance et je lui demande de bien vouloir procéder à l'appel.

Adoption du procès-verbal des Conseils municipaux du 26 mai, 17 juin et 7 juillet 2011

Mme Le MAIRE : Je vous propose, avant de passer à l'ordre du jour d'adopter les procès-verbaux des conseils municipaux. Tout d'abord, celui du 26 mai. Est-ce qu'il y a des remarques? S'il n'y a pas de remarques, je considère qu'il est adopté à l'unanimité.

Alors Olivier TABOUREUX vient d'arriver.

Concernant l'adoption du procès-verbal du 17 juin, pas de remarques ? Même vote. Adoption. Et celui du 7 juillet 2011 ?

Pas de questions non plus ? Même vote, adopté.

M. JULLIEN : Simplement, avant l'ouverture de ce conseil municipal, je voudrais, au nom de l'équipe municipale, vous présenter nos félicitations pour votre élection au Sénat. Nous augurons que cette désignation au niveau de cette assemblée et au niveau de l'État, permettra de faire avancer encore mieux les dossiers de la ville de Beauvais et ce, dans l'intérêt de l'ensemble de nos concitoyens.

Mme Le MAIRE : Merci mes chers collègues, je m'efforcerai bien évidemment de m'occuper particulièrement de Beauvais et du Beauvaisis dans ce mandat. Je voudrais, avant de passer à l'ordre du jour, vous informer, mes chers collègues, que j'ai été destinataire d'une demande faite par Monsieur AURY au nom du groupe Vivre Ensemble Beauvais, pour un changement du règlement intérieur du conseil municipal. Monsieur AURY a en effet sollicité la possibilité de modifier le nombre d'élus qui est nécessaire pour constituer un groupe. Je vous rappelle qu'il est de trois à l'heure actuelle et Monsieur AURY souhaiterait qu'il passe à deux à l'avenir. Je voudrais donc informer mes collègues de l'opposition que la majorité, que j'ai consultée à ce sujet, n'y voit pas d'objection et se montre favorable à l'abaissement du seuil nécessaire à la constitution d'un groupe. Je souhaitais donc soumettre cette proposition à notre assemblée, proposition qui va dans le sens d'un plus grand pluralisme, ma foi, et d'une meilleure expression de la démocratie. Je souhaite donc que le conseil municipal se prononce à l'unanimité afin d'adopter cette modification à notre règlement intérieur.

Y a-t-il une intervention à la suite de mon propos ?

M. RAHOU : Sans vouloir polémiquer puisque ce soir nous avons à l'ordre du jour un sujet très important pour l'avenir de notre ville, je pense qu'il serait plus sage de respecter la réglementation et de traduire cette proposition au travers d'une délibération pour le prochain conseil municipal.

M. AURY : Effectivement, j'ai fait cette demande, Madame le Maire, je vous remercie de bien vouloir la proposer au conseil municipal ce soir. Je souhaiterais qu'elle puisse être adoptée par le conseil municipal, s'il y a une majorité en ce sens.

Mme Le MAIRE : Alors je vous propose, en effet, dans un souci d'écoute des uns et des autres, que nous revenions devant vous avec une délibération au prochain conseil municipal, qui est prévu le 18 novembre prochain.

Nous passons au premier point de l'ordre du jour, si vous le voulez bien.

TAXE D'URBANISME : REMISES GRACIEUSES DE PÉNALITÉS DE RETARD

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu l'article L 251 A du livre des procédures fiscales indiquant que les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versement et participations d'urbanisme ;

Vu les demandes de remise gracieuse de pénalités transmises par la trésorerie de Clermont formulée par :

- la SCI Yassine, 398 rue de rieux à Guignecourt, pour un montant total de 195 € ;
- M. Henriques José, 93 rue Louis Borel à Beauvais, pour un montant total de 105 € ;
- M. Boutellaa Mohamed, 10 rue Thomas Couture à Villers Le Bel, pour un montant de 429 €.

Vu les avis favorables émis par le Trésorier Principal de Clermont ;

Vu les courriers des redevables motivant leur demande de remise gracieuse et permettant aux membres de la commission des finances d'apprécier l'opportunité d'accorder ou non cette remise gracieuse ;

Considérant que les circonstances de non paiement dans les délais de la taxe locale d'urbanisme ne laissent pas de doute quant à la bonne foi des demandeurs ;

Il est proposé d'accorder, sur la part Ville, la remise gracieuse de la totalité des pénalités listées ci-dessus, y compris les intérêts qui seront liquidés jusqu'à la date de décision.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 14/09/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR UN RECOURS À L'EMPRUNT PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Beauvais poursuit l'opération d'humanisation du centre d'hébergement et d'insertion (CAEPP). Ce projet nécessite le relogement des résidents durant la période des travaux par l'acquisition d'habitats modulaires.

Cette première phase de l'opération, consistant en

la construction d'un équipement permettant l'accueil de 38 résidents, l'étude et la réalisation de travaux connexes, est estimée à un maximum de 450.000 € TTC.

Le Conseil d'Administration du CCAS prévoit de souscrire un crédit relais d'un montant maximum de 270.000 € sur une durée maximale de 2 ans. En outre, il doit se réunir le 6 octobre prochain afin de retenir l'attributaire du marché et autoriser la Présidente à signer les pièces relatives à ce dernier.

L'article L. 2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les délibérations des Centres Communaux d'Action Sociale qui concernent un emprunt sont exécutoires sur avis conforme du Conseil Municipal lorsque le montant ne dépasse pas le montant des revenus ordinaires de l'établissement et que le remboursement doit être effectué dans le délai de 12 années.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner un avis favorable au recours à un crédit relais par le CCAS d'un montant maximum de 270.000 euros et d'une durée maximale de 2 ans pour la réalisation de l'opération décrite ci-dessus ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 14/09/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : Il s'agit ici d'un dossier dans lequel nous sommes tenus de donner un avis sur un recours à l'emprunt par le Centre Communal d'Action Sociale pour un montant total de 270 000 euros, au titre de cet emprunt. Quel est l'objet de cet emprunt ?

Il s'agit tout simplement de mettre fin à la situation de délabrement actuel du CAEPP, puisque nous avons quelques difficultés à pouvoir le maintenir aux normes. Il est prévu normalement de pouvoir le transférer, au moins temporairement, sur le terrain de camping avec des aménagements provisoires, réalisés dans le cadre du budget du CCAS. Et c'est pourquoi, compte tenu de la nécessité de cette opération, je vous propose de donner un avis favorable pour le crédit-relais par le CCAS sur la somme de 270 000 euros et sur une durée maximale de 2 ans.

Mme LEFRANC : J'ai quelques questions concernant ce CCAS, enfin ce CAEPP. Je voudrais connaître en premier lieu le nombre de résidents actuels. Vous parlez de 38, est-ce l'équivalent de ce qu'il y a actuellement ? Pourriez-vous également nous donner plus d'informations concernant les habitats modulaires, leur emplacement, leur surface et le début des travaux du CAEPP ? Après, vous parlez d'un crédit-relais. Donc, qui dit crédit relais, en principe, dit vente d'un autre bâtiment ou de ce même bâtiment. Est-ce cela ? Et à combien se chiffrent les emprunts du CCAS à ce jour ?

M. JULLIEN : Actuellement, au niveau du CAEPP, ce sont 80 places. Il est bien évident que s'il y a un

crédit-relais, cela signifie, en clair, qu'il y aura une cession des bâtiments et du terrain. Les bâtiments ont vocation à être démolis, à l'heure actuelle et il y aura, bien sûr, reconstruction à titre définitif, ultérieurement. C'est pour cela que le crédit-relais, au titre du CCAS, ne doit durer que deux ans, puisque au bout de deux ans, le CCAS retrouvera des ressources permettant de rembourser la totalité de ce crédit. En ce qui concerne le niveau de l'endettement du CCAS, il est de zéro à l'heure actuelle. Cela sera donc le premier crédit qui figurera dans les comptes du CCAS.

Mme LEFRANC : Non, vous n'avez pas tout à fait répondu à ma demande. Je parlais des habitats modulaires, leur emplacement, leur surface. Je n'ai pas eu d'informations.

M. PIA : En fait, nous sommes sur une surface totale de 500 m². La construction de ce nouveau bâtiment serait donc pour 80 places.

Mme Le MAIRE : Je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

ACTUALISATION ANNUELLE DE LA TAXE LOCALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Le Conseil Municipal a décidé par délibération du 7 juillet 2011 d'actualiser annuellement la taxe locale sur la consommation finale d'électricité.

Cette délibération indiquait que jusqu'en 2010, une taxe sur les fournitures d'électricité au taux de 8% était applicable sur le territoire de la commune et qu'un nouveau régime de taxation de la consommation d'électricité prévoyait notamment une taxe locale sur la consommation finale d'électricité, qui se substituait à l'ancienne taxe sur les fournitures d'électricité.

Elle indiquait que pour assurer la transition entre les deux dispositifs, aucune délibération n'a été nécessaire : le taux, en valeur décimale, constaté au 31 décembre 2010 a été automatiquement converti en coefficient multiplicateur applicable aux tarifs de référence (respectivement 0,75 et 0,25 euro par MWh).

Aussi, la commune appliquant en 2010 un taux de taxe sur la fourniture d'électricité de 8 %, un coefficient de 8 a été appliqué en 2011 aux tarifs de référence, soit un barème de taxe de respectivement 6 euros et de 2 euros par MWh, selon la nature des utilisateurs.

Cette même délibération prévoyait d'appliquer chaque année à compter de 2012 l'actualisation du coefficient multiplicateur telle qu'il résulte de l'arrêté interministériel paraissant annuellement au cours du 2^{ème} trimestre, en vue d'une application l'année suivante.

Une circulaire du ministère de l'intérieur publiée le 4 juillet 2011 rappelle que le 2^{ème} alinéa de l'article L.

2333-4 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, qu'à compter de 2012, la limite supérieure du coefficient multiplicateur est actualisée en proportion de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac établi pour l'année précédente par rapport au même indice établi pour l'année 2009.

La circulaire précise que, toutefois, l'indexation annuelle des coefficients maximaux n'emporte pas une indexation automatique des coefficients décidés par les collectivités : « Suivre l'indexation nécessitera pour l'autorité concernée de prendre une délibération tous les ans. En effet, les délibérations fixant les coefficients devront indiquer un quantum en valeur absolue ».

Telle est l'interprétation de la DGCL, en l'état actuel du texte.

Aussi, afin de tenir compte des précisions apportées par cette circulaire, il vous est proposé de délibérer à nouveau en matière d'actualisation de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité.

Pour l'année 2012, le Conseil Municipal doit se prononcer, avant le 1^{er} octobre 2011, afin de prévoir l'indexation du coefficient multiplicateur.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer à 8,12 pour 2012 le coefficient multiplicateur applicable aux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (0,75 et 0,25 euro par MWh selon la nature de l'utilisateur).

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 14/09/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

TABLEAU DES EFFECTIFS

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

L'audit réalisé en 2010 sur l'Unité de Production Culinaire a mis en avant les points forts suivants : équipement récent capable de produire jusqu'à 3700 repas par jour, personnel faisant preuve d'un professionnalisme remarquable. Mais l'audit a également noté en point d'amélioration la coordination et la communication permettant aux agents répartis sur 22 sites de partager les mêmes objectifs et de faire évoluer simultanément leurs pratiques.

Et de fait, avec un effectif de 85 agents répartis sur 18 terminaux; 2 résidences pour personnes âgées et 2 livres services pour le personnel municipal et communal, il est permis de constater que cet important service mérite d'être étoffé dans son encadrement.

Il est donc proposé de procéder à la création d'un poste de responsable qualité en charge notamment d'animer la démarche HACCP, et qui sera également l'adjoint du directeur.

Compte tenu du caractère bien spécifique de ce

poste, il est prévu de le pourvoir par voie contractuelle, en application de l'alinéa 3, article 5 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires à la Fonction Publique Territoriale.

Le traitement serait au maximum calculé sur la base du 7ème échelon d'attaché territorial augmenté du régime indemnitaire afférent (IFTS et IEMP). Cet emploi prendra effet au 3 octobre 2011.

Le candidat retenu devra être diplômé de l'enseignement supérieur et avoir une solide expérience des métiers de la restauration.

Par ailleurs, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) fixe comme l'une de ses priorités 2011 « la prise en charge des auteurs et la prévention de la récidive ».

Le Parquet de Beauvais a établi un diagnostic qui montre la difficulté pour le service pénitentiaire d'insertion et de probation d'assurer un suivi quotidien des condamnés les plus problématiques.

C'est pourquoi le Procureur de la République auprès du TGI de Beauvais souhaite mettre en place avec le soutien des collectivités locales du ressort, un suivi renforcé des majeurs sortant de détention dès lors qu'ils présentent un risque important de récidive. Ce type de démarche a déjà été mis en place dans un autre TGI et a produit des effets probants en matière de lutte contre la récidive.

La mise en œuvre de ce dispositif passe par le recrutement d'un coordonnateur du suivi renforcé qui sera chargé d'assurer le suivi direct des situations confiées par le juge d'application des peines. Il est possible d'estimer le nombre de personnes suivies entre 50 et 60 réparties sur deux ressorts géographiques différents :

- Ville de Beauvais
- Ville de Méru et Agglomération du Clermontois

Cette action mise en place pour une période initiale d'un an est financée à 50% par le FIPD, 25% par la ville de Beauvais et pour les 25% restants à part égale entre la ville de Méru et l'agglomération du Clermontois.

Afin de mettre en place ce dispositif innovant, il est proposé la création d'un poste de coordonnateur du suivi renforcé des majeurs sortant de détention à temps complet (profil de poste en annexe).

Compte tenu des spécificités de l'emploi et des exigences en matière de formation et d'expérience professionnelle, cet emploi sera pourvu par voie contractuelle dans le cadre des dispositions de l'article 3, alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984 relative à la Fonction Publique Territoriale.

Le niveau de rémunération de ce poste sera fixé par référence au grade d'assistant socio-éducatif augmenté du régime indemnitaire.

Cet emploi prendra effet au 15 octobre 2011.

Enfin, il est proposé que l'emploi de travailleur social placé auprès du commissariat de police de Beauvais se voit octroyer, à compter du 1er octobre 2011, le bénéfice du régime indemnitaire des agents contractuels tel qu'il a été défini par la délibération du conseil municipal datée 23 mai 2008.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de ce rapport.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 13/09/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé à l'Unanimité la création du poste d'adjoint au directeur de l'UPC et l'octroi du bénéfice du régime des agents contractuels pour l'emploi du travailleur social placé auprès du commissariat de police de Beauvais, et à l'Unanimité des suffrages exprimés, avec 7 abstentions, le recrutement d'un coordonnateur pour le suivi renforcé des majeurs sortant de détention.

M. AURY : J'ai deux remarques. L'une sur la forme, puisqu'il semble que ces deux créations de poste n'aient pas été soumises préalablement au comité technique paritaire comme il semble que cela soit la règle normalement. Je regrette donc cet état de fait puisqu'il n'est indiqué nulle part que cela ait été soumis au CTP. La deuxième remarque concerne le deuxième poste, celui sur la mise en place d'un poste concernant le suivi renforcé des majeurs sortant de détention dès lors qu'ils présentent un risque important de récidive. Il me semble que, pour le coup, la Ville de Beauvais prend à sa charge, même si c'est en partie sur ce poste, des missions qui relèvent pleinement et entièrement de l'État. Nous sommes pleinement dans le domaine de la justice, puis dans les suites de décisions judiciaires, dans un domaine régalié par excellence, celui du ministère de la Justice, et il me semble dommageable, surtout au moment où l'État restreint plutôt les possibilités financières des collectivités locales, que nous allions au-devant de ces transferts de charges en prenant à notre charge cela. Puisque la presse s'en est fait l'écho, j'ai le sentiment que cela rejoint une autre mesure que vous avez prise qui prévoit que des policiers de la police municipale de Beauvais contribuent à la sécurisation et à la sécurité du tribunal de Beauvais. Là aussi, il me semble que nous sommes vraiment sur un transfert de charges d'un domaine qui relève exclusivement de l'État, et personnellement, je ne suis pas favorable à cela. Je suis favorable à ce que l'on exige de l'État qu'il mette les moyens nécessaires, mais non pas que les collectivités, progressivement, se substituent sur ces domaines-là.

Mme Le MAIRE : En ce qui me concerne, je le vois plutôt comme un partenariat dans l'intérêt de ces personnes. Dans la mesure où nous sommes partenaires de deux autres communes, nous avons souhaité ensemble à la fois expérimenter ce dispositif et travailler dans l'intérêt général avec les services de l'État.

M. AURY : En complément, d'une part, vous indiquez que vous travaillez avec d'autres collectivités, donc effectivement la Ville de Méru et l'Agglomération du Clermontois. Alors effectivement, au passage, même si je conteste le principe même de la création de ce poste, non pas en tant que tel, mais sur le principe qu'il soit pris en charge par les collectivités locales, pourquoi dans un cas, c'est une Agglomération, pourquoi dans l'autre cas, c'est la Ville de Beauvais ? Y a-t-il un suivi de personnes relevant de Beauvais ? Quid des personnes qui sont du Beauvaisis justement ? Mais encore une fois, en ce qui me concerne, je conteste le principe que la collectivité prenne à sa charge cela, et pour insister là-dessus, je n'ai aucun

doute sur l'intérêt en tant que tel de la création de ce poste, mais jusqu'où allons-nous aller ? L'État se désengage et nous, nous accompagnons ce désengagement, alors que dans le même temps, le même État, le même gouvernement, fait la leçon aux collectivités pour qu'elles dépensent moins. Je trouve qu'il y a réellement une contradiction, et je ne pense pas souhaitable que nous accompagnions ce désengagement de l'État

Mme Le MAIRE : D'abord, Monsieur AURY, en théorie, nous ne l'accompagnons que pour 25 % de la somme, ce qui me semble donc raisonnable dans l'intervention ; et encore une fois, je pense que ce sont des mesures qui vont dans le bon sens, qui vont dans le sens de l'intérêt général et de la réinsertion, finalement – car le but est de réinsérer vers l'emploi –, cela peut être tout à fait positif et porter ses fruits.

M. AURY : Très brève question sur le non-passage en Comité technique paritaire.

Mme Le MAIRE : Cela n'était pas nécessaire juridiquement parlant. C'est la raison pour laquelle, cela n'est pas passé.

M. AURY : Les créations de poste ne relèvent plus du passage au Comité technique paritaire ?

Mme Le MAIRE : On me précise que ce sont essentiellement les suppressions de poste qui sont tenues de passer en Comité technique paritaire.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contres ? Des abstentions ?

M. AURY : Excusez-moi, est-ce que nous pourrions dissocier les deux dossiers ? Enfin, les deux créations ?

Mme Le MAIRE : Alors, pour le poste de Responsable Qualité à l'UPC ? Vous votez à l'unanimité ? Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la création du poste d'adjoint au directeur de l'UPC et l'octroi du bénéfice du régime des agents contractuels pour l'emploi du travailleur social placé auprès du commissariat de police de Beauvais, et à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 7 abstentions, le recrutement d'un coordonnateur pour le suivi renforcé des majeurs sortant de détention.

SERVICE CIVIQUE

MME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Institué par la loi N° 2010-241 du 10 mars 2010, le service civique a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale en offrant à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée. Le décret N° 2010-485 du 12 mai 2010 en a organisé les modalités.

La mise en œuvre du dispositif a été confiée à un

groupement d'intérêt public - l'Agence du service civique - créé pour une durée de cinq ans, entre l'État, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire et l'association France Volontaires.

Le préfet de région est le délégué territorial de l'Agence du service civique. La direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale concourt à l'exercice des compétences du délégué territorial.

La forme principale du service civique est l'engagement de service civique, ouvert aux jeunes âgés de 16 à 25 ans et donnant lieu à une indemnité prise en charge par l'État.

Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois, qui peut être prolongé dans la limite de 12 mois, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général et représentant au moins 24 heures hebdomadaires.

Le volontaire engagé reçoit une indemnité mensuelle de 446,65 euros prise en charge par l'État et versée directement sans transiter par la structure d'accueil. Cette indemnité est majorée de 101,49 euros versés par la structure d'accueil correspondant à la prise en charge des frais de repas et de transports.

L'Agence du service civique a identifié neuf secteurs d'intervention :

- solidarité
- santé
- éducation pour tous
- culture et loisirs
- sport
- environnement
- mémoire et citoyenneté
- développement international et action humanitaire
- intervention d'urgence

Sans pour autant les couvrir tous, la Ville de Beauvais pourrait très bien intervenir dans les domaines de :

la culture et loisirs en initiant des jeunes aux pratiques culturelles par l'organisation de visites dans les musées ou expositions, en favorisant l'élargissement des publics aux pratiques culturelles et à leur découverte.

l'éducation pour tous en aidant à combattre l'illettrisme ou la déscolarisation en accompagnant des jeunes dans des ateliers de lecture ou de loisirs, en réduisant la fracture numérique par l'accompagnement des publics dans l'accès aux multimédias.

l'environnement en sensibilisant la population au respect de l'environnement, au tri des déchets, aux économies d'énergie.

la mémoire et la citoyenneté en participant à des chantiers de restauration de sites historiques, en réunissant sous forme de recueil la mémoire collective des habitants.

la solidarité en offrant aux personnes âgées ou isolées une aide concrète dans leur vie quotidienne.

le sport en accompagnant dans le cadre de pratiques sportives des personnes n'ayant pas accès au sport, pour des raisons physiques ou sociales (personnes âgées ou handicapées).

Chaque direction, chaque service doit se mobiliser pour la mise en œuvre de telles actions empreintes de générosité et de partage qui devraient nous permettre d'accueillir une dizaine de jeunes

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à demander l'agrément de la Ville comme structure d'accueil du service civique pour des missions énoncées ci-dessus ;

- d'autoriser Madame le Maire à signer toute convention ou pièce nécessaire à la réalisation de ce dossier.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 13/09/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 2 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme LEFRANC : Concernant ces jeunes, j'aurais aimé savoir sous quels critères ils allaient être embauchés, s'ils allaient recevoir une formation. Par rapport aux 101,49 euros, si j'ai bien compris, c'est la Ville qui va les verser à ces jeunes ? Ensuite, vous parlez d'indemnités mensuelles de 446,65 euros. Est-ce que vous pourriez, à peu près, me donner le taux horaire ?

Mme Le MAIRE : Madame LEFRANC, je vais prendre la dernière question. C'est une indemnité qui est globale, puisque c'est pour 24 heures par aide personnelle, ce qui est fixé par l'État. Donc, vous faites l'opération par vous-même, nous ne pouvons pas tout à fait parler en termes de rémunération, car ce n'est pas un salaire, c'est une indemnité.

Mme LEFRANC : Oui, c'est une indemnité. Nous sommes d'accord.

Mme Le MAIRE : C'est comme un stagiaire qui a une indemnité. Concernant la formation, c'est uniquement s'ils souhaitent se former. Nous leur proposons une formation, mais elle reste facultative.

Mme LEFRANC : D'accord, cette formation est facultative. Mais ces jeunes... Vous parlez de 24 heures, sont-elles mensuelles ou hebdomadaires ?

Mme Le MAIRE : Hebdomadaires.

Mme LEFRANC : Donc, une seule fois ? Seulement 24 heures ? Ou 24 heures fois 4 ?

Mensuellement, combien d'heures font ces jeunes ?

Mme Le MAIRE : 24 fois 4 : 96 heures.

Mme LEFRANC : Je voulais vous l'entendre dire. J'avais bien compté.

Mme Le MAIRE : Non, mais vous plaisantez ?

Mme LEFRANC : Non, non je ne plaisante pas. Si nous faisons le calcul horaire, ces jeunes ne sont pas au SMIC.

Mme Le MAIRE : Mais non. Mais Madame LEFRANC... Attendez, mes chers collègues, s'il vous plaît.

Mme LEFRANC : Oui, ce serait bien que nous puissions nous entendre.

Mme Le MAIRE : Non, mais, je vous remercie, je vais y arriver. Je voudrais simplement vous répéter que ce n'est pas un salaire, c'est une indemnité forfaitaire, dans le but d'aider un jeune par « ce service civique », par cet engagement au service d'une collectivité, soit en se familiarisant avec différents métiers, soit en testant leurs aptitudes, j'allais dire leur faculté à travailler dans tel ou tel débouché professionnel et par la suite peut-être opter pour une formation qui leur permettra d'entrer dans telle ou telle fonction. C'est une chance, excusez-moi, mais je me permets de penser que c'est une chance que nous leur donnons puisque pendant un an, ils sont dans la vie active. Une sorte d'apprentissage que nous leur proposons pendant un an, maximum.

M. AURY : Dans le prolongement des réflexions de Fatima LEFRANC. Là, en fait la proposition, c'est qu'effectivement, nous instituons un sous-CAE. Nous avons déjà les contrats d'accès à l'emploi, qui étaient à temps partiel mais qui étaient au moins payés au SMIC horaire et avec une formation, même minime – au moins sur le papier. Là, nous sommes en dessous, parce que ça va s'adresser à des personnes qui n'ont effectivement pas d'emploi et pas de moyens de subsistance. Donc, ils sont susceptibles d'accepter ce qui est quand même un sous-contrat, payé en dessous du SMIC, sans aucun engagement de formation, puisque cela n'est écrit nulle part, qui peut être prolongé sur deux années. Je trouve que ce type de contrat ne contribue pas à l'accès à l'emploi, nous l'avons bien vu, depuis des années, nous avons de nombreux modèles de ce type de contrat qui n'ont absolument pas conduit à accéder, à permettre l'accès à l'emploi d'un grand nombre de personnes. Au contraire, cela accompagne ce que nous pourrions appeler une précarisation massive de l'emploi dans notre pays. Donc, j'avoue que je ne suis pas du tout favorable à cela. Cela me rappelle les jeunes et les moins jeunes qui sont venus, il y a une semaine exactement, à l'Hôtel de Ville, lorsque vous avez organisé votre journée sur l'emploi. Ils cherchent à avoir un vrai emploi, ils cherchent à avoir un vrai salaire, ils cherchent à pouvoir vivre de leur travail dignement, et ils ne cherchent pas ces sortes de sous-contrats. On a l'impression que l'on descend, à chaque fois, d'un cran dans le type d'emploi qui est proposé.

M. TABOUREUX : Nous sommes en train de faire de la politique municipale, et vous faites de la politique nationale, ce qui est très noble également, mais je pense que cela n'est pas forcément le lieu. Nous ne sommes pas là pour vous envoyer les futurs emplois solidaires proposés par d'autres candidats à la présidentielle en comparaison des emplois qui sont proposés ici. Un jour, les TUC ont été inventés, je ne peux même plus me rappeler quel gouvernement les a inventés. Et nous sommes tous d'accord autour de la table, en France, nous avons des emplois précaires. Même si, ici, il ne s'agit pas d'un emploi. Maintenant, je pense aussi qu'il faut balayer devant sa porte, je ne vous ai jamais entendu faire amende honorable sur le cas des vacataires des centres de loisirs qui étaient payés, alors que vous étiez maire-adjoint chargé des centres de loisirs, 20 % en dessous du SMIC horaire.

Donc, nous faisons des choses sur le plan municipal pour redresser ces situations, vous pourriez au moins en prendre acte et ne pas nous agresser sur ce type de problèmes.

M. AURY : Je n'ai pas le sentiment de vous avoir agressé. J'ai soulevé des questions, et quand vous indiquez que la création et le développement d'emplois précaires dans notre pays commencent à remonter loin, je suis tout à fait d'accord, je partage votre point de vue.

Mme Le MAIRE : Messieurs, je suspends le Conseil AMunicipal. Suspendez la séance.

Brouhaha dans la salle. Manifestation

M. AURY : C'est ce qui conduit aussi à cette précarisation de la vie dans notre société qui amène des jeunes gens à ne pas avoir de logements.

Suspension de séance momentanée.

Mme Le MAIRE : (*reprise de la séance*) Nous allons reprendre le Conseil Municipal et nous en sommes à la délibération numéro 5. Qui vote contre ? Non, Monsieur AURY, nous avons assez parlé, nous allons passer au vote de cette délibération.

M. AURY : Nous allons passer au vote, mais en tout cas, cela n'était pas prévu, je n'avais absolument pas connaissance de cela. Par rapport au dossier que vous nous soumettez, cette précarisation de plus en plus massive de l'emploi dans notre société conduira de plus en plus à des choses de ce type, à cette indignation face à une situation qui est insupportable. Voilà ce que je voulais dire.

Mme HOUSSIN : Nous pouvons être éventuellement en désaccord avec les revendications des uns et des autres, mais leur afficher votre absence quand eux arrivent pour vous dire la difficulté dans laquelle ils sont. Vous connaissez cette difficulté. Comme moi, vous passez sous le Pont de Paris très, très souvent, et vous voyez la misère dans laquelle sont ces gens. Donc, que vous partiez du Conseil au moment où ils arrivent. Vous avez quitté votre place, vous avez laissé chaise vide. Je trouve qu'il y a une part de mépris là-dedans qui n'est pas normale.

Mme Le MAIRE : cela tombe assez bien que ce soit vous qui preniez la parole Madame HOUSSIN, parce que ces gens, comme vous dites, sont allés au Conseil général où ils ont reçu pire accueil que ce que nous avons fait ici. J'aimerais quand même vous le rappeler. D'autre part, s'il vous plaît, nous sommes dans l'enceinte de l'assemblée délibérante, je n'ai jamais...

[Intervention de M. KACHOUCHE, dans la salle]

Mme Le MAIRE : M. KACHOUCHE, vous voulez que je vous fasse évacuer, afin que nous puissions travailler à huis clos ?

M. KACHOUCHE : Si vous le souhaitez, Madame.

Mme Le MAIRE : Écoutez, si nous ne pouvons pas travailler, nous allons travailler à huis clos. Vous savez très bien que c'est l'usage et la possibilité du maire de le faire. Donc jusqu'ici, j'ai souhaité respecter la démocratie, vous êtes là pour écouter, vous n'êtes pas là pour participer au bazar.

Qui vote contre ? Deux. Qui s'abstient ? Les autres, vous votez à l'unanimité? Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 2 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

PRIX NATIONAL DE LA VILLE ASSOCIATIVE 2011

PARTICIPATION AU CONCOURS

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Le CICOS (Centre Inter-associatif de Conseils et de Services) organise pour la seconde édition le Prix National de la Ville Associative et invite toutes les villes de France à participer afin de valoriser leur dynamique associative locale.

En 2009, la Ville de Beauvais avait déjà déposé sa candidature et s'est vu récompenser pour la qualité de sa politique en faveur de la vie associative.

Ce Prix représente à ce jour le premier label soulignant la coopération entre les communes et leur réseau associatif. C'est un moyen unique de valoriser, récompenser et reconnaître les initiatives locales issues d'un partenariat ville-associations.

Deux conditions sont requises afin que leur participation soit validée, à savoir le renseignement du questionnaire en ligne et la participation financière liée aux frais de dossier.

Un jury composé d'experts, d'acteurs de terrain, de membres de collectivités locales et du Haut-Commissariat à la Jeunesse examinera les dossiers en vue d'une labellisation « Ville associative » et les maires des villes lauréates seront invités à recevoir leur prix.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner son accord pour concourir au Prix National de la Ville Associative 2011 ;

- de payer les frais d'adhésion qui sont fixés à 300 euros pour les Collectivités locales de plus de 50.000 habitants ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de ce dossier.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 13/09/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

RÈGLEMENT MUNICIPAL DES CIMETIÈRES DE BEAUVAIS ET DU CRÉMATORIUM

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Le règlement municipal des cimetières de Beauvais et du crématorium actuellement en vigueur à Beauvais date du 2 avril 2003.

Les évolutions récentes de la législation funéraire

et celles des pratiques et des modes d'inhumation rendent nécessaire la rédaction d'un nouveau règlement intérieur des cimetières.

En effet, la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire accompagne l'essor de la crémation en comblant certaines lacunes juridiques, notamment en reconnaissant un statut juridique aux cendres et en posant l'obligation pour les communes de plus de 2 000 habitants de créer un site cinéraire.

De plus, elle prend en compte les pratiques religieuses et renforce les exigences de qualité des professionnels du secteur funéraire.

Elle s'articule autour de quatre axes :

- le renforcement des conditions d'exercice de la profession d'opérateur funéraire
- la simplification et la sécurisation des démarches des familles
- le statut et la destination des cendres des personnes dont le corps a donné lieu à crémation
- la conception et la gestion des cimetières

Ce règlement municipal est un outil de régulation des activités funéraires, destiné à prendre en compte les spécificités locales en complément des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est aussi inclus à ce règlement intérieur celui du crématorium afin de disposer d'un document unique relatif aux opérations funéraires et accessible à tous.

Ce document permettra également d'informer les usagers sur les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publiques, le maintien du bon ordre et de la décence dans les six cimetières de Beauvais.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le nouveau règlement municipal des cimetières de Beauvais et du crématorium.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 13/09/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, le règlement municipal des cimetières de Beauvais et du crématorium.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION 'RÉNOVATION DES VITRINES'

M. LOCQUET, CONSEILLER MUNICIPAL

Dans le cadre de l'opération urbaine « Beauvais Coeur de Ville, Coeur de Vie », un dispositif d'aide à la rénovation des devantures a été mis en place. Il s'agit de faire bénéficier aux commerçants, artisans et prestataires de services de subventions dont le taux peut aller jusqu'à 40% (20% Etat et 20% Ville) des dépenses subventionnables. Cette subvention ne peut dépasser 20 000 euros. Pour prétendre au taux maximum, le local commercial doit être accessible ou présenter des mesures de substitution.

Vu la décision du comité de pilotage en date du 21 janvier 2011, il est proposé de retenir le dossier suivant :

- **Saint James** (SASB Développement, siège social au 17 rue de la Madeleine, 60000 Beauvais), 47 Place Jeanne Hachette

Montant des dépenses subventionnables sur la base des devis présentés : 49 075 euros

Le comité de pilotage propose d'attribuer une subvention de 19 630 euros, représentant 40 % des dépenses éligibles.

Après production des factures acquittées, le montant total des travaux liés à la rénovation de la devanture et à la mise en accessibilité s'élève à 40 883 euros, la subvention s'élève par conséquent à 16 353 euros.

Vu la décision du comité de pilotage en date du 9 septembre 2011, il est proposé de retenir les dossiers suivants :

- **Turtles pizza** (SARL Turtles pizza Beauvais, 17 rue de la Pâtisserie, 60000 Beauvais)

Le comité de pilotage propose d'attribuer une subvention de 14 583 euros, représentant 40 % des dépenses éligibles.

Après production des factures acquittées, le montant total des travaux liés à la rénovation de la devanture et à la mise en accessibilité s'élève à 36 458 euros, la subvention s'élève par conséquent à 14 583 euros.

- **Angèle**, salon de thé / brasserie (Madame Savary Angélique, 57/59 rue Desgroux, 60000 Beauvais)

Le comité de pilotage propose d'attribuer une subvention de 5 142 euros, représentant 40 % des dépenses éligibles.

Après production des factures acquittées, le montant total des travaux liés à la rénovation de la devanture et à la mise en accessibilité s'élève à 12 856 euros, la subvention s'élève par conséquent à 5 142 euros.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'allouer les subventions précitées,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents nécessaires au versement des subventions.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 12/09/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

VENTE DE TERRAINS AUX OPÉRATEURS NEXITY (Domaines Féréal) et SODES

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Par délibération en date du 26 mai 2011, le Conseil Municipal autorisait la vente :

- aux sociétés NEXITY (Domaines Féréal) pour 115 logements et SODES pour la partie commerces de parcelles situées sur les lots 3 et 5 du lotissement Agel 1,

- à l'opérateur NEXITY (Domaines Féréal) pour 46 logements d'un terrain situé rue de Prayon et d'un terrain situé route de Fouquenies.

Le projet de NEXITY (Domaines Féréal) et de SODES pour le lotissement Agel ayant légèrement évolué depuis la délibération du 26 Mai 2011, notamment pour favoriser l'accessibilité aux commerces, un nouveau découpage foncier s'est avéré nécessaire. En outre, la SHON logements a été affinée à 7754 m², et la SHON commerces à 2850 m².

Par ailleurs, suite à l'avis des Domaines, le prix de cession du terrain rue de Prayon est revu à la hausse.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de céder à NEXITY (Domaines Féréal) ou toute autre société qu'elle se serait substituée pour la partie logements, et à la SODES ou toute autre société qu'elle se serait substituée pour la partie commerces, un terrain de 2645 m² environ, situé sur le lot 3 du lotissement Agel, parcelles cadastrées AL 478 et AL 492p, un terrain de 3696 m² situé sur le lot 5 du lotissement Agel, parcelles cadastrées AL 484 et AL 494, ainsi qu'un terrain de 1503 m² environ situé sur le lot 6 du lotissement Agel, parcelle cadastrée AL 615p (à usage exclusif de stationnement ; cette parcelle sera grevée d'une servitude de non aedificandi), moyennant un prix global de 1.350.600 € HT (l'avis des Domaines s'établit entre 125 et 135 € du m² SHON) + TVA à la charge des acquéreurs.

Si la SHON venait à augmenter, le prix de cession de terrain sera revu en conséquence.

- de vendre à NEXITY (Domaines Féréal) ou toute autre société qu'elle se serait substituée, un terrain de 7213 m² situé rue de Prayon, parcelle cadastrée BI 555, sur lequel NEXITY prévoit 23 logements en accession à la propriété pour une SHON prévisible de 2000 m², au prix de 155.000 € HT + TVA à la charge de l'acquéreur, conformément à l'avis des Domaines.

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la poursuite de cette affaire, ainsi que toute pièce relative à la vente (promesses desdits terrains, actes, ...),

- d'autoriser les acquéreurs à déposer le permis de construire,

- de modifier le cahier des charges de cession du foncier du Lotissement AGEL 1, tel que précisé en annexe.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 12/09/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé à la Majorité, avec 2 voix contre, la cession à NEXITY (Domaines Féréol) d'un terrain de 2645 m² situé sur le lot 3 du lotissement Agel, un terrain de 3696 m² situé sur le lot 5 du lotissement Agel, ainsi qu'un terrain de 1503 m² sur le lot 6 du lotissement Agel, et à l'Unanimité des suffrages exprimés, avec 2 abstentions, la vente de terrains de 7213 m² situé rue de Prayon.

M. AURY : Concernant le premier dossier qui concerne AGEL, qu'est-ce qui a légèrement évolué depuis la délibération du 26 mai 2011, notamment pour favoriser l'accessibilité aux commerces ? C'est-à-dire ? Pourriez-vous le préciser ?

M. PIA : Je ne comprends pas ce que vous voulez dire par accessibilité aux commerces. Pourriez-vous préciser ?

M. AURY : Je reprends les termes de la délibération, le projet ayant légèrement évolué depuis la délibération du 26 mai 2011, notamment pour favoriser l'accessibilité aux commerces. Je voulais comprendre ce qui avait évolué et qui nécessitait cette nouvelle délibération.

M. PIA : En fait, par rapport à la précédente délibération, nous avons dû rajouter, pour effectivement faciliter l'implantation du centre commercial, une bande de 50 m², ce qui fait que cela porte la surface à 2 900 m² de SHON, et c'est en fait pour rendre le centre commercial plus accessible. Alors, je ne saurai pas effectivement vous préciser en quoi cela consiste, mais l'idée est bien de rendre le centre commercial plus accessible.

M. AURY : J'avais une deuxième question. Que deviennent les deux pavillons restants de l'ancienne caserne AGEL ? Pavillons à propos desquels, je crois me souvenir, Madame le Maire, vous vous étiez engagée du point de vue de la mémoire historique de cette ville et de la déportation, à ce qu'ils restent intégrés à l'aménagement global du site AGEL.

M. PIA : Oui, vous avez effectivement raison, Monsieur AURY, de soulever ce problème. Il est vrai que nous nous étions au départ engagés dans la première version du projet de rénovation urbaine à essayer de garder ces deux bâtiments qui, au fond, correspondent bien à la mémoire de ce quartier. Et il est vrai

que, par rapport aux offres qui nous ont été faites des différents promoteurs, et compte tenu de la surface conséquente que représentent ces deux bâtiments, il paraissait absolument nécessaire, du point de vue de l'urbanisme, de procéder à la destruction de ces deux bâtiments. Mais bien évidemment, nous essaierons et nous sommes en discussion avec les promoteurs en ce sens pour laisser des marques pour commémorer, comme l'on fait tous les ans, la mémoire des soldats qui sont morts pour Beauvais.

M. AURY : Alors là, Madame le Maire, j'avoue que je suis assez sidéré de ce que je viens d'entendre. Je dois vous dire qu'il y a quelque temps, j'avais entendu quelqu'un me parler de cela, mais je l'avais détrompé puisqu'il y avait eu un engagement tout à fait solennel, moral de votre part, et je lui avais dit qu'il avait dû mal comprendre.

Et là, en regardant cette délibération, j'ai commencé à me demander si effectivement ce n'était pas ce que recouvrait cette délibération. Je trouve, et vous l'avouerez quand même, que, pour le coup, cela manque singulièrement de transparence. Je pose une première question à Monsieur PIA qui me dit : « Je ne sais pas exactement de quoi il s'agit, c'est une cinquantaine de mètres carrés » ; et il faut chercher un petit peu plus loin, c'est quand même quelque chose ! Parce que vous parlez, un petit peu comme cela, de l'histoire... Vous savez quand même comment s'appelle la rue qui monte jusque devant cette porte ? Elle s'appelle la rue des Déportés. En effet, il s'agit de la rue, non pas seulement qu'empruntaient les soldats mais les résistants, civils ou militaires qui, après avoir été souvent torturés sur le site de la caserne AGEL, arpentaient cette rue en se rendant à la gare pour leur déportation. Ce qui justifie, comme vous l'avez rappelé effectivement, que chaque année, des commémorations, un moment de souvenir, aient lieu à cet endroit-là. Et c'était bien dans ce sens qu'avait été pris l'engagement de préserver ces deux pavillons qui sont les deux seuls restes de l'ensemble du site de la caserne AGEL. Autant nous comprenions fort bien qu'il n'était pas possible de sauvegarder l'ensemble du site qui n'avait pas grand sens, mais pour la mémoire, pour l'histoire de cette ville et de la résistance, il me semble qu'il est absolument impossible de passer un coup de bulldozer sur ces deux pavillons. Il est comme cela des restes, des vestiges historiques qui ont une valeur qui dépassent très largement la valeur de ces deux petits pavillons de briques. Donc, Mme le Maire, vraiment, je souhaite que soit revue cette délibération, cette décision. Personnellement, mes collègues du conseil municipal, je pense que l'histoire de notre ville est une histoire commune, l'histoire de la résistance, je crois que c'est une histoire qui nous concerne tous, celle de la déportation également. Je pense qu'il n'est pas possible d'accepter comme cela de passer un coup de bulldozer sur ces deux seuls vestiges d'un site de départ pour la déportation.

M. PIA : Pour répondre très précisément à votre question concernant cette bande de cinquante mètres, c'est celle qui est située sur la voie et qui fait que, pour faciliter l'accès des commerces, nous ayons dû rétrocéder une bande complémentaire de cinquante mètres.

Ensuite, concernant votre critique sur le fait que nous aurions manqué de transparence par rapport à ce nouveau centre commercial, je vous invite à aller sur le local projet Saint-Jean où vous avez tous les plans et où vous avez la possibilité, très précisément, de connaître le projet de rénovation urbaine

dans son ensemble, et plus particulièrement sur ce secteur. Concernant la démolition de ces bâtiments, il est vrai que nous sommes obligés de nous rendre à cette décision parce que sinon, nous ne pourrions pas avancer sur la construction de ce nouveau centre commercial. Bien évidemment, nous ferons en sorte de veiller à garder cet esprit de mémoire comme vous le soulignez, mais force est de constater que par rapport à l'implantation de ce centre commercial, il est absolument impossible, pour les raisons que je vous ai citées, de garder ces deux bâtiments sur AGEL.

M. AURY : Écoutez, je n'ai pas participé aux rencontres avec les promoteurs concernant l'aménagement de cet espace, mais je veux dire, il n'est pas possible d'expliquer que le maintien de ces deux seuls petits pavillons ne pouvait pas s'inscrire dans le projet d'aménagement global. Évidemment, dans bien d'autres sites en France ou en Europe qui sont liés à l'histoire de la déportation, je dois dire que lorsqu'il y a un vestige qui reste, il est intégré dans le cahier des charges de l'aménagement du secteur. Et c'est bien ce qui avait été acté au départ. Donc, je dois dire, je ne peux me satisfaire d'une réponse disant que nous ne pouvons pas faire autrement que cela. Bien sûr que si, et d'ailleurs nous pouvons faire autrement. Est-ce qu'aucun de mes collègues ici n'est sensible à cet aspect des choses ? Non ?

Mme Le MAIRE : Nous sommes tous sensibles aux points que vous abordez. Malheureusement, en termes d'urbanisme, il y a en face un très bel immeuble qui a été construit par l'OPAC, et il y a après en front de rue des immeubles qui méritent d'être en cohérence les uns avec les autres. Cela fait cinq ans et demi que ce dossier est en cours avec, dans ce pavillon, un certain nombre de planches d'exposition qui expliquent comment les constructions vont se mettre en place. Et malheureusement, sur le plan de l'urbanisme, tant de la part de l'architecte que de l'architecte-conseil de la Ville, de la Préfecture, il ne nous a pas été possible de conserver physiquement les deux pavillons. Mais croyez bien, M. AURY, que nous allons mettre soit un monument, soit un endroit où la mémoire de ces résistants sera maintenue et devant lequel nous pourrions continuer à déposer une gerbe au mois d'août. Ce n'est pas la mémoire que nous voulons supprimer, c'est simplement une construction qui malheureusement, ne s'intègre plus physiquement dans le projet urbanistique et son environnement. Donc, nous y avons été amenés, à contrecœur sans doute, même bien évidemment, mais malheureusement l'urbanisme a aussi ses contraintes auxquelles nous sommes tenus dans ce quartier.

Bien je propose de voter. Qu'est ce qui vote contre ?

M. AURY : Est-ce que nous pouvons dissocier les deux décisions, puisqu'il y a ici deux décisions ? Une qui concerne le lotissement AGEL, et pour les raisons que j'ai exposées, je voterai contre. Et une qui concerne le terrain de la rue du Prayon. À l'époque au conseil municipal, j'avais voté contre car je pensais qu'il était utile de conserver ce vaste espace vert dans ce quartier qui est déjà densément peuplé. Donc là, pour être logique, je ne participerai pas au vote sur la suite de la mise en œuvre de ce dossier, précédemment adopté par le conseil municipal.

Mme Le MAIRE : Alors si je vous comprends bien, Monsieur AURY... Vous votez tous à l'unanimité ? Sauf vous, concernant la disposition... Comment pouvons-nous les séparer ?

M. AURY : Il est proposé à NEXITY... Donc cela, la partie qui concerne AGEL, je vote contre. Et il est proposé de vendre à NEXITY le terrain sur la rue de Prayon, je ne participe pas au vote.

Mme Le MAIRE : Ah oui, d'accord. Alors, est-ce que les collègues de l'opposition suivent Monsieur AURY ou vous votez tout ? Vous votez pour.

Mme LEFRANC : Moi, je vote comme Monsieur AURY.

Mme Le MAIRE : Vous votez comme Monsieur AURY ? Très bien. Donc, il y a deux votes contre le premier alinéa. La cession, etc. Et vous ne participez pas non plus au vote, Madame LEFRANC, sur le deuxième point, comme Monsieur AURY ?

Mme LEFRANC : Exactement.

Mme Le MAIRE : Il y a donc unanimité moins deux non participations au vote concernant le deuxième alinéa. Bien. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé à la Majorité, avec 2 voix contre, la cession à NEXITY (Domaines Féréal) d'un terrain de 2645 m² situé sur le lot 3 du lotissement Agel, un terrain de 3696 m² situé sur le lot 5 du lotissement Agel, ainsi qu'un terrain de 1503 m² sur le lot 6 du lotissement Agel, et à l'Unanimité des suffrages exprimés, avec 2 abstentions, la vente de terrains de 7213 m² situé rue de Prayon.

En annexe, le cahier des charges de cession du foncier applicable au lotissement AGEL 1 avec les plans.

CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE 2011

FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Le Conseil Municipal du 9 février 2011 a adopté la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

La programmation 2011 du CUCS intègre un Fonds de Soutien aux Initiatives Locales, outil au service des forces vives des quartiers, devant susciter l'émergence de projets individuels ou collectifs dans les territoires prioritaires, afin de répondre à des besoins spécifiques recensés en cours d'année.

Le Comité d'attribution associant les partenaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et des représentants locaux s'est tenu le 5 septembre 2011 et a émis un avis favorable concernant les projets suivants :

Fiche action n°1	« Goûts et Saveurs » Association Destin de Femmes Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à : 600 €
Fiche action n°2	« Précieux Mots d'Elles » Association CIDFF Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à : 280 €
Fiche action n°3	« Éveil corporel et musical pour les 3 ans » Association Nomade Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à : 1760 €
Fiche action n°4	« Fête de la sardine » Association IFEP Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à : 500 €

Le montant total des subventions s'élève à 3 140 €.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 12/09/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Madame ROUIBI n'a pas pris part au vote de la fiche action n°2.

Mme ROUIBI : Je souhaite simplement ne pas participer au vote puisque je suis membre du Conseil d'administration du CIDF de l'Oise.

Mme Le MAIRE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Madame ROUIBI n'a pas pris part au vote de la fiche action n°2.

En annexe, les fonds de soutien aux initiatives locales.

AVENANTS N° 1 & 2 À LA CONVENTION DE LOCATION PROPRIÉTAIRE/GESTIONNAIRE DE LA RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES (RPA) SAINT-JEAN 'LA CLÉ DES CHAMPS'

MADAME NYABEN, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier Saint Jean à Beauvais et du projet de développement de l'offre pour les personnes âgées mené par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), une résidence pour personnes âgées non dépendantes (E.H.P.A) a été construite.

Cet établissement, dénommé « La Clé des Champs » d'une capacité de 80 logements, est situé sur le lot 4 du lotissement Agel. La SA HLM du Beauvaisis en a assuré la maîtrise d'ouvrage.

Pour autant, la société HLM du Beauvaisis n'étant pas compétente pour gérer des établissements médico-sociaux régis en application de la loi n°2002-02 du 2 janvier 2002, l'exploitation de la résidence est donc assurée par le CCAS de la Ville de Beauvais.

Pour mémoire, le Conseil Municipal avait approuvé le 29 mars 2010 une convention tripartite avec la SA HLM du Beauvaisis et la Ville.

Le Service Financier de la Ville de Beauvais a négocié avec la SA HLM du Beauvaisis un aménagement des modalités de règlement de la part de la redevance qui correspond aux annuités d'emprunts.

Cet avenant modifie donc l'article 6 de la convention de location du 16 avril 2010.

Par ailleurs le CCAS, gestionnaire de l'établissement, souhaite que certains contrats de maintenance des équipements puissent être gérés par la SA HLM du Beauvaisis, propriétaire des lieux et ce en raison, notamment de la technicité de ces derniers.

La convention initialement signée le 16 avril 2010 prévoit (art 10) qu'en de telles circonstances, un avenant doit venir préciser les contrats concernés, les modalités de remboursement du coût des ces contrats du propriétaire par le gestionnaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal

- d'approuver les termes de ce rapport,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n° 1 à la convention tripartite de location propriétaire / gestionnaire de la RPA « La Clé des Champs » modifiant l'article 6 de la convention initiale,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n° 2 à la convention tripartite de location propriétaire / gestionnaire de la RPA « La Clé des Champs » définissant les contrats de maintenance gérés par le propriétaire en lieux et place du gestionnaire ainsi que les modalités de remboursement du coût ainsi engendré.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 12/09/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, les avenants n°1 et n°2.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE*ORCHESTRE D'HARMONIE DE BEAUVAIS***Mme FIZET-GORIN**, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre d'un partenariat développé avec le Comité de Jumelage, l'Orchestre d'Harmonie de Beauvais a organisé la venue de l'orchestre de l'école de musique de Witten pour une série de deux concerts programmés lors des Fêtes Jeanne Hachette 2011.

Ce projet fait suite à un premier échange culturel mis en œuvre en 2010 qui avait permis à l'OHB de se produire lors de la Semaine européenne de la ville de Witten, jumelée avec Beauvais depuis 1975.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 2 500 € à l'Orchestre d'Harmonie de Beauvais correspondant aux frais d'hébergement que l'association a pris en charge.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2011.

La Commission « Culture, Francophonie, Patrimoine, Label Ville d'Art et d'Histoire », réunie le 19/09/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. LOCQUET : Je voulais juste vous dire, avant de lire la délibération numéro 13, que j'ai reçu des commerçants de Beauvais qui ont un projet de motion de soutien aux commerçants du centre-ville, en faveur de la réouverture du Pont de Paris. Et je voulais savoir si vous souhaitiez que je la lise.

Mme Le MAIRE : Bien, oui, je vous donne la parole, vous pouvez la lire.

M. LOCQUET : Au vu de l'état des personnes qui sont à côté, Madame HOUSSIN, je ne pense vraiment pas que cela soit risible, j'ai vu des gens qui pleuraient.

M. RAHOUI : Alors là, franchement, Monsieur LOCQUET, vous n'allez pas nous faire le numéro, parce qu'il y avait des personnes qui sont passées précédemment, qui vivent sous un pont actuellement et qui sont aussi dans une situation assez délicate, et je crois qu'il ne faut pas nous jouer ce numéro, Monsieur LOCQUET.

Mme Le MAIRE : Je ne vous ai pas donné la parole Monsieur RAHOUI, Je voudrais rappeler à notre aimable assistance que vous n'êtes pas là pour perturber le conseil municipal. Les choses se passent dans l'ordre, d'une manière démocrate et d'une manière républicaine. Je compte sur vous.

M. LOCQUET :**MOTION DE SOUTIEN AUX COMMERÇANTS DU CENTRE-VILLE EN FAVEUR DE LA RÉOUVERTURE DU PONT DE PARIS**

Il y a maintenant plus d'un an, le Pont de Paris a été fermé à la circulation pour des raisons de sécurité.

Nul ne conteste le bien fondé de cette décision prise par le Conseil Général de l'Oise, propriétaire du Pont.

Néanmoins, considérant que le Pont de Paris est une artère de circulation majeure pour l'accès au centre-ville de Beauvais ;

Considérant que le Plan de Déplacement Urbain, auquel l'UCAB est associé, conclut clairement la nécessité de rouvrir ce pont à la circulation dans les plus brefs délais ;

Considérant l'impact désastreux de la fermeture de ce pont sur le chiffre d'affaires des commerçants du centre-ville et par voie de conséquence, les risques qui pèsent sur l'emploi au sein de nos commerces ;

Considérant l'absence de décision concernant l'avenir de ce pont ;

L'union des Commerçants et Artisans de Beauvais (UCAB) demande aux conseillers municipaux de :

Réaffirmer leur attachement à une réouverture rapide du Pont de Paris qui est un axe de circulation essentiel pour notre ville ;

Manifester leur soutien aux commerçants et artisans du Centre Ville qui sont directement touchés par cette fermeture et déplorent avec eux les conséquences désastreuses de la fermeture de ce pont tant sur l'activité des commerces que sur l'emploi.

Demander solennellement au Conseil Général de l'Oise de mettre tous les moyens et actions nécessaires en œuvre pour qu'une réouverture du Pont de Paris puisse être envisagée au plus tard avant les fêtes de fin d'années.

Mme Le MAIRE : Bien, mes chers collègues. Qui est prêt à voter la motion ?

Mme HOUSSIN : J'ai quand même le sentiment dans cette assemblée que l'on interroge le conseil général ; indirectement, je suis interrogée. Je vais donc répondre pour ce que je sais de l'avancement de ce dossier. Bien entendu, le contenu de cette motion, je le partage complètement, et nous soutenons la démarche des commerçants pour la réouverture du Pont de Paris. Je ne comprends d'ailleurs pas pourquoi brutalement, Madame le Maire, entre le conseil général et la Mairie de Beauvais, un vent de polémique est soulevé, puisque nous avons, me semble-t-il, depuis le début de cette affaire, entre les services du conseil général et les services de la Ville, travaillé main dans la main, les uns les autres. Et je pense pouvoir dire pour l'instant sereinement, que ce dossier a avancé.

Nous avons, en ce qui nous concerne, reçu au conseil général un courrier que j'ai sous la main, qui m'a été donné et qui est signé de vous, Madame le Maire. Ce courrier date du 20 mai dernier, il nous rappelle la fermeture du Pont de Paris, « abordée systématiquement dans le cadre de la concertation, qui associe vos services et le SMTO, pénalise grandement les échanges entre les quartiers sud de Beauvais et le centre-ville et tout particulièrement le réseau de transports collectifs. En effet, en l'absence de points de franchissement alternatifs satisfaisants, les temps de parcours des autobus urbains ont dû être allongés, emportant une diminution de leur fréquence de passage pour les usagers ». Vous nous dites : « Le PDU devrait naturellement souligner ce handicap circulaire majeur qui pénalise lourdement d'un mode alternatif à la voiture particulière » Ce qui est très

juste. « La réouverture du Pont de Paris, au moins pour les transports collectifs, sera donc très certainement inscrite comme un enjeu important ». « Pour ma part, et vous allez comprendre pourquoi je réagis, je souhaite que nous puissions engager dans les meilleurs délais une réflexion commune sur les études et les travaux préalables à sa réouverture. Dans l'attente des conclusions du PDU, toutes les solutions doivent être envisagées ensemble, sereinement ». Je crois pouvoir dire, Monsieur LOCQUET, sans aucune polémique, qu'aujourd'hui le PDU n'est pas terminé, qu'il n'est pas fini et que, donc, le conseil général et les services de la Ville de Beauvais attendent les conclusions de ce PDU pour pouvoir prendre leur décision. Il est clair qu'en fonction des conclusions de ce PDU, les travaux qui seraient éventuellement à engager sur le Pont de Paris ne sont pas les mêmes. Sont-ils d'une voie, deux voies, trois voies ? Ce sont bien les conclusions du PDU que nous attendons. Alors maintenant, si vous avez des informations que je n'ai pas ce soir... En tout cas, moi, ce sont les informations sur lesquelles je suis restée ; il me semble qu'elles datent de la semaine dernière et qu'il avait été conclu, me semble-t-il, entre le conseil général et la Ville que c'est sur cette base-là que nous travaillerions. Là, je n'en suis pas informée. En tout cas, sachez-bien, en ce qui concerne le conseil général, qu'à aucun moment, il n'a arrêté une quelconque mobilisation sur cette question du Pont de Paris.

Mme Le MAIRE : vous y avez participé Madame HOUSSIN, en tout cas, les services du conseil général, comme vous l'avez dit, ont participé au PDU.

Mme HOUSSIN : Ils y participent toujours... Il n'est pas fini.

Mme Le MAIRE : Non, non, mais laissez-moi finir. Sauf que l'écho, vous en savez autant que nous sur les conclusions du PDU. Je vais passer la parole à Jean-Luc BOURGEOIS. Moi, j'ai le sentiment quand même que depuis le mois de mai, il y a quelques prétextes fallacieux pour ne pas répondre à la Mairie de Beauvais puisque, quand même, entre le mois de mai et fin septembre, nous n'avons aucune prise de position du conseil général alors que, dans le courant des études et des rendez-vous de travail du PDU, il apparaît d'une manière tout à fait flagrante que ce pont est une artère indispensable, un poumon indispensable pour la circulation et l'entrée de notre ville. En plus, permettez-moi d'insister sur le fait que l'opération de rénovation urbaine sur laquelle nous avons tout à l'heure passé une délibération qui, je l'imagine, vous tient à cœur, c'est une partie de votre canton, a comme but initial et essentiel de pouvoir relier le plateau Saint-Jean au centre-ville. Nous travaillons aussi sur un projet sur le Coteau, donc je n'imagine pas une seconde que vous sous-estimiez, Madame la conseillère générale, l'intérêt de ce pont pour l'entrée de votre quartier dans la ville. Vous pouvez comprendre aisément que tous les commerces qui sont ici, derrière la ville, dans la traversée immédiate avec l'entrée de ville, sont dans une gêne extrêmement importante ; et quand on voit arriver les fêtes de fin d'année, permettez-moi de comprendre leurs angoisses. C'est la raison pour laquelle je me permets d'insister. Mais avant de vous redonner la parole, je vais la passer à Jean-Luc BOURGEOIS, qui travaille intensément sur ce PDU depuis un certain temps.

M. BOURGEOIS : Je suis quand même très surpris

d'entendre de tels propos. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit d'un dossier vital pour la ville de Beauvais. C'est exactement comme si l'on avait relevé un pont-levis au sud et que l'on attendait pour le rabattre, le rétablir. Je crois qu'il est évident, il n'y avait même pas besoin de PDU pour cela.

Mme Le MAIRE : Chacun son tour Madame HOUSSIN, vous avez posé des questions. Nous vous répondons.

M. BOURGEOIS : Pour savoir que c'était indispensable de le rouvrir ou du moins d'envisager sa reconstruction ou sa réfection. Alors évidemment, les travaux du PDU, nous jouons sur les mots. D'excellentes personnes, venant du conseil général, ont travaillé aux conclusions. Je ne citerai pas des noms, parce que nous ne citons pas de noms dans une assemblée officielle. Des documents ont également été distribués, sur lesquels il est indiqué clairement à ce jour, une fois que le diagnostic a été fait, et de toute façon, vous avez assisté, dans cette salle, à la séance que nous avons mise en place pour vous informer, et cela a été dit par le cabinet EGIS. Évidemment, si l'on veut s'intéresser à la procédure, alors là, je vous suis tout à fait. Cela signifie quoi « la fin du PDU » ? L'arrêt-projet ? Ce sera décembre, l'arrêt-projet. Cela signifie quoi « la fin du PDU » ? L'approbation par le Préfet ? Oui, ce sera au mieux juillet 2012. Au plus tard. Le cabinet ne peut pas nous donner de certitudes et nous savons bien que, dans tous les PDU, il faut entre six mois et un an d'instruction administrative avec les enquêtes publiques, etc., pour qu'il y ait l'approbation du Préfet. Cela veut dire que, si ce sont les conclusions avec l'approbation définitive de la préfecture, il faudra attendre peut-être la fin 2012. Nous sommes d'accord ? Il faut le dire, aussi. Je crois, en tant que simple citoyen de Beauvais, et pas seulement en tant que maire-adjoint, comme le vivent tous les habitants de notre ville – qu'ils soient du plateau Saint-Jean ou qu'ils soient des commerçants, qu'ils soient du nord, du sud, de l'est, de l'ouest –, évidemment qu'ouvrir, rouvrir cette voie est absolument indispensable. Alors, nous jouons sur les mots. Je l'entends très bien, votre Directeur Général des routes, nous dire à l'oreille : « Non, non, mais il faut savoir, est-ce que c'est une voie, est ce que ce sont deux voies, trois voies ? Est-ce que vous allez faire passer un tramway sur le pont de Paris ? ». C'est cela qui m'a été dit. Non, cela n'est pas sérieux. Parce que je crois qu'il y a quelque chose qui est vital pour la vie de Beauvais. Ma solution, et c'est pour cela que je suis intervenu dans la presse, et j'en prends toute la responsabilité, je suis intervenu en tant que Beauvaisien. C'est une évidence, nous avons eu un coup dur du point de vue technique d'accord, tout le monde l'admet ; mais il fallait dès le début et cela avait bien commencé, les deux premiers mois, avec une concertation, voir comme nous allions pouvoir dévier la circulation, comment étayer le pont. D'accord, mais ce n'était pas cela la finalité. Il s'agissait de pouvoir rétablir la circulation d'antan. Nous l'avons dit ici, 80 % du réseau de bus passent au-dessus ! Nous savons très bien que ce sont des solutions d'à peu près que nous avons prises, qui sont plus longues, qui embouteillent des rues qui n'avaient peut-être pas vocation à voir le croisement de deux bus pour que l'on rétablisse un trafic tout à fait acceptable, et aujourd'hui, quand il n'y a pas trop d'embouteillages imprévus, il est rétabli à près de 90 % de ce qu'il était au niveau de la fréquence des bus. Je ne veux pas polémiquer ni élever

le ton, mais je crois que c'est une question de bon sens qu'attendent tous les Beauvaisiens et même les gens extérieurs à Beauvais. Se mettre autour d'une table, avant la fin 2012, pour voir quelles solutions mettre en place...

Mme HOUSSIN : La fin 2011, même...

M. BOURGEOIS : ...Dans quelles conditions, nous pouvons faire un nouveau Pont de Paris qui soit adapté à la circulation. Évidemment, cela n'est pas simple, il y a des problèmes de responsabilité, il y a des problèmes de financement, etc. Mais nous ne pouvons pas reculer, reculer toujours. Et je vous sais gré d'évoquer ce problème ce soir parce qu'il fait également partie du dossier général que nous allons évoquer dans un instant. Je crois que toutes les personnes de bonne volonté, et le conseil municipal ne comporte que des gens de bonne volonté, doivent se réunir pour étudier le « comment » des choses. Il n'y a aucune victoire d'un camp sur l'autre, il y a simplement l'intérêt de la Ville de Beauvais, ma chère collègue.

Mme HOUSSIN : Je suis en accord avec Monsieur BOURGEOIS sur le fait qu'il faille se mettre autour d'une table. A aucun moment, cela n'a été remis en cause, franchement. Je ne comprends pas du tout le ton de la polémique qui est votre ton ce soir sur cette affaire. Je ne le comprends pas. Si le PDU est terminé, Monsieur BOURGEOIS, puisque c'est ce que vous semblez dire aujourd'hui, vous avez vos conclusions. Que propose-t-il pour le Pont de Paris, ce PDU ?

Mme Le MAIRE : De le rouvrir.

Mme HOUSSIN : Si les choses sont aussi claires, Monsieur BOURGEOIS, il est temps effectivement de mettre les gens autour de la table pour qu'ils discutent.

Mme Le MAIRE : Mais Mme HOUSSIN !

M. BOURGEOIS : Vous le savez !

Mme HOUSSIN : Je ne sais pas pour quelle raison...

Mme Le MAIRE : Que nous sommes lassés, Madame HOUSSIN !

Mme HOUSSIN : Cette affaire du Pont de Paris est montée il y a quinze jours exactement. Deux semaines avant la fin des sénatoriales. Vous êtes en train de monter en flèche un problème qui n'existe pas !

M. BOURGEOIS : Cela n'a rien à voir !

Mme HOUSSIN : Le vrai problème, c'est le Pont de Paris. Ce n'est pas de savoir si les uns ou les autres se sont mis autour d'une table. Ce n'est pas vrai. Vous montez, vous polémiquez sur quelque chose qui n'existe pas. Je voulais le dire. Je sais les rapports qu'il y a entre les services techniques du conseil général et vos services, Madame le Maire, le débat est toujours présent, il est en cours et chacun fait ce qu'il a à faire et ce, de façon sereine. Et je ne comprends pas pourquoi, sur cette affaire, vous essayez de monter les choses en flèche.

Mme Le MAIRE : Parce que nous sommes lassés des absences de réponse.

Mme HOUSSIN : Demandez à votre Directeur des Services Techniques s'il n'a pas des contacts avec le Conseil général...

M. TABOUREUX : Je pense que votre position serait tout à fait cohérente, c'est-à-dire attendre les conclusions du PDU, si en parallèle, comme c'est quand même un gros ouvrage d'art – ouvrage emblématique, pour le coup –, vous aviez trois ou quatre solutions techniques déjà finalisées dans vos tiroirs. Si vous nous dites, ce soir : « Nous avons trois ou quatre solutions techniques différentes, finalisées, chiffrées et prêtes dès que nous avons les conclusions du PDU, non seulement nous venons autour d'une table, mais en plus nous venons avec ces solutions techniques », nous vous croyons. Si vous ne nous dites pas cela ce soir, effectivement, c'est une manœuvre dilatoire. Le sens du travail, c'est cela. Quand, en masqué, nous préparons techniquement les dossiers, après, il y a une décision politique qui intervient, mais cela n'empêche pas que nous ayons préparé les choses. Nous sommes tous conscients, je pense, des conclusions du PDU. Et je pense que nous savions que les conclusions diraient que le pont est absolument indispensable ; et donc forcément, on a eu deux, trois ou quatre mois, voire un an de temps masqué pendant lequel nous pouvions élaborer des solutions, pendant lequel nous pouvions faire des avant-projets. Et si vous me dites ce soir qu'ils sont faits, je suis satisfait de la cohérence de votre réponse. Sinon, franchement, c'est décevant.

Mme Le MAIRE : Pardon, Monsieur RAHOU, je vous donne la parole juste après. Madame HOUSSIN, je ne demande pas mieux que ce soir nous puissions fixer un rendez-vous pour une table ronde la semaine prochaine. Jean-Luc BOURGEOIS et nos services se libéreront pour envisager le problème. Mais il me semble me souvenir que lors de la séance plénière nous avons voté à l'unanimité, ce qui signifie avec vous, l'approbation de l'avant-projet de ce PDU, à savoir la nécessité de la réouverture du pont de Paris. Eh bien, écoutez, il est vraiment dommage d'avoir perdu autant de temps.

Mme HOUSSIN : C'est de la manipulation. Parce que je ne saisis pas les choses.

Mme Le MAIRE : Si j'ai bien compris, nous votons à l'unanimité la motion.

Mme HOUSSIN : Ah non, je ne vote pas cette motion, excusez-moi ! Pour l'instant, elle met en cause le conseil général. Vous n'allez pas me demander de la voter telle quelle, vous le savez bien. Je ne prends pas part au vote et mon groupe ne prendra pas part au vote.

M. AURY : Dans ce débat, je souhaitais faire deux remarques. D'une part, je me félicite évidemment que tout le monde soit favorable à la réouverture de cette artère. Cela mérite évidemment un travail en amont de concertation vu le statut de ce pont. Je ne veux pas être cruel, Madame le Maire, mais rappeler

quand Monsieur BOURGEOIS dit : « Tout avait bien commencé... ». Au départ, vous avez expliqué doc- tement que le pont n'existait pas avant 1949 et que nous pouvions très bien nous en passer. Cela a été dit à l'époque. Les choses ont ensuite évolué et je m'en félicite, mais disons qu'il est un petit peu singulier aujourd'hui de regretter que cela prenne autant de temps. Deuxièmement, je me félicite de vous entendre être aussi attentifs aux desideratas des commerçants du centre-ville, et j'ai l'impression que nous n'avons pas eu la même oreille attentive concernant ce que disaient beaucoup de commerçants du centre-ville ou qu'ils continuent de dire, sur un projet qui va être soumis à un vote du conseil municipal dans la délibération suivante. J'aimerais que nous adoptions la même attitude sur l'ensemble des choses. Je pense qu'ils ont tout à fait raison d'être émus de cette situation qui clairement handicape considérablement la desserte du centre-ville, l'animation du centre-ville, le commerce du centre-ville. Mais dans le même temps, tout de suite après, on va nous demander d'avaliser un projet où nous n'avons pas la même préoccupation, de mon point de vue, et de notre point de vue je crois, sur le devenir du commerce en centre-ville. Il est vrai que cela donne un petit peu le sentiment, y compris avec l'arrivée un peu rocambolesque de Monsieur LOCQUET qui était sorti, Bon, je n'aime pas trop, honnêtement, ces choses qui arrivent comme ça et qui partent...

Non, non mais je souhaite effectivement, et apparemment, tout le monde est d'accord là-dessus, que le travail reprenne sans plus tarder sur les solutions visant à une réouverture du Pont de Paris. Je pense que nous pourrions acter ensemble les choses, là, ce soir. Il y a une volonté commune, nous avançons dans ce sens, nous actons cela ce soir et cela serait, je crois, une position qui permettrait de dépasser la polémique parce que je pense qu'il va ne pas falloir avoir de polémique concernant le pont si nous voulons effectivement que les choses avancent rapidement et puissent donner satisfaction aux commerçants du centre-ville.

M. LOCQUET : Juste deux mots sur l'allusion de Monsieur AURY. Je ne suis pas sûr que les commerçants qui sont encore présents puissent apprécier l'idée qu'ils puissent avoir été manipulés sur cela. Non, non, mais attendez, le côté « rocambolesque », Monsieur AURY... Je vous assure que dans cette salle, il n'y avait pas que des gens qui m'aimaient vis-à-vis du projet qui suit. Donc, je vous assure...

Vous savez, ils viennent juste défendre un projet, sur le Pont de Paris, et seulement cela. Et ils sont libres.

Mme Le MAIRE : Alors puisqu'il y a pancarte et pancarte. Je voudrais vous proposer de voter la motion. Qui vote pour ? Donc, l'unanimité du groupe Beauvais pour tous. Qui votre contre ? Le Conseil Municipal a approuvé à l'UNANIMITÉ des SUFFRAGES EXPRIMÉS la motion de soutien aux commerçants du centre ville en faveur de la réouverture du Pont de Paris.

Mme HOUSSIN : Quant à moi, je ferai pour ma part information auprès du Président du conseil général de la reprise des discussions avec la Ville, compte tenu de notre débat de ce soir.

PROJET DE POLE COMMERCIAL, PLACE DU JEU DE PAUME

DÉCLASSEMENT DU TERRAIN NÉCESSAIRE À LA TRÉMIE

BOULEVARD SAINT-ANDRÉ

M. LOCQUET, CONSEILLER MUNICIPAL

Par délibérations des 11 Juillet 2008, 13 Mai 2009, 29 Mars 2010 et 9 Février 2011, le Conseil Municipal a entériné le projet d'aménagement de la Place du Jeu de Paume et de ses abords en vue de la réalisation d'un Pôle Commercial, accompagné de logements.

Il est rappelé que cette opération consiste à vendre à SNC HAMMERSON BEAUVAIS un tènement foncier d'environ 22 000 m² qui conduira à la réalisation de :

- 32 822 m² SHON au total pour le commerce dont 19 000 m² environ de surface de vente (représentant environ 74 lots commerciaux)

- 2 910 m² environ de SHON logements (de 30 à 40 logements),

- 897 places environ de stationnement en souterrain

L'accès principal au centre commercial et au parking se fera par le boulevard Saint-André avec la réalisation d'une trémie (en tréfonds d'une partie du Boulevard Saint-André) à la charge de la SNC HAMMERSON BEAUVAIS. La portion de terrain nécessaire à la réalisation de cette trémie doit donc être également vendue à la SNC HAMMERSON BEAUVAIS.

Il est précisé que cette cession ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par le boulevard Saint-André.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de prononcer la désaffectation et de déclasser du domaine public communal le terrain (en tréfonds) nécessaire à la réalisation de la trémie, dans le cadre d'une division en volume, situé boulevard Saint-André, au Nord, (parcelle rectangulaire d'environ 83 m de long sur 8 m de large + parcelle de forme trapèze de 20 m sur 7m environ), en vue de sa vente à la société HAMMERSON BEAUVAIS.

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 13/09/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 7 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. LOCQUET : Compte tenu du fait que cette cession ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par le boulevard Saint-André, puisque la circulation continuera d'être assurée, il n'est pas nécessaire de procéder à une enquête de déclassement comme ce fut le cas pour la place. En effet, l'article L141-3 du Code de la Voirie routière dis-

pose que les délibérations concernant le classement et le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable, sauf lorsque l'opération concernée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie.

M. AURY : Sur cette première délibération, qui concerne le déclassement du terrain nécessaire à la trémie sur le boulevard Saint-André, j'avais une première question qui était la suivante : pourquoi n'y a-t-il pas eu d'enquête publique pour déclasser ce terrain du domaine public communal ? Monsieur LOCQUET a apporté un élément de réponse, dans son intervention, à cela. En même temps, dans son propos, il fait référence au fait que cette cession ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation du boulevard Saint-André. Mais du coup, j'aimerais savoir quelles ont été les études qui ont été faites à ce sujet et qui indiquent qu'effectivement, cette cession ne porterait pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par le boulevard Saint-André. J'imagine que des études ont été faites, peut-être, dans le cadre du fameux PDU dont nous avons parlé précédemment. Mais quelles ont été ces études et pourrions-nous en avoir connaissance ?

M. BOURGEOIS : Il y a eu des enquêtes par les cabinets spécialistes en matière de circulation. Il a dû y avoir le cabinet EGIS qui est intervenu, et le cabinet missionné par Hammerson, une contre-expertise. Et surtout, par rapport au document qui a été établi par les services techniques de la Ville, vous avez le maintien de toutes les voies actuelles. Donc, pour rentrer et sortir de la trémie, il y a une voie supplémentaire. Dès lors, en réalité, sur le boulevard Saint-André, si nous ne parlons que de lui, vous avez deux voies montantes, deux voies descendantes exactement dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui. Vous avez évidemment, en plus, un anneau de circulation qui est complètement différent sur le boulevard de l'Assaut. Le but de l'opération est évidemment d'apaiser toutes les circulations. C'est cela qui est très important. Aujourd'hui, nous savons très bien que les circulations sont beaucoup trop rapides : tous les comptages et les mesures de vitesse surtout, l'ont montré. Donc, on a des passements, des plateaux... ce qui fera évidemment une circulation totalement apaisée, je dirai, entre le rond-point, le feu, qui est posé actuellement à l'entrée du boulevard Saint-André, rue Jeanne d'Arc et jusqu'au carrefour de la rue d'Amiens. Ces études, évidemment, ont été faites. Cela a donné lieu à un plan général – d'où, évidemment, les termes de la délibération. Le creusement de cette trémie qui est simplement destinée à faire entrer et sortir les véhicules dans le parking souterrain ne va pas du tout atrophier la capacité des véhicules à suivre le parcours que je vous ai indiqué. La seule différence, évidemment, sera une vitesse qui sera beaucoup plus faible qu'aujourd'hui, ce que souhaite évidemment tout le monde et qui est un objectif majeur du Plan de déplacement urbain, c'est-à-dire sécuriser les déplacements. Cela signifie du coup une vitesse beaucoup moins grande et moins polluante. Voilà la réponse que nous pourrions faire à cette question sur le creusement de la trémie.

Mme ROUBI : Je suis surprise de votre réponse. Actuellement, le boulevard Saint-André a trois voies de circulation de chaque côté. Trois voies de circulation de chaque côté !

Non, alors deux et trois. Quand on monte... Oui,

donc cela fait bien une suppression d'une voie de circulation.

M. BOURGEOIS : Non, au total dans le projet, j'ai le plan de circulation, cela vous fera six au total sur la partie du Faubourg Saint-André.

M. AURY : Les études concluent, si je vous suis bien, au fait qu'une démultiplication de la circulation des automobiles, puisque vous attendez des milliers de véhicules supplémentaires, va aboutir à un apaisement de la circulation et à une moindre pollution. C'est ce qui est écrit dans les études ? Cela me semble assez curieux.

M. BOURGEOIS : Le problème est surtout la vitesse. Voilà, c'est ce que j'ai répondu.

En ce sens, nous savons très bien que la traversée du boulevard Saint-André, à l'heure actuelle, est très hasardeuse. En réalité, nous répondons parfaitement à cette question. Donc, évidemment, nous n'allons pas nier qu'il n'y aura pas de véhicules. Mais ce qui est important dans les faits, c'est la manière dont circulent ces véhicules. En effet, l'objectif est quand même de dynamiser une ville. Si vous voulez avoir une ville très calme, vous pouvez aussi mettre des barrières à l'extérieur et l'interdire complètement aux véhicules. Vous aurez quelque chose de très, très calme, mais ce n'est pas nécessairement l'objectif que l'on cherche dans tous les endroits. Donc là, je pense que l'on peut répondre, très honnêtement, sur ce point. Le plan de travaux, qui a été fait, va répondre à la question majeure de la vitesse et de la sécurité des piétons, des cyclistes. Cyclistes, puisqu'en réalité vous aurez des pistes cyclables qui vont permettre de conduire la circulation par une autre voie, donc évidemment, ils n'auront plus à prendre, en aucun cas, le boulevard Saint-André – du reste, à l'heure actuelle, il y en a très peu qui le prennent. Voilà. Je n'ai pas dit plus de choses que celles-là. C'est bien un problème majeur. Nous en avons souvent parlé, je crois, en commission de circulation. Vous connaissez mon opinion. Cela est aussi inscrit dans le plan de déplacement urbain : dans beaucoup d'endroits, il faudrait avoir des conditions de circulation de l'ordre de 30 km/h, notamment à l'intérieur du cœur de ville et à la couronne des boulevards. Évidemment, avec ce qui se passe pour le moment, ce sont des circulations très rapides, à certaines heures et notamment aux heures de moindre trafic où ce sont de véritables pistes où les voitures s'élancent. Donc là, avec les aménagements prévus, avec les plateaux, nous aurons répondu à ce problème. Je n'ai pas dit autre chose.

M. AURY : Toujours à la suite de la réponse de Monsieur BOURGEOIS. Dans votre projet, c'est une circulation à 30km/h dans tout ce secteur. J'ai quand même un petit peu de mal à imaginer que, si l'on croit à ce que vous indiquez, après la construction de ce centre commercial qui va attirer énormément de gens, énormément de véhicules – puisque, pour l'essentiel, il va s'agir de gens venant en voiture – et donc multiplier par plusieurs milliers de véhicules et les faire rouler à 30km/h, ne va pas amener à un engorgement assez spectaculaire de tout ce secteur qui est déjà, à certaines heures de la journée, assez engorgé. Il est vrai que je serais assez curieux de voir ce qui a été analysé de ce point de vue par les études réalisées sur le sujet.

M. BOURGEOIS : Là aussi, que l'on précise bien

les choses. Je n'ai pas dit – ou si vous avez pu le croire, nous allons le redire une autre fois – que sur l'anneau des boulevards, on roulerait à 30km/h. Je vous ai parlé de l'intérieur du cœur de ville. Cependant, sur les anneaux, les véhicules ne pourront guère rouler à plus de 50km/h. De toute façon, c'est la vitesse qui est imposée en ville, donc cela empêchera ceux qui ont envie de faire des prouesses d'aller à des vitesses très largement au dessus de 50km/h. Voilà ce qu'il faut y voir, à cause des différents obstacles, des plateaux, des courbes qu'il y aura à prendre. Soyons bien précis là-dessus, je ne vous ai pas parlé de 30km/h pour cette zone, mais de pouvoir avoir comme vitesse effective le 50km/h. Alors, c'est sûr, on verra plus tard pour la rue de Clermont la décision qui sera prise. Est-ce que 50km/h sont déjà excessifs sur cette voie ? Ou vaudrait-il mieux 30km/h ? Là aussi, la réponse n'est pas évidente, parce que, comme vous dites, 30km/h sur l'axe de Clermont, c'est peut-être très insuffisant. Tout cela n'est pas encore tout à fait résolu. Mais le problème majeur de circulation en ville à résoudre, à mon avis, aujourd'hui, c'est que les véhicules ne puissent plus se lancer. Et c'est cela qui est cause d'accidents ou d'insécurité. Tel est l'objectif du plan de déplacement urbain aussi, dans son ensemble : éviter les pistes où l'on peut se lancer.

Mme Le MAIRE : Pas d'autres remarques ? Nous passons au vote. Qui vote contre ? 7 votes contre. Fatima ABLA n'étant pas là. Le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 7 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DECLASSEMENT PLACE DU JEU DE PAUME ET SES ABORDS VENTE DU TERRAIN

M. LOCQUET, CONSEILLER MUNICIPAL

Par délibérations des 11 Juillet 2008, 13 Mai 2009, 29 Mars 2010 et 9 Février 2011, le Conseil Municipal a entériné le projet d'aménagement de la Place du Jeu de Paume et de ses abords relatif à la réalisation d'un Pôle Commercial, accompagné de logements et a autorisé Madame le Maire à engager la procédure de déclassement des espaces publics.

En effet la place, de par sa fonction de parking ouvert à la circulation et au stationnement public, relève du domaine public communal et doit préalablement à son aliénation être désaffectée et déclassée conformément aux articles L 2141-1 et suivants du Code Général de la propriété des personnes publiques, de même que la portion de la rue du 27 Juin située dans le prolongement Nord de la place et l'îlot vert attenant qui seront également vendus.

Il est rappelé que cette opération consiste à vendre à la SNC HAMMERSON BEAUVAIS un tènement foncier d'environ 22 000 m² qui conduira à la réalisation d'un complexe comportant :

- 32 822 m² SHON au total pour le commerce dont 19 000 m² environ de surface de vente (représentant environ 74 lots commerciaux)

- 2 910 m² environ de SHON logements (de 30 à 40 logements),

- 897 places environ de stationnement en souterrain

Le 2 mai 2011 la place a été fermée au stationnement et a de ce fait été désaffectée de son usage de parc de stationnement ; la portion de la rue du 27 Juin a également été interdite à la circulation ainsi que l'espace vert attenant. Cette fermeture a été constatée par Maître CASTANIE, huissier de justice, le 2 mai 2011.

L'enquête publique préalable au déclassement s'est donc déroulée du 15 au 30 mai 2011 inclus et a donné lieu à une très grande participation, où chacun a pu s'exprimer sur le projet.

Ainsi outre les nombreuses pétitions et « lettres types » adressées au commissaire-enquêteur, plus de 420 observations ont été consignées sur le registre d'enquête, tantôt positives, tantôt négatives dans une proportion quasi équivalente.

À l'issue de cette enquête Monsieur Christian ROCHE commissaire-enquêteur a rendu son avis :

Il a tout d'abord constaté que l'enquête s'était déroulée de façon satisfaisante et dans les conditions fixées par les textes et notamment les articles R 141-1 à 141-9 du Code de la voirie routière.

Après avoir analysé le dossier, examiné les documents, recueilli les observations du public, les explications de la Ville et de la société HAMMERSON, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable, estimant que la pertinence et la pérennité du projet étaient démontrées.

Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public durant un an en l'hôtel de Ville.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public communal des terrains ci-dessous définis de 21 908 m² et de les classer dans le domaine privé de la Ville de Beauvais, à savoir :

- la place du jeu de Paume dans son intégralité,

- la portion de la rue du 27 juin comprise entre la rue Jacques de Guéhengnies et le boulevard Saint André,

- l'espace vert situé dans son prolongement nord.

- de vendre à la SNC HAMMERSON BEAUVAIS ce terrain de 21 908 m² environ, ainsi que la parcelle nécessaire à la réalisation de la trémie, Boulevard Saint-André, au prix de 4 200 000 Hors Taxes, soit 5.023.200 TTC conformément au prix actualisé des domaines en date du 29 Août 2011, ajouté de 900.000 € HT correspondant aux travaux de fouilles de la place, soit un total de 5.100.000 € HT.

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire et notamment la promesse de vente (conformément au projet ci-joint) et l'acte de vente.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 13/09/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 7 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, le plan et le rapport du commissaire-enquêteur.

M. RAHOUI : Le projet d'implantation d'un centre commercial sur la Place du Jeu de Paume a su attirer l'attention et le questionnement de nombreux Beauvaisiens depuis son lancement, à la surprise générale, au lendemain des élections municipales de 2008. Malheureusement, vous avez rejeté la proposition de référendum soumise par l'opposition, considérant sans doute, et à juste titre, et sans souci de justice démocratique, qu'il était plus facile de convaincre une équipe municipale que 56 000 Beauvaisiens. Notre combat consiste également à affirmer que votre projet est illégitime car vous l'avez volontairement occulté de votre programme électoral lors des dernières échéances. C'est au travers d'une démarche peu transparente à l'égard des habitants de notre ville et de ces élus que vous avez mené la conduite de ce projet. Vos phases de concertation qui viennent d'être évoquées ont été dirigées par des défenseurs du projet et n'auront jamais la sincérité d'un vote républicain. Alors nous devons faire entendre une autre voix. A la manière d'un grand nombre de Beauvaisiens, nous nous sommes étonnés sur les bancs de l'opposition de constater la vitesse à laquelle vous avez imposé un projet unique et exclusif, balayant toute alternative en signant un chèque en blanc à un promoteur dont les intérêts ne rejoignent pas ceux de notre ville. Ce soir, vous proposez au Conseil Municipal d'engager la procédure de déclassement d'un espace public afin de permettre la réalisation de ce projet et de vendre, à la société Hammerson, un terrain que tous vos prédécesseurs à la tête de cette ville ont réussi à préserver, Madame le Maire, depuis des décennies. Vous avez tenté de défendre ce projet auprès des Beauvaisiens durant trois ans dans une inquiétante opacité. Vous déploriez, lors de la révélation de cette demande d'acquisition par FORUMINVEST à l'époque, que le taux d'évasion commerciale sur Beauvais était de 110 millions d'euros et que nous avons besoin d'accueillir sur notre territoire des marques comme H&M ou Zara, chose qui, selon vous, justifiait avant toute autre chose la nécessité de ce projet. En 2009, alors que nous vous interrogeons sur les garanties dont vous disposez pour faire venir ces marques, ces enseignes, vous nous indiquiez que ces informations ne devaient pas être rendues publiques, mais dans la réalité des faits, vous n'aviez rien de concret à annoncer. Aujourd'hui, alors que vous nous demandez d'entériner le projet, toujours aucune enseigne, soi-disant indispensable à notre ville, n'est fermement annoncée. L'étape de pré-commercialisation n'a manifestement pas atteint ses objectifs. Vous vous contentez de nous dire ce que nous ne trouverons pas dans ce centre en portant un coup supplémentaire aux actuels commerçants du centre-ville et à leurs salariés en les empêchant d'accéder au nouvel aimant commercial Hammerson, qui, contrairement au centre-ville de Beauvais, bénéficiera lui d'un stationnement facile et de tous les équipements agrémentant un espace commercial rendant captive sa clientèle en un seul et unique site. Les commerçants du centre-ville de Beauvais et leurs salariés s'inquiètent. Comment pouvez-vous garantir ou même imaginer un maintien de leur chiffre d'affaires alors que la surface commerciale de cette zone va doubler et que le e-commerce ne cesse de leur prendre des parts de marché ? L'idée d'un développement commercial du centre-ville ne peut se poser qu'à une seule condition, celle d'être irréprochable sur la périphérie. Or, à ce jour, ce n'est pas le cas. Et vous ne devez pas ignorer que parmi les sites détenant une galerie commerçante du même

type que celle que vous nous proposez, la firme Auchan située dans le quartier Saint-Lazare a procédé à une forte extension de sa surface, causant de grosses difficultés à son voisin Intermarché qui tente de compenser ses pertes et d'éviter la fermeture, et les licenciements qui vont avec, en ouvrant le dimanche matin. D'autre part, vous ne devez pas aller plus loin dans vos intentions qui écartent, dans l'analyse, le développement d'un nouvel espace commercial, très proche du centre-ville et structuré autour d'un nouvel hypermarché U dans le quartier Saint-Quentin. L'étude que vous avez agitée pour justifier l'idée du Jeu de Paume ne tient même pas compte du nouveau Hyper U. D'ailleurs, je tiens à dire que vous n'auriez jamais commandé cette étude révélant les 110 millions d'évasion commerciale si FORUMINVEST ne vous avait pas fait son offre en 2007. La zone de chalandise de Beauvais ne peut s'étendre en multipliant sans aucune régularisation les implantations. Votre recette simpliste est tout simplement dangereuse. Économiquement, Madame le Maire, votre projet représente donc un risque évident pour notre ville. Vous savez que cela va accélérer la désertification commerciale du centre historique. Vous prenez un risque économique majeur dont vous ferez assumer les conséquences aux commerçants et aux salariés du centre qui s'efforcent de faire vivre au quotidien cette partie de notre ville. D'autre part, nous devons dénoncer le fait que ce projet n'est pas un outil au service de Beauvais et de ses habitants, mais l'inverse. Notre ville se trouve dans l'obligation de s'adapter aux besoins et aux désirs du promoteur. A ce jour et à peine deux ans avant l'hypothétique date d'ouverture du centre commercial, Beauvais a investi des millions d'euros, alors que le futur propriétaire n'en a pour sa part déboursé aucun. En effet, 2 millions d'euros ont déjà été inscrits au budget primitif 2011 pour préparer l'installation du pôle. La Ville se substitue même parfois au privé sur une opération risquée. Vous concentrez les efforts financiers des Beauvaisiens sur des investissements qui ne sont absolument pas des priorités et qui de surcroît sont d'énormes gabegies. J'en veux pour preuve le fait que les abords du Jeu de Paume sont actuellement en cours de rénovation complète, alors qu'après les gigantesques travaux, les chaussées auront suffisamment souffert suite au passage des différents engins de BTP pour recommencer une fois de plus et aux frais des Beauvaisiens, les travaux entrepris deux ans plus tôt. Votre manque de sérieux va encore, une fois de plus, conduire à la gabegie, et les Beauvaisiens vont encore devoir assumer financièrement vos erreurs, et de manière collective. Finalement, ce projet illustre manifestement vos choix politiques. Vous vendez Beauvais, morceau par morceau, vous ne mesurez pas que cette place est partie prenante de l'histoire la ville et qu'à la manière de la Place Jeanne Hachette, elle symbolise un espace dont la propriété est collective. Les raisons de notre hostilité quant à l'endroit choisi par le promoteur et que vous vous apprêtez à lui consentir sont aussi d'ordre environnemental. Tout en dégradant le cadre de vie des riverains, vous allez créer un appel d'air en termes de circulation automobile. Comment pouvez-vous imaginer recouvrir la place du Jeu de Paume, en négligeant totalement les contraintes architecturales et géologiques du projet proposé en l'état actuel et notamment celles liées au parking souterrain de trois niveaux, rien que cela, alors même que cette place est traversée en sous-sol par des cours d'eaux et des nappes phréatiques ? Les

dommages collatéraux sont évidents. Et votre expérience récente en la matière rue du Pré Martinet devrait suffire à vous en dissuader. Au grand regret de nombreux Beauvaisiens et aux convictions diverses, vous avez balayé les arguments systématiquement étayés de ceux qui, historiens, commerçants, environnementalistes, riverains de la place ou simples citoyens de Beauvais, ont essayé de vous alerter sur l'irréversibilité d'un tel bouleversement. Vous n'amènerez pas Beauvais à prendre un tournant dans son développement en vous écartant des enjeux actuels de notre ville, en occultant la réalité de ses habitants. Nos concitoyens sont chaque jour confrontés au problème du pouvoir d'achat et ce centre n'est qu'un leurre, de la poudre aux yeux, qui, à défaut de résoudre des problèmes locaux, en créera de nouveaux.

Aujourd'hui, Madame le Maire, chers collègues, vous avez la possibilité de faire marche arrière et pour notre part, nous ne prendrons pas le risque de porter un coup fatal à l'équilibre de notre ville. Enfin, j'aimerais savoir comment vous pouvez nous proposer cette délibération ce soir, sachant que l'instance qui est en mesure d'autoriser l'ouverture et la possibilité de ce projet n'a pas délibéré en cette faveur. La CDAC a fait son travail, et aujourd'hui rien ne vous autorise à aller plus loin dans cette démarche. Des réponses concrètes doivent nous être apportées sur cet aspect précis ce soir.

M. AURY : Oui, à moins que vous n'avez déjà des réponses à apporter à Monsieur RAHOUI.

Mme Le MAIRE : Nous allons grouper les questions si vous le voulez bien.

M. AURY : Donc, à mon tour, je veux repointer une série de raisons d'opposition à ce projet, et je commencerai tout d'abord par faire litière d'un argument que vous utilisez largement. En nous opposant à ce projet, il ne s'agit pas pour nous de nous opposer à la création d'emplois dans la ville ni à la redynamisation commerciale de la ville. Je crois au contraire que ce projet, au final, si malheureusement il devait se réaliser, porterait, comme le pensent d'ailleurs beaucoup de commerçants dans cette ville mais aussi évidemment beaucoup d'habitants, des coups très durs à l'animation et au commerce du centre-ville actuel, et je ne pense pas qu'il sera au total l'aubaine que vous annoncez en termes d'emplois. Des magasins ouvriraient, des vitrines nouvelles apparaîtraient, mais immanquablement, d'autres fermeraient. Immanquablement, parce que c'est ce qu'il se passe dans beaucoup d'autres villes où de tels projets ont lieu. Et tout simplement parce que le problème essentiel des gens aujourd'hui, c'est celui du pouvoir d'achat, et celui-ci est loin d'être en augmentation. On ne voit donc pas par quel miracle des vitrines nouvelles amèneraient des dépenses supplémentaires sur Beauvais. D'ailleurs, puisque la presse s'est faite l'écho de l'initiative que vous aviez prise ici-même, mardi dernier, et que j'ai cru comprendre que vous vous félicitez de la venue de centaines, de milliers, je ne sais pas combien, qui sont venus dans l'espoir d'avoir un emploi, je vous ai entendue, ou en tout cas j'ai lu vos déclarations ou celles de vos adjoints, expliquer que cela était la preuve d'un engouement extraordinaire des Beauvaisiens pour ce projet. Je crois malheureusement qu'il faudrait plutôt pointer que cette affluence de gens à la recherche d'un emploi souligne de manière très cruelle la situa-

tion dramatique de l'évolution du chômage dans notre ville ces dernières années, et donc effectivement, on peut imaginer que beaucoup de gens pensent qu'à travers ce projet, il pourrait y avoir peut-être un emploi pour eux ou pour un de leurs proches. Mais je crois qu'il s'agit vraiment là d'un leurre pour les raisons que j'ai expliquées plus tôt. D'ailleurs, je crois en même temps que beaucoup sont repartis en ayant eu le sentiment d'avoir participé à une vaste opération de promotion, mais où finalement, on ne leur avait demandé que de déposer un CV, ce qu'ils font en permanence, à longueur d'année auprès d'innombrables sociétés ou entreprises. Je crois enfin j'y reviens, parce que je l'ai déjà dit lors d'autres Conseils municipaux ou dans d'autres occasions – le développement de notre ville se fera davantage, non seulement sur la préservation, mais également le redéveloppement de l'emploi industriel, qui eux, amènent réellement de l'emploi et génèrent de l'activité nouvelle. L'emploi, c'est aussi – au demeurant, il y avait également aujourd'hui une journée d'action – empêcher que l'on supprime un emploi sur deux au fur et à mesure des années dans les services publics, dans la fonction publique, parce que, là aussi, ce sont autant d'emplois en moins, et donc de pouvoir d'achat dans notre ville et de possibilités de fonctionnement pour les commerces. Et puis, je voudrais dire, pour terminer sur cet aspect de l'emploi que, beaucoup de chiffres ont été évoqués dans les journaux. Voici ce que j'ai retenu, y compris sur la base même de vos propres chiffres : vous avez annoncé des emplois pour la construction, puis des emplois à venir, mais en fait vous ne garantissez là-dessus au mieux que 5 % des 500 emplois de la construction, c'est-à-dire, si je compte bien, 25 personnes, et seulement 5 % des 600 emplois du centre commercial supposés, c'est-à-dire 30 personnes. Pour les Beauvaisiens, je crois que nous sommes très, très loin du compte, loin de ce qui a été annoncé, de ce qui est promis aux habitants de cette ville. Autre point, je crois que, fondamentalement, sur ce dossier, vous ne tenez pas compte de l'avis des Beauvaisiens. Beaucoup de gens ont exprimé leur opposition, et leur attachement à cette place publique et au fait qu'elle demeure une propriété publique. C'est le commissaire-enquêteur lui-même qui dit, et Monsieur LOCQUET a repris ces chiffres, que finalement, en se limitant à l'enquête publique, 50 % des gens se seraient exprimés pour, 50 % contre. Donc, cela signifie, à minima, que l'avis des Beauvaisiens est totalement partagé sur cette question. Je crois qu'il est plutôt majoritairement contre, mais admettons cela. Au nom de quoi, si on prend pour argent comptant ce que dit le commissaire-enquêteur, y compris ce que reprend Monsieur LOCQUET dans son intervention de départ, la moitié des gens sont pour, la moitié des gens sont contre... ? Au nom de quoi notre Conseil municipal s'engagerait à la place des gens eux-mêmes ? Ils pourraient décider eux-mêmes par une consultation populaire, citoyenne, de ce qu'ils souhaitent, auquel cas cela aurait une véritable légitimité. D'ailleurs, car en effet nous réduisons massivement dans la délibération, dans le rapport du commissaire-enquêteur, dans les arguments que vous avez développés auprès du commissaire-enquêteur, aujourd'hui cette place a un parking. A un moment du projet, du compromis de vente, vous évoquez une place qui appartient depuis des temps immémoriaux à la commune de Beauvais. Je crois notamment qu'il n'y aurait pas eu une telle émotion de beaucoup de Beauvaisiens vis-à-vis de ce projet s'il s'agissait simplement d'un

vulgaire parking de stationnement. Je crois qu'il y a autre chose et qu'il est dommage de ne pas vouloir entendre. Certes, évidemment, au fil des années, une partie importante de cette place a été occupée par du stationnement. Mais, même dans l'état actuel, et l'on peut facilement imaginer des projets alternatifs d'utilisation de la place, la totalité de la place n'est pas complètement dédiée au stationnement. Cette place est aussi, et cela a été dit, un lieu de rassemblement. C'est un lieu qui est utilisé par les fêtes foraines, et là aussi, je souhaiterais m'arrêter un instant là-dessus. Il nous avait été présenté que les forains étaient unanimement d'accord pour le projet de transfert sur un autre terrain situé dans le quartier Saint-Quentin. En fait, quand les forains se sont installés sur le Jeu de Paume pour la dernière fête foraine, il y a quelques semaines, nous avons entendu à ce moment-là un autre son de cloche, c'est-à-dire que, peut-être, le président des forains s'était un peu avancé, en disant qu'il actait ce déménagement. Nous avons entendu ensuite de nombreux forains dire qu'ils ne se résignaient à voir, comme dans d'autres villes, la fête démenagée du centre-ville, sortir du centre-ville. Et quand on nous parle de l'animation du centre-ville, de la vie du centre-ville, peut-être avez-vous fait la même expérience que moi, lors de la Fête de la Musique où il y avait beaucoup de gens, comme quand il fait beau, dans la rue avec beaucoup d'animations, beaucoup de vie... Eh bien, en se rendant sur la Place du Jeu de Paume, où avait lieu la fête foraine, on voyait clairement la continuité entre la Fête de la Musique, la fête foraine, et cette chose-là ne pourrait plus avoir lieu avec un déménagement à plusieurs kilomètres du centre-ville dans un lieu totalement extérieur. Non, mais je souhaite dire...

Deux kilomètres, cela fait plusieurs kilomètres. Deux ou trois kilomètres... je n'ai pas calculé.

Ecoutez-moi jusqu'au bout.

Mais en tout état de cause, vous reconnaîtrez, si vous êtes de bonne foi, et je le crois, que le jour de la Fête de la Musique ou des fêtes Jeanne Hachette, ce n'est pas la même chose de pouvoir prolonger la fête en se rendant sur la fête foraine, place du Jeu de Paume, ou de dire maintenant la fête foraine, c'est au fond de l'avenue Nelson Mandela. Je crois là que cela porte atteinte, à un moment de l'année, à l'animation du centre-ville.

Par ailleurs, dans l'émotion suscitée par ce projet, il y a tout cela : il y a le fait que cette place, et c'est en effet indiqué par le commissaire-enquêteur, qui par ailleurs conclut à un avis favorable. Il dit : « Compte tenu de la sensibilité très fortement exprimée concernant la question de la propriété publique de la place du Jeu de Paume ». Lui-même est obligé de convenir que c'est quelque chose qui s'est exprimé très fortement. Vous ne prenez pas du tout en compte cet aspect et le fait que cette place, dont rien ne dit qu'elle doit demeurer dans l'état actuel dans lequel elle est, doit être définitivement rayée du patrimoine public de la ville. Et je le crois, de ce point de vue, que, lorsqu'il s'agit d'une décision aussi importante, ce n'est pas quelques-uns ici, même conseillers municipaux, légitimement élus, qui peuvent prendre une telle décision face à laquelle les Beauvaisiens sont totalement partagés – et par delà les sensibilités politiques qu'ils peuvent avoir par ailleurs.

Et donc, je le disais, autre élément, vous ne tenez pas compte de l'avis du commissaire-enquêteur. Je poursuis la phrase que je citais où il disait : « Compte

tenu de la sensibilité très fortement exprimée concernant la question de la propriété publique de la place du Jeu de Paume, alors que le projet », et je cite toujours le rapport du commissaire-enquêteur, « alors que le projet en prévoit la cession à un promoteur privé ». Le commissaire-enquêteur vous faisait deux propositions, et il disait : « La Ville de Beauvais pourrait ou bien envisager un bail emphytéotique pour concéder à long terme l'usage du terrain public » c'est-à-dire un bail au terme duquel ce terrain reste propriété publique, « ou bien si elle engage la vente, prendre toutes les dispositions pour s'assurer qu'en cas d'échec du projet et du souhait de reconversion par le promoteur, ce patrimoine fasse l'objet, soit d'un retour à la propriété municipale, soit à une reconversion par un nouveau projet soumis à délibération du Conseil municipal. ». Vous ne tenez absolument pas compte de ces propositions formulées par le commissaire-enquêteur.

Autre élément, je considère, nous avons déjà pointé cette question, qu'à travers la délibération d'aujourd'hui, vous ne respectez pas l'esprit de la loi concernant la désaffectation d'un bien, d'un morceau du domaine public. En effet, la loi nous dit qu'il s'agit de faire un constat de la désaffectation, c'est-à-dire que nous devons constater que ce bien, que ce domaine n'est plus utilisé publiquement, et donc tout naturellement cela conduit à le déclasser. Là, ce qui s'est passé ne relève pas de cela, la place fait telle partie du domaine public que vous êtes obligés de mettre des barrières tout autour pour en empêcher l'accès, parce qu'évidemment, l'accès à ce domaine public, à cette place publique, est naturel pour les Beauvaisiens. Et donc vous êtes contraints, et ce n'est pas un constat, c'est une organisation de la désaffectation de la place, mais sans délibération pour cela, puisque l'arrêté que vous avez signé, qui n'est pas une délibération, et qui permet d'interdire l'accès à la place, indique simplement qu'il s'agit d'une fermeture pour travaux, donc une fermeture temporaire de la place. Nous ne pouvons en aucun cas déduire de cette « fermeture pour travaux » que les Beauvaisiens en ont abandonné l'usage et qu'il serait naturel qu'elle revienne dans le domaine privé. Je crois que là, vous ne respectez pas, de ce point de vue, l'esprit de la loi qui prévoit que le domaine public reste inaliénable et imprescriptible. Autre élément qui va dans ce sens, ce sont les conditions de vente que vous envisagez, parce que même avec une réévaluation, il me semble que nous sommes très en deçà des prix du marché immobilier dans la ville. Tout à l'heure, et chacun pourra faire l'expérience en cliquant sur le site d'un promoteur, d'un agent immobilier, j'ai lu une proposition de vente d'un terrain de 169 m² avec un permis pour construction de quatre appartements, plus parking en sous-sol, correspondant donc un petit peu au type de projet, pour 115 000 euros les 169 m². Et si je calcule bien, nous sommes à 680 euros le mètre carré. En l'occurrence, à ma connaissance, ce qui nous est proposé est à 191 euros le mètre carré. Je crois que, pour une telle opération, et cela a été dit, aucun appel d'offres, enfin aucune mise en concurrence. C'est tout de même un cadeau extraordinaire qui est fait à un promoteur immobilier privé, et effectivement en totale contradiction avec le marché immobilier dans la ville. Et puis, et ce sera un dernier point, nous l'avons également souligné dans le protocole d'accord, mais là, c'est acté dans le projet de promesse de vente : il s'agit d'une forme de privatisation d'une part de l'aménagement de la ville. Je vais lire ce qui a été écrit, puisque cela vaut le coup d'être lu – et je pense qu'ici

tout le monde l'a lu très attentivement, mais je pense au public. Il est dit dans le projet de compromis de vente : La Ville de Beauvais s'engage à réaliser ou à faire réaliser préalablement à l'ouverture au public du projet les aménagements suivants :

1 – Adapter son plan de circulation et sa politique de stationnement dans un souci d'une desserte efficace du projet par les transports en commun et de la viabilité économique du caractère payant du pôle stationnement du projet et des abords du projet et plus généralement du stationnement en centre-ville. Je pense que dit autrement, cela signifie que demain, la politique de stationnement dans le centre-ville de Beauvais est décidée et dictée par Hammerson puisque la Ville devra « s'engager à adapter son plan de circulation et sa politique de stationnement à la viabilité économique du caractère payant du pôle stationnement du projet ». Il est écrit ensuite : « les parties (donc la Ville et la société Hammerson) réfléchiront ensemble à une gestion coordonnée du pôle stationnement, esplanade de Verdun et ses alentours, parking souterrain... », et sont indiquées des dispositions qui sont à prendre pour le stationnement des résidents des quartiers avoisinants du projet. Cela est une première chose.

2 – Aménager la rue Jeanne d'Arc selon les principes d'aménagement prévus au plan, au plus tard au jour de l'ouverture au public du projet. Donc, là aussi, il nous est dicté ce qu'il faut faire sur cette rue-là.

3 – Aménager un carrefour à feux au croisement de la rue de Gesvres et de la rue Jeanne d'Arc, en lieu et place du croisement existant, au plus tard au jour de l'ouverture au public du projet.

4 – Aménager la rue Jacques de Guehengnies selon les principes d'aménagement prévus au plan annexé, au plus tard au jour de l'ouverture au public du projet.

5 – Procéder à la réfection du revêtement de la rue de Gesvres.

6 – Déplacer le contrôle d'accès rue du 27 juin, réimplanter du mobilier urbain, pan information à l'entrée de cette rue, reprendre le pavage en lieu et place des briques existantes, selon les principes d'aménagement.

7 – Aménager un carrefour en limite sud-est du projet au croisement de la rue Jeanne d'Arc et du boulevard Saint-André, en lieu et place du carrefour à feux existant.

8 – Effectuer des travaux de requalification, y compris d'éclairage, du boulevard Saint-André, en complément des travaux de réalisation de la trémie d'accès au pôle stationnement.

9 – Réaménager la rue Jean de Lignières en voie réservée aux riverains.

10 – Réorganiser le croisement au carrefour des rues de Clermont, Jean de Lignières et boulevard Saint-André et de l'Assaut, afin d'en améliorer le fonctionnement.

Je crois que nous ne pouvons pas dire mieux, effectivement. Pouvez-vous me citer un seul exemple d'une autre société commerciale s'étant installée ou projetant de s'installer dans la ville et pour laquelle nous avons un tel diktat sur l'ensemble des aménagements que la ville doit réaliser pour que ce projet commercial réussisse ? Je ne crois pas que nous en trouverions. Et je crois, pour cette raison, nous l'avions précédemment soulevé mais il est repris et explicitée

d'une manière très précise, que c'est un élément supplémentaire d'opposition à ce projet qui a vraiment de conséquences lourdes, on le constate. Et pour toutes ces raisons, évidemment, j'espère que vous pourrez apporter un certain nombre d'éléments de réponses ; mais dans l'état actuel des choses, nous ne pouvons pas voter favorablement pour cette délibération.

Mme Le MAIRE : Attendez, nous allons, peut-être, avant de vous passer la parole Madame ROUBI, proposer à Jean-Luc BOURGEOIS de répondre.

M. BOURGEOIS : Je vais essayer d'apporter quelques éléments de réponses à nos collègues Thierry AURY et Medhi RAHOUI, mais mon propos vise surtout à vous exposer la vision que nous avons de l'évolution du cœur de ville. Nous avons un projet qui est excessivement important, mais un projet qui n'est pas isolé. Ce sont sans doute des conceptions différentes qui se cristallisent autour de ce projet. Mais, par mon propos, je voudrais vous montrer, évidemment, que le projet de centre commercial du Jeu de Paume n'est qu'un élément parmi un beaucoup plus grand ensemble d'évolutions que nous souhaitons pour le centre-ville de Beauvais. Alors, permettez-moi de vous présenter cela à partir de trois constats. Le premier constat est que le cœur de ville ou le Beauvais historique doit être agrandi. Vous avez une taille très modeste de ce centre-ville, si l'on sait que les axes nord-sud et est-ouest mesurent respectivement 900 m et 770 m de longueur. C'est un cœur de ville qui est excessivement petit et qui n'est pas à la mesure aujourd'hui d'une ville de 56 000 habitants, ville-centre d'une agglomération de 82 000 habitants, en plein essor économique, et c'est pour cela que nous proposons d'étendre ce cœur de ville. Nous allons faire un petit tour autour de ce cœur de ville et voir les lieux sur lesquels il est légitime d'étendre ce cœur de ville. Tout d'abord au nord, et cela ne surprendra personne, il y a le problème du Franc Marché, sa restructuration, tout le monde y a pensé. Ici, nous y voyons beaucoup plus une place sur des espaces verts, reconstituer évidemment des espaces qu'il y avait depuis des temps immémoriaux et où se déroulait du commerce. Nous ajouterons, bien entendu, ce qui est souhaitable, du logement et notamment du logement étudiant. Ce sera l'occasion de refaire une salle polyvalente de qualité et de prévoir à cet endroit un vaste parking souterrain nécessaire. Voilà pour le site du Franc Marché. Le site de la prison va également se libérer. Pourquoi ne pas y faire, lorsque les tractations avec l'État seront faites en la matière, un parking-silo voir un mix parking-silo et du logement, toujours au nord de la ville ?

Si nous passons à l'ouest maintenant, l'ancien site de l'OPAC, rien n'est décidé bien entendu cours Scellier, est un lieu stratégique, tout le monde en conviendra. Il faut donc s'interroger sur la vocation de cet ancien moulin à blé construit en 1845. Maintenant parlons du site Saint-Quentin qui est un grand avenir de la ville de Beauvais et d'extension du cœur de ville puisqu'il est à la même côte altimétrique que l'actuelle ville. Vous savez très bien qu'il va subir une mutation profonde, et il est en route. La ZAC de Tisserands est en marche, vous avez eu connaissance des aménagements qui sont tout à fait intéressants puisque vous aurez des logements, des services, du commerce. Nous avons parlé de l'Hyper U tout à l'heure, il va être « nouveau style, nouvelle gamme », et le patron de l'Hyper U s'est réjoui de la dynamique commerciale et ne craint pas du tout – et vous pourrez l'interroger à

ce sujet, il l'a affirmé dans la presse – l'ouverture d'un centre commercial qui sera « concurrent ».

Vous avez en face, à une échéance un peu plus longue, les terrains Gaz de France – donc, il existe un potentiel sur un site qu'il va falloir étudier et négocier avec GDF – qui sont très près du centre-ville et qui pourront accueillir du logement dont nous avons besoin. Et toujours dans cette zone, mon cher collègue AURY, vous en avez parlé tout à l'heure à juste titre, nous allons faire un parc urbain qui servira de lieu d'implantation à la fête foraine, au cirque, il y aura un espace de jeu et des parkings d'à peu près 250/300 places, et aussi, dans cette opération, les jardins familiaux qui sont un état de délabrement avancé, personne ne le conteste. Nous avons contacté les gens qui les cultivent et ils vont être restructurés totalement pour devenir un pôle attractif du quartier. Alors évidemment, aujourd'hui, cela paraît un peu une utopie qu'on voie ce pôle éloigné du centre-ville, mais dans un espace de 5, 6, 7, 8 ans, la continuité va naître. Et si vous mesurez bien, et je vous invite à le faire, la future implantation du site des forains sera environ à 900 m, ce qui est à peu près la même distance à partir de la Place Jeanne Hachette que l'actuelle Place du Jeu de Paume. Si nous parlons maintenant du sud, le lieu d'implantation du nouveau théâtre a suscité, vous le savez, à juste titre, de nombreux débats, l'option est choisie sur son implantation, et Madame le Maire a décidé, en accord avec sa majorité municipale, de le maintenir sur place dans le cadre d'un projet architectural de premier ordre qui doit marquer l'entrée sud de Beauvais et qui sera bien sûr pourvu d'un parking. Les conclusions également du PDU – et j'y mets les mêmes réserves que celles que j'ai dit tout à l'heure, bien entendu, mais c'est dans les documents à l'heure actuelle, et nous en avons parlé avec le SMTCO, et mon collègue François Ferrieux est tout à fait d'accord avec cela – demandent l'étude de l'implantation d'une gare multimodale. L'étude sera réalisée en 2012. Donc, à la fin de 2012, nous verrons le lieu le plus pertinent, qui sera sans doute dans la zone du Pont d'Arcole, pour faire une future gare multimodale. Tout cela s'inscrit dans le contexte de l'extension des réseaux ferrés, du Creil-Roissy, dont il est débattu en ce moment à la Région et un peu partout. Voilà pour ce tour de ville de Beauvais qui vous montre qu'il existe des ressources pour l'extension de ce cœur de ville. Je crois que nous ne pouvons pas voir l'avenir de Beauvais sans le faire sortir de ce corset qu'étaient, je l'ai déjà dit et vous le savez aussi bien que moi, les remparts de Philippe-Auguste. Le monde a quand même bougé depuis, et c'est heureux. Deuxième constat, autour de la vie sociale, de la vie marchande qui doivent être revitalisées, je dirai, tous azimuts, en allant vers un cadre de vie d'une grande qualité. Les architectes de la reconstruction de Beauvais, vous le savez, ont créé deux places, deux places qui n'existaient pas dans le Beauvais d'avant-guerre : la place Foch et la place des Halles. Nous disposons maintenant d'un espace où les trois places, en enfilade, développent sur plus de 350 m un espace qui est libre. Je crois qu'il faut avoir un grand projet, sans doute donnant lieu à un concours d'architectes, permettant de lier ces espaces avec des équipements de qualité, les sols, le mobilier urbain. J'arrive à la place des Halles : il manque un équipement, un équipement de taille. Là aussi, cela a été longtemps discuté. Nous faisons, nous ne faisons pas... une halle. Je pense que de nombreux Beauvaisiens attendent une halle couverte comme nous l'avions avant les destructions. Les partenaires concernés bien sûr seront consultés

sur ce projet. La vie sociale et culturelle à présent, car les deux vont ensemble dans un centre-ville. Les étudiants ont besoin d'y être beaucoup plus présents qu'à l'heure actuelle, et pas seulement lors d'un jour d'intégration, mais c'est-à-dire qu'ils doivent y résider en bien plus grand nombre. Les campus éloignés, cela a été à la mode à une époque. Aujourd'hui, il faut partager, ce qui ne signifie pas qu'il faille abandonner ces campus, mais il y a besoin d'une vie estudiantine dans le cœur de Beauvais. Là aussi, vous l'avez compris, c'est le sens du projet de reconversion de l'ancienne maternité autour de près de 130 logements, mais nous pensons que c'est largement insuffisant au vu des développements prévus. C'est essentiel et nous devons nous réjouir, pour une ville, de savoir que le pôle LaSalle va s'étendre en nombre d'étudiants. De nouvelles formations sont également prévues au niveau de l'UPJV. Il existe donc un potentiel de logements étudiants. Dès lors, il faut évidemment s'atteler à donner satisfaction, car nous connaissons la difficulté de trouver des logements qui ne soient pas trop chers, pour le monde étudiant, c'est un problème majeur à l'heure actuelle. Le Franc Marché, je le disais tout à l'heure, serait un bon site, car proche de la maternité : nous aurions un nord de Beauvais où une vie estudiantine pourrait s'affirmer. L'ancienne cité épiscopale et la cathédrale, et vous avez certainement dû le remarquer depuis un certain nombre d'années, bénéficient d'une attention particulière des pouvoirs publics. Nous en avons rêvé depuis très longtemps. L'aspect général des monuments n'a plus rien à voir avec celui que nous avons connu, il y a trente ou quarante ans, et les travaux vont se poursuivre sur de nombreuses années. Une opportunité inespérée se présente aujourd'hui à la ville, celle de pouvoir échanger le bâtiment de la manufacture de tapisserie avec celui de la galerie de la tapisserie. Cette galerie, avec son auditorium, pourrait accueillir un office de tourisme dont la taille, enfin adaptée à la taille de notre agglomération, serait un lieu d'accueil et d'animation, le tout axé vers la promotion de notre territoire dont le développement économique et patrimonial est un objectif majeur. Le troisième constat, nous en avons déjà parlé et même pas mal, c'est circuler et communiquer avec les autres quartiers. Le plan de déplacement urbain, à l'issue de la phase de concertation, est finalisé, je vous l'ai dit, et il sera voté en décembre par la Communauté d'agglomération. Il propose des mesures pour développer les transports en commun, développer les modes de circulation douce, la marche à pied, le vélo, tout en proposant des circulations alternatives à la voiture. La couronne des boulevards devra accueillir une circulation apaisée et sécurisée, en supprimant les autoroutes urbaines, je l'ai dit tout à l'heure lors du débat qui s'est instauré dans le précédent rapport. Tel est le sens des travaux prévus boulevard Saint-André, boulevard de l'Assaut, carrefour de la rue d'Amiens. De vastes parkings seront répartis sur toute cette couronne, dont les emplacements ont déjà été évoqués. Des axes sont ou vont être requalifiés pour rendre les cheminements beaucoup plus agréables et confortables : la rue Jeanne d'Arc, la rue Jacques de Guehengnies, la rue de Gesvres et la rue Jean de Lignières. C'est là que je peux répondre à mon collègue AURY. Vous voyez, en réalité, évidemment, cela paraît marquer brutalement dans ce document, qui est un document juridique, mais c'est nous qui avons guidé la plume de ceux qui ont écrit ce compromis, car celui-ci est une négociation, et nous avons orienté cette dernière dans ce sens. Hors contexte, je vous dois, nous vous

devons les informations nécessaires, car on peut se dire : c'est cette vilaine société qui a imposé son diktat à ce que doit être la régulation du stationnement demain, la requalification des voies. Je pense que personne ne peut contester la requalification des voies que nous avons évoquée comme étant nécessaire, qu'une nouvelle politique de stationnement est nécessaire aussi en fonction des parkings-silo ou relais qui ont été mis à l'extérieur ; même s'il n'y avait pas de projet de centre commercial du Jeu de Paume, les conclusions seraient les mêmes. Ce qui veut dire que nous n'avons pris aucun risque vis-à-vis du portemonnaie des Beauvaisiens, puisque ce sont des aménagements qui tombaient sous le sens. La seule différence est que ces aménagements, les Beauvaisiens n'auront pas à les supporter, puisque le prix de vente de la place permettra de les financer, y compris la place de la fête foraine et y compris les jardins familiaux qui auraient attendu beaucoup plus longtemps pour être faits. Je voudrais aussi dire un mot de la navette cœur de ville qui relie la partie Saint-Quentin au cœur de ville, et qui a vu son parcours modifié. C'est une véritable navette qui a initialement été pensée pour amener des gens qui travaillent à Beauvais au cœur de ville et qui n'a pas été très pleine souvent, dans la mesure où l'on trouve du stationnement ailleurs et que l'on se gare au plus près – c'est une évidence. Mais en réalité, cette navette, dans un nouveau cœur de ville modernisé, va servir aussi et peut-être surtout de navette commerciale, puisqu'elle desservira le parking Saint-Quentin, tous les parkings silos évoqués, à l'heure actuelle le parking de la gendarmerie, et dessinera une grande boucle auprès des places évoquées, montera au nord, au Jeu de Paume et reviendra. Cela va être mis au service du commerce. Je ne vais pas revenir évidemment sur le Pont de Paris, nous en avons parlé suffisamment. Vous le voyez, je ne veux pas polémiquer, tout a été dit et je me réjouis de ce qui, je l'espère, a été conclu. Je dirai simplement qu'au sud, dans le cadre de l'ANRU, une coulée verte traverse le quartier du nord au sud pour aboutir sur le Coteau. Son aménagement est quelque chose d'essentiel pour finaliser ce projet de coulée verte, et un concours va être lancé pour l'aménagement du Coteau. Cela doit naturellement englober une liaison du point de vue transport, entre le Coteau et le centre-ville. Dans le cahier des charges, entre autres, une plate-forme de bus est prévue. Je terminerai ce tour de ville en parlant de la liaison douce qui est prévue entre le parc Kennedy et le boulevard Saint-André, qui va se mettre en place très rapidement. Donc, en conclusion, que dirai-je ? Dans ce tableau qui a peut-être paru trop long à certains, et je vous prie de m'en excuser, en réalité, place au cœur de ville, place au cœur ! Dans toutes les villes, cela devient très sérieux – si vous bougez un petit peu dans notre pays, à l'extérieur, vous vous apercevez qu'il y a un mouvement un peu inverse à l'heure actuelle, même totalement inverse. C'est-à-dire que les centres-villes, ce sont eux qui se développent et se fortifient en ce moment, en se dotant d'équipements de qualité pour la population, mais aussi pour séduire et faire venir les gens de l'extérieur. Tout cela se passe de plus en plus à l'intérieur des villes dans les centres qui deviennent à nouveau des enjeux pour le futur. On ne peut pas l'ignorer ; cela est même écrit dans la loi, le Grenelle de l'environnement. Le temps est fini où l'on pouvait impunément manger sur les espaces naturels, les terres agricoles pour étendre les villes. En réalité, nous avons la chance d'avoir une ville où les zones de reconversion sont nombreuses,

qui vont nous permettre de faire de nouveaux logements. Nous en avons évoqué un certain nombre ce soir.

Ce qui fait actuellement l'attrait des villes nouvelles, ce sont des centres-villes très bien équipés, très agréables pour la promenade, très agréables pour faire les achats. Voilà ce qui est l'élément déclencheur. Tous ces éléments nous interdisent donc la frilosité, l'immobilisme, si nous voulons développer l'événementiel et faire vivre les dimanches encore mieux qu'ils le sont aujourd'hui. Parce qu'un dimanche à Beauvais, c'est quelquefois sinistre. Peut-être pas le week-end dernier, lorsqu'il y avait toute cette animation autour de la prévention routière. Evidemment, il va falloir inventer 52 dimanches comme cela. Il faudra inventer des services qui n'existent pas encore. Nous avons donc le devoir d'écrire l'histoire de Beauvais dans l'avenir, en le faisant basculer dans la modernité.

Mme ROUBI : Je souhaite faire une intervention, mais beaucoup plus courte que celle de Monsieur BOURGEOIS. D'abord, pour lui répondre que j'aime bien me promener en ville et faire mes courses, mais pas dans un endroit fermé, je préfère être à l'air libre, dans la rue, pouvoir disposer de différentes sollicitations, pas uniquement du commerce, et c'est pourquoi je pense que cette conception des centres commerciaux comme cela est une conception désormais passiste, que l'avenir des centres-villes, ce n'est pas cela. L'avenir des centres-villes, ce sont des surfaces commerciales, en effet en centre-ville, développées mais en centre-ville on fait du commerce avec des enseignes luxe ou moyenne gamme, mais pas la même chose qu'en extérieur. J'ai très peur que ce centre commercial ne soit la même chose qu'une galerie marchande en extérieur. Voilà ma première impression. Deuxièmement, je souhaitais rapidement revenir sur le constat qui était à l'origine de ce projet comme il a été présenté : la fameuse enquête qui a été présentée en mai 2008, les chiffres de cette étude sont les chiffres que nous reprenons constamment dans nos discussions pour parler de l'évasion commerciale. Les éléments chiffrés de cette étude datent de 2007. Sommes-nous bien conscients qu'aujourd'hui, en 2011, la situation a quand même radicalement évolué ? Ou alors, nous ne vivons pas sur la même planète. Mais j'entends autour de nous des situations qui ont quand même énormément évolué, et l'attitude des consommateurs a changé. N'oublions pas qu'il y a constamment une baisse de la consommation et l'arrivée du commerce électronique vient en plus. Mais les consommateurs ont de moins en moins de pouvoir d'achat. Relisez bien l'étude évoquée de 2007 : « La ville de Beauvais n'est pas du tout dans les villes qui ont un pouvoir d'achat élevé ». Nous avons sûrement une difficulté supplémentaire maintenant, depuis 2007, pour de nombreux foyers beauvaisiens. Je ne dis pas qu'il ne faut rien faire pour le commerce et qu'il doit s'éteindre tranquillement, je dis que les chiffres qui ont été énoncés dans cette étude sont certainement largement à revoir et ne justifient plus le centre commercial, comme cela pouvait l'être en 2007. D'autre part, je suis quand même, comme beaucoup d'autres Beauvaisiens, attachée à l'aspect historique et patrimonial de la ville. Les Journées du Patrimoine ont permis à beaucoup de personnes d'aller voir, malgré une météo très défavorable, où en étaient les fouilles sur le Jeu de Paume. Il est très intéressant et très émouvant de voir tous ces vestiges remis à jour. J'ai bien vu que dans le projet, il était prévu qu'une partie reste visible, mais en ce qui me

concerne, cela me fait quand même – et je pense que je ne suis pas la seule – un petit pincement au cœur de savoir que ce pont va être dans un parking souterrain, c'est lorsque nous irons garer notre voiture que nous pourrons voir des vestiges gallo-romains.

Au dessus, par transparence, on pourra voir ? Un aquarium ? Non, cela ne me plaît pas du tout. Imaginons cette place...

Mme Le MAIRE : Alors c'était mieux lorsque c'était recouvert, en fait ?

Mme ROUBI : Non, imaginons cette place... Connaissez-vous, à Paris, les Arènes de Lutèce, un espace vert où les vestiges sont au jour, qui est un jardin public, à l'intérieur des habitations, et qui est un havre de paix, tranquille ? La place du Jeu de Paume, nous pouvons imaginer qu'elle devienne autre chose et que les Beauvaisiens puissent profiter de cette histoire qui est remise au jour. Surtout que je pense qu'il est tout à fait dommage que cette place, qui est un des rares espaces libres et verts avec des arbres, de la végétation en centre-ville à Beauvais, soit sacrifiée. Pour moi, c'est très clair. Je souhaiterais également redire un petit mot sur le problème du stationnement et de la circulation dans le centre-ville de Beauvais et dans Beauvais en général. Bien sûr le PDU, il est urgent que des solutions soient proposées et avancent. Bien sûr que le parking qui va être fait dans ce centre, s'il se fait, hélas, sera du parking gratuit simplement une heure. Et donc pour moi, les commerçants du centre-ville ne verront pas cette population qui ne voudra pas payer une heure de parking supplémentaire. Celle-ci fera ses courses en une heure dans le centre commercial et repartira en voiture sans aller dans le centre-ville. Je pense que c'est un leurre.

Les autres choses que j'avais indiquées, mes collègues les ont fort bien défendues. J'espère qu'autour de cette table, nombreux sont ceux qui sont sensibles aux arguments que nous développons maintenant, parce que le vote que nous faisons aujourd'hui comptera aux échéances prochaines en 2014. Les Beauvaisiens ont de la mémoire, alors soyons nombreux.

Non, ce n'est pas une menace. Vous n'entendez pas ce que je dis. Je pense que les Beauvaisiens se souviendront en 2014 que ce projet a été voté ici, peut-être pas par toute cette assemblée. Nous voterons contre ce projet.

M. BOURGEOIS : Juste un petit mot très court pour essayer de rassurer nos collègues de l'opposition sur la mise en valeur de ce qui a été découvert. Evidemment, c'est un peu un scoop, puisque vous n'avez pas vu le projet architectural dans sa totalité dans la mesure où l'on est en phase d'instruction du permis. En réalité, nous avons discuté excessivement longtemps, et les discussions ont été très difficiles, avec l'Architecte des Bâtiments de France pour la mise en valeur total des remparts qui ont été mis à jour et, disons, la vision de plusieurs niveaux différents. Ce ne sera pas seulement une cage de verre que vous verrez de l'entrée, vraisemblablement un restaurant se trouvera à cet endroit, avec plusieurs niveaux, et au dernier niveau du restaurant, vous serez devant les arches du pont. Nous avons fait dégager au maximum et cela n'a pas été facile puisqu'en réalité, tout mètre carré commercial à sa valeur, vous vous en doutez. Nous nous sommes battus : c'est un engagement essentiel vis-à-vis des Beauvaisiens. Aujourd'hui, c'est sûr, la

plupart des restes archéologiques sont quand même souvent présentés « en couvert » et protégés, donc en réalité, on verra le pont de l'extérieur sans entrer dans le centre commercial, on le verra mieux si on va dans cette partie où il y aura des restaurants, et ce ne sera pas simplement du parking que vous verrez cela. Il y aura une vision globale, sur deux niveaux, des restes archéologiques. Voilà la précision que je voulais vous donner pour répondre à vos légitimes inquiétudes sur le sujet. Nous gardons la propriété des remparts.

Mme HOUSSIN : Je voulais juste, après les propos de mes collègues, faire à mon tour quelques remarques pour compléter un peu le débat qui est le nôtre ce soir. Ce soir, précisément, et vous l'avez dit à plusieurs reprises, vous allez vendre la place du Jeu de Paume. Vous allez vendre l'une des quatre plus belles places publiques de Beauvais, après Jeanne Hachette, Foch et la place des Halles. Une des quatre plus belles places publiques de Beauvais. Donc, c'est plutôt, pour une ville comme la nôtre, un bien assez précieux, une place publique. Surtout, le Jeu de Paume est un espace très ouvert, sur lequel nous avons des belles perspectives sur la faculté et sur Félix Faure, sur lequel nous pouvons laisser aller le regard et qui pourrait d'ailleurs être un lieu central et fédérateur pour les Beauvaisiens, de détente, de loisirs, pourvu que nous le voulions. Dans une ville comme la nôtre, ces lieux publics structurants de l'espace urbain sont des lieux irremplaçables. La place du Jeu de Paume est une respiration dans la ville, irremplaçable. Et une ville bien faite, précisément, elle alterne le bâti et ces lieux, ces espaces publics irremplaçables. Ce que fait assez bien Beauvais d'ailleurs, parce que c'est la ville de la reconstruction, limitée en hauteur, et qui a su, lors de sa reconstruction, préserver un certain nombre d'espaces publics majeurs. Et s'il fallait trouver un pendant à la place Jeanne Hachette dans le monde rural, par exemple, nous dirions de ce lieu que c'est presque un espace naturel sensible sur lequel nous ne pouvons absolument pas construire, sur lequel il est interdit de construire. La place du Jeu de Paume, c'est notre espace urbain sensible sur lequel, normalement, on ne peut pas construire. Et le bon sens voudrait, et je dis bien voudrait, quand on est maire d'une ville comme Beauvais, au contraire, que l'on ait un souci constant de préserver, de protéger l'existence de ces beaux lieux. On ne vend pas un espace public de cette qualité, cela ne se fait pas. Il n'appartient pas à cette municipalité, il appartient à l'ensemble des Beauvaisiens, et il y a certainement peu d'exemples en France – moi, j'en connais très peu – où, au lieu de valoriser un espace comme celui-là, présent dans l'hypercentre de la ville de Beauvais, central, majeur de l'hypercentre, on le laisse aux mains des promoteurs pour construire 19 000 m² de planchers à haute rentabilité économique. Le promoteur, lui, ne pouvait pas rêver mieux comme proposition : la place du Jeu de Paume est vide, plate, rien à démolir. Ce qui n'était pas le cas du Franc-Marché, cela demandait de la démolition, c'était un peu plus compliqué à mettre en place, cela coûtait plus cher. Donc, nous ne nous posons même pas la question du Franc-Marché, nous allons directement sur la plus belle place de la ville qui est la place du Jeu de Paume. Pour moi, la place du Jeu de Paume, elle n'a qu'une fonction, qu'une mission : celle d'un parc urbain. Ce parc urbain qui, aujourd'hui, manque tellement au centre-ville de Beauvais. Nous l'avions faite, cette proposition, lors de notre cam-

pagne, et d'ailleurs, nous avons même fait la proposition de l'installation d'un parc urbain, central, un grand square, comme on dit, un lieu où les gens du centre-ville peuvent amener leurs enfants avec leurs poussettes. Il n'y en a pas. Je le regrette. Nous avons même fait la proposition de mettre en lien cet espace public, ce parc urbain, avec un autre espace qui n'est pas très loin qui s'appelle le bois de Kennedy, un bois public qui lui aussi pouvait participer de la construction d'une réserve, d'un poumon vert, à cet endroit dans le centre-ville. Deuxième remarque, l'émotion des Beauvaisiens vient aussi du fait qu'on les dépossède de cet espace public, et pas pour construire un lieu public, pour construire l'intérêt d'un promoteur privé. Vous la vendez, vous nous la confisquez, cette place. Mais pas dans l'intérêt public. Pour un intérêt privé. Ainsi, s'agissant du centre commercial de la Place du Jeu de Paume, il est bien sûr établi que la société Hammerson va bénéficier d'une opération mirifique lui permettant d'investir près de 100 millions d'euros à Beauvais, avec une rentabilité à visée de 6 % par an, je crois. Elle s'engage aujourd'hui, dans les textes, à accompagner sur le long terme ce projet, mais moi, je fais le pari, parce que l'on en a un certain nombre d'exemples en France, qu'elle ne manquera certainement pas de revendre assez rapidement, petit à petit, ses commerces avec certainement de confortables plus-values. Rien là-dedans ne ressemble à une politique publique. C'est un choix qui privilégie totalement l'intérêt privé sur l'intérêt général, et contrairement à ce que vous disiez, Monsieur BOURGEOIS, c'est un coup, c'est une politique du coup par coup, c'est un geste. Il est arrivé comme cela, deux mois après que nous avons voté votre programme, Madame le Maire. Ce n'est pas une vision, c'est ce centre commercial-là qui a ensuite, dans les mois qui ont suivi, guidé l'élaboration de votre projet de cœur de ville. Je ne vais pas polémiquer. Relisez simplement, tous, Beauvaisiens, le programme municipal de Madame CAYEUX. En 2008, vous verrez que rien de ce qui était prévu dans le programme municipal n'était inscrit, alors que vous le saviez. D'ailleurs, aujourd'hui, nous pouvons nous interroger : qui décide de quoi sur ce projet ? Et comment ? Est-ce la Ville ou le patron d'Hammerson qui décide aujourd'hui ? Pour moi, quand je lis la presse et les déclarations du directeur d'Hammerson, aujourd'hui, qui paraît presque être déjà chez lui, mon opinion est faite. En effet, à cette heure, Madame le Maire, vous n'avez pas reçu l'avis d'autorisation de pouvoir construire. Vous avez un avis défavorable de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial, vous le savez. Or, que dit le patron d'Hammerson dans la presse ? Et là, je vous invite à le relire : « Cet obstacle sera vite levé lorsque nous passerons devant la Commission Nationale ». Mais c'est une honte de dire des choses pareilles ! Un, parce qu'il fait fi totalement de la décision de la Commission Départementale, et deux parce qu'il préjuge avant tout le monde de la décision de la Commission Nationale. J'aimerais bien qu'elle entende cela, la Commission Nationale, vous voyez, ce soir, qu'elle entende notre débat. Son souci, à lui, le directeur d'Hammerson, ce n'est pas la cohérence du projet urbain, sinon il n'aurait jamais construit son centre-commercial à cet endroit-là, son souci à lui est d'ordre financier. Point à la ligne. Vous n'avez pas, en tant que maire de la ville, et en tout cas je l'espère, les préoccupations du directeur de la société Hammerson. Ce monsieur, si vous regardez bien, se place déjà au-dessus des règles. Il passe en force. « Oh ben, qu'est-ce que c'est que cette petite administration qui va m'empêcher, moi,

de construire mon centre commercial ? ». Madame le Maire, si vous faites une lecture critique des propos du patron d'Hammerson, dans les articles qu'a sortis la presse, vous sentez que déjà vous ne détenez plus tous les rênes. Qu'est-ce que ce sera quand ce monsieur sera propriétaire de la place du Jeu de Paume ?

Dans quelques années, dans l'imaginaire collectif des Beauvaisiens, vous serez donc la maire qui a fait disparaître la Place du Jeu de Paume du plan de Beauvais. Et nous regarderons tous ensemble, dans quelques années, les photos de cette place du Jeu de Paume disparue, avec quelque nostalgie quand même. Comme nous regardons parfois, et je vous l'ai amené... parce qu'en travaillant sur mes archives personnelles, j'ai repris quelque chose : la vieille carte postale de ce qu'on appelle, enfin de ce que l'on appelait la place du Franc-Marché. Je l'ai retrouvée dans mes archives, et je vais vous la distribuer parce qu'il y a quand même un parallélisme des formes à un siècle de différence entre la place du Franc-Marché et la place du Jeu de Paume absolument sidérant. Ce qui prouve bien, aujourd'hui, compte tenu de l'état du Franc-Marché, vous êtes d'accord avec moi, que nous faisons parfois des projets urbains ratés, que nous faisons parfois... non, ce n'est pas nous, Madame le Maire... et même si c'était nous, eh bien peut-être, peut-être... Nous faisons des projets urbains ratés, il y a de grosses bourdes qui sont faites dans une ville... Je vous ferai voir cette photo, mais vous la connaissez tous. Des gros ratés, c'est sûr, mais sur lesquels il est très difficile de revenir. Nous vous avons fait une proposition : revenir sur le Franc-Marché, parce qu'il nous semblait que, compte tenu du fait que cet espace est une friche fort bien placée en centre-ville, nous avions là une opportunité de reconstruire un centre commercial, certes moins grand, moins gigantesque que celui d'Hammerson, mais qui avait quand même la caractéristique fondamentale de se situer dans l'axe commerçant majeur du centre-ville qu'est la rue Carnot-Gambetta, qui permettait donc, y compris vers le nord de cette rue Carnot -Gambetta qui a du mal à vivre, d'être drainé par un nouveau flux entre le nord de la rue et le Franc-Marché. Vous n'avez pas voulu nous écouter. C'est dommage, vous auriez pu réparer des erreurs passées, ce qui vous garantissait une réussite et un succès. Eh bien non, dans quelques années peut-être, je ne le souhaite pas pour cette ville, nous subirons les conséquences de deux erreurs. Celle du Franc-Marché et celle du Jeu de Paume.

Et je ne peux pas imaginer, compte tenu de l'importance de ce projet et de l'importance de notre débat ce soir, chers collègues, que cela ne suscite pas pour vous quelques interrogations, quelques doutes quand même, parce que dans l'histoire collective, c'est vous et votre municipalité, et je trouve que vous êtes quand même très seuls dans ce choix. Dès lors que l'on ne rassemble pas un consensus clair de ses habitants, on prend seul la décision. Et je ne crois pas que vous réunissiez et rassembliez un consensus clair de vos habitants. Le résultat de l'enquête publique le montre. Si vous avez une lecture critique de l'enquête publique, vous verrez, Madame le Maire, que vous ne rassemblez pas un consensus autour de ce projet.

Et ne pas rassembler un consensus autour d'un projet aussi important, c'est prendre une très lourde responsabilité, et c'est dangereux pour Beauvais. Nous serons là pour la suite des événements.

M. TABOUREUX : Jusqu'à votre intervention, je

pensais comme vos collègues. C'est-à-dire que les gens qui sont autour de la table sont de bonne foi, sincères, et que donc nous avons le droit d'avoir des avis différents. Je pense que vous ne croyez pas à tout ce que vous avez dit, je pense que vous avez fait un discours politicien et je pense que ce n'est pas la place de ce type d'arguments ici. Lors d'une enquête publique classique évidemment, les gens qui ont tendance à se déplacer, ce sont généralement les gens qui ne sont pas contents. Les commissaires-enquêteurs vous le diront. Il n'est pas rare qu'une enquête publique aboutisse avec beaucoup moins de témoignages que cette enquête-là n'en a reçu, même dans certains cas avec deux tiers de contre, un tiers de pour. Il est tout à fait courant, à Beauvais, y compris pour les projets précédents de lancer une majorité, etc. C'est juste un constat. Et je vois que cela vous passionne, ce que je raconte. Madame ROUIBI est là, alors je vous dis très clairement, nous espérons très sincèrement que les gens s'en souviennent en 2014, en 2020, en 2025. Nous faisons tout pour que ce soit une réussite, nous l'espérons pour les Beauvaisiens, nous l'espérons pour Beauvais. Effectivement, il y a un risque, et il n'est pas du tout électoral nous n'en avons rien à faire du risque électoral : ce qui nous importe, c'est de faire quelque chose pour Beauvais. Ce que je constate, c'est qu'aussi bien vous, Madame ROUIBI que vous, Madame HOUSSIN, vous avez tout à coup des idées pour la place du Jeu de Paume. Mais ces idées font que de toute façon, la fête foraine quitte la place du Jeu de Paume et cela, vous n'en parlez pas. Parce que si nous faisons un jardin avec les « fouilles à l'air », cela va être très compliqué d'y mettre les manèges et dans le projet de Madame HOUSSIN, c'est la même chose. Il faut être cohérent dans les propositions. Quant au Franc-Marché, alors là, les bras m'en tombent. J'en reste coi. Toutes les études commerciales, de tous les âges, sauf peut-être en 1975, ont démontré que le meilleur emplacement pour implanter du commerce privé au centre-ville, c'était la place du Jeu de Paume. Au Franc-Marché, nous n'avons pas qu'une seule expérience, nous avons trois ou quatre expériences, nous avons des suites d'échec de commerces, de galeries marchandes, de grandes surfaces au Franc-Marché qui montrent que le Franc-Marché est « en soins palliatifs » depuis 25 ans. Je ne pense pas que Darty ait quitté la place après 2001, je ne pense pas que la galerie marchande ait été à moitié remplie en 2001. Je pense simplement que ce n'est pas le meilleur endroit pour implanter du commerce que toutes les études le prouvent. On peut vouloir avoir raison contre les personnes compétentes. Or, en l'occurrence, ce ne sont pas les grands méchants d'Hammerson, ce ne sont pas les grands méchants de FORUMINVEST, ce sont toutes les études qui se sont succédées : l'emplacement ne permettrait pas de redynamiser le commerce de centre-ville et on ne pourrait pas agrandir le centre-ville commercial à partir de cette zone, c'est tout. Une fois que l'on a réglé le problème du lieu d'implantation qui apparemment persiste encore, et cela m'étonne, qu'est-ce que nous critiquons dans le projet ? L'aliénation d'un lieu emblématique dans la ville. Alors cela, c'est extraordinaire : vous avez une carte postale de la place du Franc-Marché ! J'aimerais bien que vous veniez avec 200 cartes postales de la place du Jeu de Paume, et que vous me montriez à part quand il y avait des concerts au kiosque, des cartes postales où il y avait plus de dix personnes qui se baladent, parce que là... Non, mais attendez, si je vous dis cela, c'est que j'en ai parlé à des col-

lectionneurs qui défendaient l'activité de la place du Jeu de Paume cela n'existe pas. Alors qu'à l'époque, la carte postale était un moyen d'expression visuelle, et quand il y avait du monde... je vous assure, vous connaissez toutes les cartes postales du centre-ville, de la fête Jeanne Hachette à l'aéroport là-haut, dès que nous pouvions mettre des foules sur les cartes postales, nous l'avons fait, mais il n'y en a jamais eu à la Place du Jeu de Paume. Pourquoi ? La place du Jeu de Paume est née, et c'est pour cela que je trouve que c'est une découverte fantastique, lorsque l'on est beauvaisien et que l'on vous parle de 1472 depuis que vous êtes tout petit, que nous ayons trouvé la porte de Bresles. Malheureusement, quand le Jeu de Paume s'est constitué, nous avons dû couper trois ou quatre mètres, et il n'y a même plus le tablier du pont. Ce sont des vestiges qui constituent un vrai trésor pour la ville. L'aliénation de cette place... en fait, au début, c'était un jeu de paume. Un jeu de paume, c'est quoi, aujourd'hui ? C'est un terrain de foot. Beauvais était une ville qui avait 17 000 à 20 000 habitants. A côté du Jeu de Paume, il y avait un jeu de tannis, et c'était très bien utilisé comme terrain de jeu de paume. Dès lors que cela n'a plus été un jeu de paume, lorsque ce jeu a été délaissé, je pense qu'il y a existé de nombreux projets de réaménagement. Mais en aucun cas, la place n'a été un lieu de promenade pour les familles, et tous les documents visuels dont nous disposons le montrent. Montrez-moi un document visuel, une photo, autre qu'une communion, je veux dire, un concert avec le kiosque, montrez-moi une photo où il y a du monde sur la place du Jeu de Paume. Nous avons essayé de la ranimer, cette place du Jeu de Paume. Lors de l'avant-dernier ou le dernier essai de réanimation, nous étions deux autour de la table avec Jean-Marie JULLIEN, ce qui fait que cela « me fiche un sacré coup de vieux ». C'était en 1994, la Municipalité de Walter Amsallem qui l'avait proposé. Je ne suis pas sûr que nous ayons voté contre. Jacques Néhorai avait voté contre parce qu'il trouvait cela « moche », un projet d'aqueduc en béton. Sinon, nous trouvions cela plutôt bien de ranimer cette place. Il y a eu 1,6 millions de francs de travaux, et les objectifs étaient très simples : pouvoir y faire venir les familles et les étudiants. Cela a été un échec retentissant. En plus, l'aqueduc en béton qui a été voté au conseil municipal n'a jamais été construit heureusement. Mais toujours aujourd'hui, il y a peu de personnes qui traversent la place du Jeu de Paume ; personne ne s'y promène, y compris les riverains.

2 500 étudiants voient la place du Jeu de Paume depuis leur lieu de formation et n'y vont pas. C'est un constat peu glorieux, mais la dernière modification de nature de la place du Jeu de Paume, effectivement, a été un parking. Or là, aussi drôle que cela puisse paraître, nous avons trouvé une forme de consensus, les gens trouvaient cela plutôt bien de pouvoir y garer sa voiture. Je le dis encore une fois, c'est peu glorieux. Cette place qui paraît-il est emblématique, qui paraît-il est un trésor inestimable pour la ville, ce poumon naturel de la ville, est devenu au trois-quarts un parking. Je ne pense pas que l'on puisse s'arrêter là.

La vraie valeur ajoutée de la place, effectivement, nous l'avons découverte lors des fouilles et grâce ou à cause du projet Hammerson. Et là, nous sommes tous d'accord, c'est un vrai trésor.

Jean-Luc BOURGEOIS et Madame le Maire savent l'énergie qu'ils ont déployée et qu'ils déploient encore pour conserver pour les générations futures ce trésor. Donc, oui. Oui, il y aura une valeur ajoutée à

cette place du Jeu de Paume, et elle sera préservée. Les autres critiques que j'ai entendues concernent une atteinte à l'environnement. Nous avons expliqué plusieurs fois que les arbres seraient replantés, 250 mètres de haies vont être replantées. Si l'on parle juste de plan carbone, d'intérêt général et d'intérêt particulier, imaginons seulement, puisqu'on parlait d'évasion fiscale, que cent personnes préfèrent aller à Beauvais à aller faire leurs courses à Saint-Maximin, à Cergy-Pontoise, à Amiens à Rouen ou à Paris. Cent personnes par jour. Et nous allons dire que l'aller-retour, « pour être gentil », équivaut à peu près à 100 kms. La distance supplémentaire, c'est 100 kms aller-retour. Cela ne fait jamais que 3 millions de kilomètres par an. Cela fait même 4 millions. Le bilan carbone est vite fait, et de mon côté j'aimerais bien voir les personnes qui défendent l'intérêt général et celles qui défendent l'intérêt particulier. Effectivement, nous souhaitons tous aller dans le bon sens et polluer moins. Mais là, l'idée que les gens vont faire moins de kilomètres pour faire leurs courses, globalement, puisque nous allons réussir à être attractifs et à capter cette clientèle, va aussi dans le sens d'un bilan carbone meilleur et pas dans le sens petite quantité.

Le troisième argument était le risque pour le commerce de centre-ville. Alors, évidemment, je ne vais pas vous convaincre en vous disant qu'en agrandissant le cœur de ville, en rééquilibrant l'offre commerciale du centre-ville et de la périphérie, le dynamisme du centre-ville sera préservé. Je vais essayer d'aller un petit peu plus loin, même si j'ai déjà pris cet exemple. Je vais en prendre d'autres au conseil municipal. Les gens n'ont pas fait cela à la ville de Creil – et il est égal de savoir comment est orientée la municipalité de la ville de Creil. La ville de Creil a privilégié les implantations à l'extérieur de la ville, plutôt que le dynamisme du centre-ville, et désormais il n'y a plus de centre-ville à Creil. Il n'y a plus de commerces, plus de centre-ville. Pardon ? Comme à Beauvais ! Alors ça, c'est extraordinaire ! Écoutez, allez dans notre ville...

En revanche, nous avons une ville jumelée à Beauvais qui s'appelle Witten, qui est dirigée par une municipalité socialiste depuis très longtemps, qui n'en est pas moins pragmatique pour autant. Le centre-ville de Witten est en beaucoup plus mauvais état, enfin il est en mauvais état, alors que le centre-ville de Beauvais est encore dynamique. Très clairement. Il suffit d'y aller, c'est une ville de 110 000 habitants – je vous assure, allez à Witten, revenez et dites-moi le contraire. Cela ne respire pas la santé. Quand Witten fait sa grande fête annuelle, sa fête de l'Oignon, les gens qui sponsorisent, ce sont la Caisse d'Épargne et un magasin qui est situé à l'extérieur de Witten. Les commerçants du centre-ville y sont à peu près exsangues. Qu'a décidé la mairie de Witten, Madame le Maire de Witten ? De faire une grande galerie commerciale, de faire un centre commercial, enfin d'agrandir le centre commercial de Witten, alors que la vie commerçante du centre-ville est mal en point. C'est-à-dire que pour redynamiser le centre-ville, l'idée qui a été trouvée consiste à faire une immense galerie commerciale et à faire un lien, donc des travaux entre le centre historique de Witten et cette galerie qui est à quelques centaines de mètres. Voilà la solution qui y a été trouvée.

Vous dites qu'à Beauvais, le Jeu de Paume est un espace de respiration indispensable. Il en existe un qui est immense, à côté : le parc Kennedy. En pleine ville, pour ce qui est des espaces verts, il y a le bou-

levard de Gaulle, qui constitue quand même un superbe espace et je pense qu'il a été très bien valorisé par les services de la Ville.

À Saint-Brieuc, la place qui est à l'entrée du centre-ville, donc près de l'hypercentre, a été sacrifiée pour redynamiser le commerce également,

Nous n'avons pas les mêmes préoccupations, Madame HOUSSIN.

Il existe donc un centre commercial, et des rues piétonnes sont nées. Aujourd'hui, les gens sont très contents du centre commercial, ils trouvent qu'il n'est pas assez grand. Il fait 12 000m² et effectivement revitalise le centre-ville. Comme il nous a été expliqué ici, il nous faut deux locomotives : une locomotive alimentaire et une locomotive culturelle. Il y a la locomotive culturelle, mais il n'y a pas la locomotive alimentaire sur ce centre commercial.

Vous pouvez y aller, vous verrez comment cela vit. Saint-Brieuc est une ville de la même taille que la nôtre. L'hypercentre, j'y suis né. Je me suis amusé à lister, à me remémorer les magasins qui existaient et ce, uniquement depuis que je travaille. Je sais bien que j'ai des cheveux blancs, mais j'ai encore quelques années à faire, et je commence à allumer des pare-feux, parce que si vous voulez, depuis que je travaille, les magasins dans lesquels j'allais et qui ont fermé, j'en compte à peu près 1,5 à 2 par an. Uniquement dans l'hypercentre.

Je ne parle pas des magasins qui ont cessé leur activité et dont l'activité a été reprise par un autre magasin. Je parle des magasins qui ont cessé leur activité et dont l'activité a changé, dont l'activité a été abandonnée. Et ce n'est pas un problème que le commerce s'adapte, c'est plutôt un signe de vitalité. Le problème, c'est que nous avons eu des commerces qui ont été remplacés par des agences immobilières, par des banques, par des sociétés d'assurance, des mutuelles, et que cela ne rentre pas vraiment dans le secteur marchand, ce n'est pas vraiment ce qui permet de redynamiser au sens propre du terme la vie commerciale d'un centre-ville. Pour les vieux Beauvaisiens : la boulangerie de Saint-Étienne, les établissements Duval juste derrière, la crèmerie Grison, les chauffages Biagi, la poissonnerie Spire, la librairie Prévost, la quincaillerie de la rue de la Taillerie (écrasé par le commerce M. Bricolage etc., mais pour ceux qui l'ont connu, c'était extraordinaire parce que l'on pouvait acheter cinq clous), Fanfan, la librairie Delebecq, aujourd'hui c'est « Nouvelles Frontières », la librairie de la Poste, la droguerie Lesbroussard, c'est plusieurs centaines de mètres carrés. Les établissements Bouteille, ce n'était pas rien non plus, également plusieurs centaines de mètres carrés. Il y avait Discorama, le grand garage Paintret, qui n'avait en effet pas forcément sa place au centre-ville et c'est plutôt une bonne chose que cela ait muté, Music lovers, les chaussures AT, le Plein-air qui était une surface de sports de plusieurs centaines de mètres carrés, Beauvais Musique, l'Informatique facile, Zig et Puce, plus récemment, la charcuterie Faisan, Sport 2000, Contact (magasin de photo), le studio de photo BC puis Niemann, rue Pierre Jacobi, Barrette, aujourd'hui il y a la Caisse d'Épargne à la place, les primeurs Mazière place des Halles. Si vous voulez, tous ces commerces ont disparu.

Je ne vais pas verser ma petite larme, mais tout cela n'a pas été dû au centre-commercial. Je pense plutôt que nous prenons les mesures lorsque nous sommes au pied du mur. Je comprends les commer-

çants qui ne sont pas contents, parce que cela va forcément les obliger pour certains à s'adapter. Certains y ont fait toute leur carrière et cela s'est bien passé ; or, ils voient arriver une concurrence, et c'est un vrai problème. Mais c'est une vraie chance pour Beauvais de rééquilibrer. Nous allons rééquilibrer. Il n'y aura que 30 % des commerces au centre-ville, et 70 % en extérieur. Vous voyez, le rééquilibrage n'est pas extraordinaire, mais nous allons rendre le centre attractif comme cela. J'ai oublié, et c'est un commerce un peu particulier, mais il y avait trois cinémas dans l'hypercentre. Nous sommes très contents d'avoir le Cinespace, cela fait partie des évolutions réussies, mais ils constituaient des endroits au centre-ville, les Variétés, le Paris qui est devenu les Lumières après et le Familial. Je ne parle pas du Rex qui n'est pas dans l'hypercentre. Il y aura encore des adaptations dans l'avenir.

En plus, je vous le dis, je suis d'une fidélité extraordinaire dans les commerces, je dois fréquenter un quart ou un cinquième des commerces du centre-ville, c'est vous dire comme les échéances électorales, je m'en fiche complètement. Parce que sinon, j'irais tous les jours dans un commerce différent. Et d'ailleurs, c'est l'occasion de saluer les nombreux commerces de centre-ville qui contribuent au maintien du dynamisme du centre-ville, qui ont survécu aux modes, qui se sont développés, qui se sont adaptés.

J'ai oublié la bijouterie Ferré, c'est vrai. Je n'allais pas à la bijouterie Ferré. Je n'ai pas acheté de meubles chez Challier. Mais il y en a d'autres, beaucoup d'autres. Vous voyez, c'est la vie. Simplement, il faut que l'hémorragie cesse et que nous voyions les perspectives dans l'autre sens. Je dis cela parce que dans la salle, il y a des gens qui n'ont pas vécu cette époque, mais nous avons l'impression que nous allons tuer le commerce à Beauvais alors que, de même, si nous ne le faisons pas, nous allons le tuer ! Si nous ne faisons pas ce projet !

Je voudrais quand même au moins que vous soyez convaincus que ce projet, nous le faisons dans le cadre de l'intérêt général, et que personne ici n'a à défendre d'intérêt privé. J'ai l'impression que l'on est à flanc renversé et que les gens qui sont ici, je pense qu'au fond d'eux-mêmes, la moitié d'entre eux pense ou qui espère que s'il se fait, ce sera une réussite. Et j'espère que personne parmi vous ne pense que cela peut-être un échec, parce que personne ne souhaite l'échec de la ville. Nous sommes en période de crise, mais nous considérons que ce projet est un bon projet pour la ville. Et c'est pour cela que nous vous demandons de le voter.

Maintenant, 100 millions injectés dans des travaux dans la ville en période de crise, je pense que c'est plutôt bien. 500 emplois directs créés pour le chantier et 500 emplois indirects créés pour le chantier, c'est plutôt bien. Et je ne comprends pas ce que j'ai pu lire sur le fait que le forum se faisait trop tôt. Il me semble que j'ai lu dans la presse que la mairie « vendait du vent ». Je pense que ce n'est pas à l'honneur ni au niveau du journaliste qui a écrit cela. Il est normal de prévenir les gens des emplois qui vont être créés ; il est normal de proposer des formations et adapter les Beauvaisiens aux futurs emplois. Et je pense qu'il s'agit plus que d'une demande, c'est un véritable espoir. Vous parliez de mépris tout à l'heure. Je pense que cet espoir doit être davantage écouté, davantage audible que ce qu'il n'est aujourd'hui. J'ai reçu une dame dans ma permanence, la semaine dernière,

pour un autre sujet, qui me dit : « Ecoutez, nous sommes perdus (elle venait de Saint-Jean), il nous est rabâché que ce projet n'est pas bon pour la ville nous avons le sentiment qu'il est bien, qu'il est bon. Il nous manque les mots et les arguments. Nous sentons qu'il se passe quelque chose dans Beauvais on souhaite nous aider et nous avons beaucoup de mal face aux gens qui nous rabâchent que ce projet va faire mourir Beauvais, le centre-ville, etc. ». Nous, notre souhait le plus cher est que ces emplois profitent aux demandeurs d'emploi les plus proches, qui n'ont pas toujours les moyens d'une mobilité qui leur permettrait d'aller chercher un emploi à l'extérieur de la ville. Voilà une réalité aussi : tout le monde n'a pas de voiture, les transports en commun ne nous emmènent pas partout, ou pas forcément aux horaires que nous souhaitons, et il paraît tout à fait normal de s'y prendre en amont. D'ailleurs, je ne comprends pas que, dès lors qu'il s'agit aujourd'hui du Canal Seine-Nord, les élus que vous êtes au conseil général, au conseil régional, vous soyez d'accord pour participer à des réunions pour préfigurer les emplois qui vont servir à la construction du canal Seine-Nord, les métiers qui vont être au bord de l'Oise, la logistique, etc. Vous êtes prêts à mettre de l'argent dans ces formations et nous sommes beaucoup plus loin de la fin du canal Seine-Nord que nous ne le sommes de l'ouverture du centre commercial. Il serait sympathique d'avoir le même discours dans le reste du département, en Picardie et à Beauvais. Cela ne serait pas mal, car il s'agit des mêmes élus.

Il y a aussi les 600 emplois qui vont être créés dans le centre commercial, donc 1 000 emplois directs et indirects pour la construction, 600 emplois pour l'activité. Je signale quand même que 1 000 emplois créés, indépendamment du fait que ce sont des CDD, représentent des projets d'embauche d'un groupe comme Airbus, de la totalité du groupe Airbus. Le projet d'embauche d'Airbus est le dix-huitième projet par ordre en France de nombre d'emplois créés. C'est-à-dire que ce projet, c'est un peu comme si nous étions le dix-huitième projet d'embauche français. Les chiffres existent. Les 600 emplois créés ensuite pour l'activité, qui sont des emplois plus pérennes, correspondent à l'équivalent de ce que veut embaucher Michelin aujourd'hui – c'est le 23ème projet national en termes d'embauche. Donc, quand on cumule les deux... Certes tous les emplois ne seront pas forcément pourvus par les Beauvaisiens, mais nous nous battons pour qu'ils soient pourvus par un maximum de Beauvaisiens. Cela vaut le coup, et je pense que nous devrions nous battre ensemble pour cela. A une époque, l'emploi vous importait tellement que ce thème écrasait les autres thèmes dans les campagnes électorales.

Alors, même chose, je vais parler d'une époque « que les moins de 20 ans n'ont pas connue ». 1989, c'est à peu près il y a 20 ans justement. Et c'est amusant, parce que toute la campagne s'est faite sur les 1 500 emplois bruts créés par la Municipalité de l'époque sur 6 ans il s'agissait d'emplois bruts, c'est-à-dire sans compter les emplois qui avaient été supprimés pendant ce temps. De ces 1 500 emplois, si nous retirons les autres, nous arrivions à 800 ou 900, seulement. Je me suis même fait insulter dans la rue par des militants qui avaient été remontés par leur chef, parce qu'il y avait eu un plan social dans une usine Dassault à côté de Bordeaux et qu'il nous était reproché dans la campagne à Beauvais d'avoir supprimé 100 emplois à Colomiers. C'est vous dire un

peu le niveau des débats. Dassault, apparemment va bien, merci pour eux, c'est une très belle entreprise. Il se trouve que pendant cette campagne, vous avez des 4x3m partout dans Beauvais, sur le Chêne Bleu, village d'entreprises. Vous avez vu ce que le Chêne Bleu est devenu ? Donc, village d'entreprises... il y a deux bâtiments ! Et donc, la campagne était entièrement payée évidemment par l'entreprise 'Skie', c'est-à-dire par le groupe Bouygues. C'est quand même beaucoup mieux que de signer, de façon désintéressée, dans le sens de l'intérêt général avec le groupe Hammerson. C'est quand même beaucoup mieux de pactiser avec le groupe Bouygues, et en plus, de lui demander de couvrir d'affiche en 4x3 m, pour montrer que l'on va créer des centaines et des centaines d'emplois ?! Le Chêne Bleu, c'est à la ZUP Argentine, à côté du cimetière, et il doit y avoir 100 ou 150 emplois créés.

RÉPONSE À UNE INTERVENTION HORS MICRO :

« En face ? Non, cela n'existe plus, SIFOR, depuis 3 ans... 4 ans. En face de Proméo. Il faut vous tenir au courant. Oui, mais à l'époque, nous n'étions pas en face. A l'époque, nous étions rue de Gascogne et rue Charles Tellier. D'ailleurs rue de Gascogne, dans les locaux dont il va être question. C'est bien d'essayer d'avoir la mémoire de la ville, mais comme je l'ai vécu, peut-être l'ai-je un peu plus fraîche. »

Je voudrais dire simplement que nous savons l'énergie qu'il faut pour créer des emplois, et c'est souvent 10 000 ou 20 000 euros par emploi. Nous savons le chemin que les gens doivent faire pour passer du chômage à l'emploi. Nous connaissons le coût social du chômage, le coût social de la précarité, et nous sommes prêts à en discuter avec vous. Mais nous n'arrivons pas à comprendre, moi-même je n'arrive pas à comprendre pourquoi vous n'encouragez pas ce type de projet, parce que, pour moi, vous protégez des intérêts particuliers, et pas l'intérêt général, et pour moi, vous avez parfois – et je ne parle pas de tout le monde – des postures politiciennes, alors que ce genre de projet devrait nous placer très, très nettement au-dessus de ce type de débat.

M. DORIDAM : J'ai une question à poser pour compléter ce qu'a dit Olivier. Je serais très curieux de savoir ce que vous allez dire aux jeunes qui viendraient vous voir pour vous demander de les aider à postuler pour un de ces emplois pour Hammerson. Qu'allez-vous leur dire ? Que vous désapprouvez la création et qu'ils aillent chercher du travail à Neuilly-sous-Clermont, Chambly ou Sarcelles ? Nous avons vu des projets fleurir et être autorisés par le CDAC, mais pas à Beauvais. Manifestement, les raisons idéologiques président à l'intérêt général.

M. AURY : D'une part, sur la question de l'emploi, je pense que j'entends un certain nombre de propos. Je veux bien qu'il nous soit donné des leçons sur l'emploi, mais enfin. Ecoutez, j'ai cru entendre cela dans les propos de Monsieur DORIDAM. Nous n'allons pas nous jeter des chiffres chômeurs à la figure, mais il n'en reste pas moins que les conséquences des politiques actuelles ont amené, toutes ces dernières années, à la suppression de sites industriels importants dans notre ville. Et à Beauvais, que ce soit Bosch, que ce soit Goossens, que ce soit la Brossée et Dupont, que ce soient les suppressions d'emplois qui ont été annoncées chez Nestlé, quelle mobilisation avons-nous là-dessus pour préserver et redévelopper de l'emploi industriel dans notre ville ? J'aurais

d'ailleurs aimé que nous interpellions un peu plus le Premier ministre à ce sujet. Nous avons là notamment des groupes multinationaux qui font la pluie et le beau temps. Est-ce que nous les laissons faire la pluie et le beau temps parce que nous avons réellement des conséquences de politique qui tirent Beauvais vers le bas, qui tirent vers le bas le pouvoir d'achat global dans cette commune, qui tirent vers le bas l'activité au sens général qui est générée dans cette commune ?

Nous entendons uniquement des additions de chiffres, de créations d'emplois. Vous êtes certains, donc, vous êtes absolument certains que le projet ne génère aucune suppression d'emploi. Là, c'est vraiment un coup de baguette magique sur la commune. En fait, toutes les craintes de voir d'autres emplois supprimés à côté. Oui, c'est-à-dire, si le projet se réalise, il y aura des vitrines, il y aura des magasins nouveaux, et donc nécessairement des emplois nouveaux, mais combien d'emplois existants actuellement supprimés ? Par exemple, il y a des bruits qui circulent autour du devenir des Galeries Lafayette. Combien de suppressions d'emploi à cet endroit-là ? Est-ce que les salariés qui y travaillent actuellement vont conserver leur emploi ? Match était toujours installé au Franc-Marché, nous allons dire que c'était à peu près la seule chose qu'il restait. Il quitte, et je crois qu'au départ, il a vu d'un assez mauvais œil le projet du Jeu de Paume. Lui continuait de vivre à cet emplacement. D'autres magasins, a-t-on des certitudes sur le devenir... ? Monsieur TABOUREUX a fait tout une liste de ce qui a été supprimé, de ce qui a fermé ou disparu ces dernières années. Mais est-ce que nous ne sommes pas là devant une nouvelle liste où nous pourrions inscrire tout un tas de magasins qui actuellement continuent de vivre et d'alimenter le centre-ville, et qui demain seront contraints de fermer, de supprimer des emplois ou de ne pas être transmis à d'autres commerçants éventuels qui reprendraient leur fonds ? Je vous entends avoir des certitudes absolues. Alors évidemment, il existe un tel niveau de chômage dans cette ville que faire miroiter l'idée qu'il va y avoir des centaines et des centaines d'emplois, fait qu'il est tout à fait humain que chacun se dise : « Il y en aura peut-être un pour moi ». Je crois qu'il est aussi de notre rôle en tout cas, nous sommes pleinement convaincus, et j'en suis pleinement convaincu je ne pense pas, je n'adhère pas, très sincèrement et de bonne foi, à tout ce que vous nous présentez en termes d'aubaine pour la ville à travers ce projet de centre commercial, que vous n'avez pas, y compris tout à l'heure, répondu à des éléments précis. J'ai entendu Monsieur TABOUREUX gloser sur le fait que sur les cartes postales, il n'y avait pas plus de dix personnes. Peut-être que s'il n'y a pas eu de cartes postales réalisées sur la fête foraine, sur les foires-expos, les rassemblements, nous pourrions voir comment nous pourrions éditer un certain nombre de cartes postales à ce sujet – mais c'est une boutade.

Je n'ai pas très bien compris les propos concernant le déménagement de la fête foraine. Actuellement, il y a 22 000 m² sur la place du Jeu de Paume. J'ai souvent entendu dire d'ailleurs que la place était un peu insuffisante pour accueillir l'ensemble des camions, des forains. Ces dernières années, nous avons essayé de trouver pour eux des possibilités de stationnement aux alentours. Là, on leur propose de déménager sur un emplacement, qui, outre son aspect excentré de la ville, ne fait que les deux tiers de la surface actuelle de la place du Jeu de Paume. Et sur cet emplacement, de parc urbain, 15 000 m²

à Saint-Quentin, 15 000m² – enfin moi, j'ai toujours vu ce chiffre annoncé –, il nous est dit que le transfert de la fête foraine y sera fait, mais également bien d'autres choses qu'il y aura un parc urbain. Présentons des choses cohérentes, n'indiquons pas aux forains qu'ils vont pouvoir disposer des mêmes conditions, outre l'aspect excentré, mais des mêmes conditions d'espace que sur l'emplacement actuel. Et donc, cela renvoie inversement à la remarque de M. TABOUREUX indiquant : « Mais alors, si vous voulez conserver les fouilles et les voir mises en valeur dans la proposition qui serait faite, alternative, d'un parc urbain ». Je crois que nous pourrions très bien imaginer un autre aménagement possible de cette place qui mette en valeur les fouilles réalisées, qui permette des espaces de stationnement et des espaces pour des fêtes. D'autres choses peuvent être imaginées, qui intègrent tous ces éléments. Je crois qu'il ne faut pas caricaturer les propos, et que l'on peut tout à fait ne pas être convaincu du projet et en même temps être tout à fait préoccupé par l'emploi dans notre ville, du dynamisme commercial de son centre-ville. Nous avons, justement, le sentiment que cela va aggraver les choses.

Autre chose. En réalité, nous l'avions déjà dit, cela renvoie à l'aspect qui consiste à réfléchir à nouveau au Franc-Marché, mais sous une autre forme. Cela s'est fait dans certaines villes. Pourquoi pas sous la forme de l'implantation de telle ou telle enseigne, dans le cœur de ville tel qu'il est ? Je veux bien non seulement entendre, mais également reconnaître, et être tout à fait d'accord sur l'idée que dans ce cas, cela aide au développement du reste du commerce.

Par exemple, mais c'est trop tard, il existe un autre projet, qui au demeurant n'est pas incontestable, sur l'ancienne maternité. Nous étions sur un emplacement qui était certes plus petit pour un projet plus petit, mais directement branché sur la rue Gambetta. Je peux imaginer que des enseignes installées à cet endroit pouvaient générer de l'activité sur cet hypercentre-ville. Nous sommes sur autre chose. Certes nous ne sommes pas sur un emplacement totalement extérieur au centre-ville, mais nous ne sommes pas non plus sur un emplacement qui va redynamiser le centre-ville, c'est autre chose. Le centre-ville risque de devenir cet emplacement, pour les raisons qui ont été évoquées. On y viendra en voiture, cela est fait pour : c'est chauffé l'hiver, c'est climatisé l'été ; on fait le tour et on repart – et on ne fait pas le cheminement nécessaire pour aller dans le reste du centre-ville. Et puisque nous avons parlé du marché, j'ai entendu avec intérêt que nous allions revoir complètement ce qui avait été fait il y a seulement quelques années. Enfin, on imagine pouvoir reconstruire une halle. Aujourd'hui, la Place du Jeu de Paume sert à un certain nombre de personnes qui viennent faire leurs courses sur le marché, pour stationner. Quid de ce stationnement et quid des conséquences pour le marché ? Tous ces éléments, et je ne peux pas croire que vous ne les ayez pas envisagés, sont soigneusement occultés à chaque fois dans vos propos, pour ne garder que ce qui apparaît comme une aubaine mirobolante.

M. TABOUREUX : Je voulais juste vous dire, Monsieur AURY, que nous n'avons aucune certitude, nous avons une conviction. Et je n'ai même pas de certitudes pour l'entreprise dont je suis un des responsables. La seule chose que je sais, c'est que je me bats tous les jours pour que cela fonctionne et pour former des jeunes qui trouvent du travail. C'est

la seule certitude que j'aie, c'est le seul engagement que j'aie. Jusqu'à maintenant, cela fonctionne, mais je n'ai aucune certitude sur l'avenir. Vous parliez des Galeries Lafayette, cela a une histoire, je vous l'ai épargnée tout à l'heure, mais c'est un des plus beaux emplacements de la ville. M. TABOUREUX (suite) Les Galeries Lafayette, au début, c'était Dunoyer et Prisunic c'est devenu les Nouvelles Galeries puis les Galeries Lafayette. Il y a eu des modifications d'enseignes. Les emplois ont toujours existé, quelquefois un peu différents, mais il y a toujours eu des emplois et l'activité a toujours été reprise. Nous savons juste que c'est un très bon emplacement a priori et qu'en plus, comme me le souffle Madame le Maire, en 2001, ils étaient quand même plus près de fermer que de se développer.

M. DORIDAM : J'ajouterai qu'en 2007, ils étaient sur la liste officielle avec Epernay pour disparaître.

M. TABOUREUX : Concernant la fête foraine, Jean-Luc est beaucoup plus compétent que moi, mais la surface utile au Parc Saint-Quentin va être légèrement supérieure à ce qu'elle est place du jeu de Paume. Place du Jeu de Paume, vous avez tous les camions des forains qui se garent. Il n'y a pas d'activité foraine entre les deux haies d'arbres. Et donc, la surface de manèges est tout à fait satisfaisante au Parc Saint-Quentin. Mais il vous donnera certainement davantage de détails.

M. BOURGEOIS : Pour répondre à cette interrogation précise, comme le dit Olivier, la structuration est totalement différente dans le projet, qui a été revu plusieurs fois. Bien entendu, avec les forains, les allers-retours ont été plus ou moins houleux, parce que ces gens savent défendre leur outil de travail, vous vous en doutez. En réalité, les manèges vont beaucoup mieux être disposés les uns par rapport aux autres, et ils vont disposer d'emplacements de manèges supplémentaires. De toute façon, soyons sérieux, le transfert ne peut se faire que dans la mesure où les forains avaient quelque chose à gagner. Alors là, ils gagnent des emplacements supplémentaires pour les manèges, et ils vont pouvoir mettre des manèges plus modernes parce que le sol sera plus stable qu'il n'est, sur la place actuelle du Jeu de Paume. Voilà les petites précisions. Cela a été évidemment une négociation qui a été difficile, vous vous en doutez. Il y a eu des allers et retours, et tout le monde s'est mis d'accord, aujourd'hui, sur un plan d'implantation des manèges de la future fête foraine, dans le quartier Saint-Quentin.

M. PIA : Mesdames et Messieurs de l'opposition, à vous entendre, personnellement chargé du projet de rénovation urbaine sur Saint-Jean, j'ai un petit peu l'impression de me retrouver en 2004, lorsque vous décriiez le projet de rénovation urbaine.

Mme Le MAIRE : Madame HOUSSIN, vous répondrez après. C'est Franck PIA qui a la parole.

M. PIA : Madame HOUSSIN nous parle de démolition. Je vous rappelle votre vive opposition au projet de rénovation urbaine dans son ensemble. Il est vrai que vous avez évolué, et nous pouvons effectivement considérer cela avec beaucoup d'espoir pour que vous puissiez également évoluer par rapport au projet qui est le nôtre ce soir. Bizarrement, il est vrai que le projet de rénovation urbaine représente 110 millions

d'euros et que le projet Hammerson, c'est 100 millions d'euros. Un promoteur privé, comme l'a dit tout à l'heure Olivier TABOUREUX, va investir 100 millions d'euros dans notre ville. C'est une chose qui, à mon avis, est quand même très rare pour une ville de cette importance. Pour ma part, je suis effectivement satisfait qu'un promoteur aussi important qu'Hammerson s'intéresse à notre ville et mette autant d'espoir et donc autant d'argent sur notre ville. Il s'agit d'un vrai projet économique de cœur de ville, et c'est bien pour cela que je le soutiens. Et lorsque vous dites que nous sommes seuls, ce sont vos propos. Moi, je peux vous dire aussi, bien sûr, que tout le monde n'est pas d'accord. Nous n'avons jamais espéré pouvoir faire l'unanimité sur un tel projet, c'est bien normal. Il est bien normal que sur un projet de cette importance, il y ait effectivement des craintes, des peurs, des interrogations, et cela, nous le comprenons parfaitement et nous l'avons toujours dit. Mais il est vrai aussi que beaucoup de gens fondent beaucoup d'espoir sur ce pôle commercial qui va nous permettre de créer des emplois, qui va nous permettre de redynamiser le commerce de centre-ville. Cela relève d'un vrai intérêt général, d'un vrai intérêt public. Quand vous dites que nous sommes là pour satisfaire des intérêts privés, cet intérêt privé va nous permettre de faire front sur des intérêts publics par rapport à l'offre commerciale que nous allons développer et par rapport à l'emploi, par rapport à l'insertion des publics en difficulté.

M. RAHOUI : La première pour répondre à Olivier TABOUREUX. Il est vrai que le Franc-Marché est un problème aujourd'hui dans notre ville. Nous ne le contestons pas. L'une des origines de ce problème est qu'il soit en gestion privée. Et le fait de reproduire ce système aujourd'hui sur la place du Jeu de Paume ne nous donne aucune garantie vis-à-vis de l'avenir. Il faudrait plutôt s'inquiéter de ne pas reproduire ce qui a pu mal se faire par le passé, en ayant un certain nombre de précautions. Ensuite, par rapport aux anciens Beauvaisiens, j'en ai aussi rencontré, comme vous, qui tiennent un tout autre discours de l'image qu'ils ont de cet espace public qui reste collectif et qu'ils souhaitent conserver en l'état. Mais les nouveaux Beauvaisiens ont eux aussi des projets en la matière, comme Madame ROUÏBI a pu le signaler précédemment. La deuxième chose revenait sur l'intervention de Monsieur BOURGEOIS. Je suis d'accord avec vous. Hyper U ne craint absolument pas l'implantation de ce centre commercial, puisque ce n'est pas dans ce centre commercial qu'il va capter de nouveaux clients, mais dans le centre tel qu'il existe actuellement. Et ils seront deux à créer un étau vis-à-vis du centre-ville actuel qui sera cerné par deux superstructures qui constitueront des aimants dans lesquels les clients seront captifs. D'autre part, la troisième chose m'amène à revenir sur une question que j'avais posée lors de ma première intervention, vis-à-vis des enseignes et des garanties que nous avons concernant l'étape de pré-commercialisation. Je pense qu'il serait plus que sérieux ce soir de nous donner des éléments concrets en nous indiquant quelles sont les enseignes qui aujourd'hui ont signé quelque chose avec Hammerson. Pour ma part, je me suis renseigné et je suis allé aux devants d'une entreprise qui est H&M qui m'a indiqué, à ma grande surprise, que Beauvais était un site qui l'intéressait, sauf que le centre commercial ne l'intéressait pas du tout du fait de critères juridiques et commerciaux qui avaient été élaborés à ce jour. Je crois que c'est quand même très paradoxal de voir que H&M, que vous avez

tous espérés et attendus, est intéressé par tous les sites possibles dans le centre-ville de Beauvais, sauf celui que vous êtes en train d'essayer de concevoir pour cette enseigne. En parlant des enseignes, nous devrions aussi revenir sur la question des emplois. Mais Monsieur DORIDAM a posé une question et par respect, nous devons lui répondre. Je crois que les échanges doivent aller dans les deux sens. Si un jeune vient me voir pour me parler du recrutement à venir de ce centre, j'aurai énormément de mal à lui répondre, puisque de ce côté-là, les choses sont assez virtuelles et floues. Vous annoncez un nombre d'emplois je pense qu'il va simplement compenser d'une part ce qui va être supprimé de l'autre. De plus, il ne faut pas oublier que dans les enseignes potentiellement attendues, il y a un grand nombre d'emplois à la fois précaires et d'emplois à temps partiel. Ce qui ne satisfera jamais les personnes qui, dans notre ville ou dans les environs, sont à la recherche d'un emploi. Nous ne leur trouverons pas de solutions concrètes, si c'est le cas. Cela me fait penser à une autre étape, où nous avions, dans notre vie municipale, mis « la charrue avant les bœufs ». C'était en 2008, au moment de l'ouverture de l'Aquaspace, de nombreux Beauvaisiens espéraient trouver un emploi dans cette structure, qui au final ne recrute pas autant de personnes que ce que nous aurions pu espérer. Cela est sans doute lié aux contraintes de fonctionnement qui sont celles de structures de ce type. Il ne faut surtout pas « mettre la charrue avant les bœufs » dans cette affaire, cesser d'être dans le virtuel et vraiment annoncer du concret. Et moi, je vous demande ce soir de nous donner des éléments concrets vis-à-vis de ce dossier, d'une part pour répondre à nos attentes, mais aussi prouver le sérieux qui est le vôtre dans ce registre, dans cette étape qui est pré-déterminante et que nous aurions dû élaborer bien avant.

Et j'aimerais aussi avoir une deuxième réponse et donc poser une deuxième question vis-à-vis de ce qui peut vous permettre ce soir de délibérer, alors que la commission qui est compétente pour décider d'une ouverture de ce type a rejeté votre projet. Merci pour vos réponses.

M. LOCQUET : Juste un mot pour d'abord dire à Monsieur, que vous avez de la chance que H&M vous parle, puisque H&M refuse de parler sur le projet de Beauvais. Mais prenons date pour H&M. Tant mieux si H&M communique avec vous, vous avez vraiment de la chance, puisque H&M ne communique pas sur le projet.

J'avoue que j'avais un petit peu d'espoir. Je croyais qu'enfin l'opposition avait compris qu'il était temps de revenir au temps présent et que le combat contre la galerie commerciale du Jeu de Paume n'était plus vraiment d'actualité. Aussi, je pense qu'à défaut d'être constructifs ou d'apporter d'autres bonnes solutions, puisque plusieurs fois nous avons débattu ensemble sur les autres solutions possibles, il faut au moins être moderne. La création d'un centre commercial régional, dit du Jeu de Paume, s'inscrit dans une tendance qui est malheureusement générale, mais qui est un fait des villes-centres dans toute l'Europe.

Il existe près de cent villes, en moyenne, en Europe, qui sont en train de développer un projet de centre commercial. Les années 70 et 80...

Madame HOUSSIN, je vous ai respectée, je vous ai écoutée, avec le sourire, d'ailleurs.

Dans les années 70 et 80, la période du « tout-voiture » a vu le développement des espaces com-

merciaux à la périphérie des villes, c'est ce que l'on a vu malheureusement ici, attirant les consommateurs par leur gigantisme, on l'a dit, avec leurs atouts pratiques, leurs parkings, l'accessibilité. Depuis quelques années, nous l'avons vu ici et là, le mouvement s'est inversé, avec raison, grâce à des centres-villes rendus plus attractifs, comme celui de Beauvais d'ailleurs et de différentes municipalités, piétonnés, modernisés. Beauvais, comme d'autres villes, a décidé de redonner de la vigueur à son centre-ville, par la création d'un véritable centre commercial régional, à taille humaine – parce que 19 000 m²... ils ont baissé au fur et à mesure des années, au cœur de ville et parfaitement intégré dans notre centre-ville. Notre équipe l'a bien compris. Et si nous pouvons avoir un petit regret aujourd'hui, c'est peut-être même de ne pas nous être posé la question plus tôt, pour pouvoir dynamiser notre centre-ville davantage. Vous savez, les Beauvaisiens vivent avec leur temps, comme vous et moi ils consomment, travaillent pour ceux qui ont de la chance et se déplacent comme tous les autres Français. Ils voient bien ce qui se passe ailleurs et ils ont espoir en l'avenir. Mais je ne comprends pas que certains élus, pour d'obscures raisons, veuillent leur faire croire qu'ils ont tort de rêver, et d'espérer que le meilleur, c'est pour les autres, et pas pour eux. Eh bien non, non, Messieurs-dames ! Beauvais et les Beauvaisiens ont le droit au meilleur, je vous le dis. Décider de prendre sa ville et de la rendre plus concurrentielle face aux autres en la rendant plus attractive, ce n'est pas un problème de couleur politique, ce n'est pas d'un côté les « salauds de libéraux » et de l'autre les « adeptes des régimes socialistes ». Non, ce n'est pas cela, justement. Je ne dis pas que vous dites cela. Partout en France, les communes, loin des doctrines, remontent leurs manches pour être plus efficaces. Au moment où je vous parle, et c'est vérifiable évidemment, près de 30 villes moyennes, dans toute la France, d'Angers à Orléans, travaillent sur la réalisation d'un centre commercial accueillant des commerces de proximité, à taille humaine. Et cela, pour la plupart, et c'est vérifiable, sans appel à la concurrence. Vous savez, chers élus de la République, combien il est important pour les habitants de leur parler vrai. Combien il est important de se fonder sur des chiffres et de ne pas manipuler la vérité pour faire peur ou pour déstabiliser. Sur cette liste de projets, plus de la moitié de ces villes ont à leur tête un maire socialiste. Voudrait-on nous faire croire que le succès des centres commerciaux dus aux maires socialistes de Poitiers, Saint-Nazaire ou de Cherbourg, je dis bien du succès, car il est reconnu comme tel est possible chez eux et n'est pas possible chez nous ? Mais toutes ces villes de gauche, comme de droite d'ailleurs, ont compris qu'il fallait vivre avec leur temps, ont compris qu'il fallait se moderniser, moderniser leur outil commercial, ou elles allaient simplement s'appauvrir. Je vous le dis, comme ces villes avec des maires dynamiques, nous ne voulons pas mourir. Nous n'allons pas nous paupériser, et dans deux ans, Beauvais sera la capitale régionale du commerce. Tous les commerçants du centre-ville, de la place Jeanne Hachette à l'Hôtel Dieu, de la Place des Halles à la rue Gambetta, pourront bénéficier de ces milliers de consommateurs qui rejoindront notre ville. C'est pour cela, Monsieur AURY, c'est certainement pour cela que les Galeries Lafayette viennent d'investir 150 000 euros et que nous étions, la semaine dernière, avec Mme le Maire, à l'inauguration des nouveaux corners des Galeries Lafayette. Si les Galeries Lafayette avaient peur de Beauvais, je ne

pense pas qu'elles auraient investi autant d'argent. Non, chers collègues, je ne comprends pas cette obstination à bloquer ce projet, cette obstination à détruire et à critiquer ici ce que les autres réussissent ailleurs, je vous le dis. Les Beauvaisiens méritent votre soutien à ce projet. Mais je me demande parfois si ce n'est pas une opposition de principe, juste pour voter contre. Juste pour faire échouer le projet. Je m'explique : c'est facile, tout de même, lorsqu'on doit voter officiellement contre ce projet à la CDAC – nous avons parlé ce soir de la CDAC –, à la préfecture de l'Oise, les conseillers généraux de Beauvais, avant de pouvoir dire non, devraient être là. Et là non, on envoie un conseiller général du centre de l'Oise. Quand il faut soutenir ou s'opposer à l'installation d'autres centres commerciaux, à quelques minutes de Beauvais, là encore, c'est un silence pesant. Et là, nous ne sommes plus dans Beauvais, nous sommes à l'extérieur de Beauvais. Évidemment, aujourd'hui, tout le monde sait que ce projet est inévitable à Beauvais, si l'on veut conserver l'attractivité de notre ville. C'est d'ailleurs bien ce que l'enquête publique disait. Tous les élus savent bien que ce qui fonctionne ailleurs fonctionnera chez nous. Pourquoi cela fonctionnerait-il ailleurs et pas chez nous ? Je n'ai jamais entendu de réponse là-dessus. Tout le monde voit bien que cette galerie de centre-ville, qui élargit la boucle, est une formidable opportunité pour dynamiser notre centre-ville. Nous sommes à 19 000 m², cela n'a aucun rapport avec la totalité des centaines et des centaines de milliers de mètres carrés d'autres villes. Capter plus de touristes de l'aéroport, offrir un emploi à des centaines de personnes. Oui, cette installation fait souffler un vent d'espoir, mais aussi d'interrogations. Vous l'avez vu, quand même, des centaines de Beauvaisiens se mobilisent. Moi, je veux bien vous tendre la main, pour qu'ensemble nous puissions réussir ce pari de l'avenir. Vous savez, ce projet, nous allons le mener à terme, parce que Beauvais et les Beauvaisiens en ont besoin, et que la surface totale, puisque nous en parlons à chaque fois, ne représente que 10 % de la surface totale commerciale à Beauvais ! La politique politicienne n'apporte rien à la cité ; aussi, je ne désespère pas, chers amis, de vous entendre dire un jour, comme le maire PS de Chambly à propos de son projet de 19 000 m² – comme nous –, je cite : « C'est un projet ambitieux, mais il n'est ni fastueux, ni luxueux. C'est un projet à dimension humaine, auquel nous souhaitons donner une réelle priorité ». Imaginez le désastre si notre centre de 19 000 m² venait à s'implanter à simplement 5 km de notre centre-ville. Juste pour information, ça y est, le projet a été voté. Chambly lance, et Chambly espère que l'ouverture ne tarde pas, car, je cite : « On a déjà trop attendu ». N'oublions pas non plus le fameux projet de Neuilly-sous-Clermont. A chaque fois, j'y reviens, mais là, l'information est exceptionnelle. Le projet de Neuilly-sous-Clermont, à seulement 20 minutes, soutenu par le Président socialiste de la Région, lui aussi est toujours d'actualité, pour 24 000 m². Et écoutez bien, chers collègues, je vous l'apprends peut-être, il a été défendu par Monsieur GEWERC en personne à la CDAC, le jour où, comme par hasard, on donnait son accord au projet de Chambly, et deux mois après on votait contre Beauvais.

Cela m'étonne. Les Beauvaisiens méritent bien mieux que ces pratiques à deux vitesses.

À chaque intervention, je vous explique que nous ne pouvons plus faire la « politique de l'autruche », que nous ne pouvons plus faire comme si nous vivions

renfermés sur nous-mêmes alors que la concurrence autour de Beauvais est en train de se développer. Cela, nous le savons tous. J'ai beau le dire, cela ne suffit toujours pas. Je me suis donc dit que je n'étais pas suffisamment clair. Je n'invente aucun chiffre. Il y a actuellement, de 15 à 45 minutes au sud de Beauvais, six projets en cours de réalisation : Noailles, 6 000 m² ; Roissy, 45 minutes de Beauvais, 80 000 m² de nouveaux centres commerciaux connectés directement au sud de l'Oise. Dans les trois ans, rendez-vous compte, 140 000 m² de surfaces supplémentaires vont venir concurrencer Beauvais.

Je vous le demande : et nous ? Nous, nous faisons quoi ? Nous, nous attendons ? Nous laissons clairement Noailles, Creil et Chambly se développer avec des surfaces. Non, mais, c'est quand même incroyable. Chambly, Creil et Clermont avec des surfaces commerciales supérieures ou égales à notre projet, nous les laissons clairement accueillir des projets avec des nouvelles enseignes et capter l'évasion commerciale ? Nous laissons les autres – parce qu'ils ne sont pas comme nous – réussir, et nous, nous crevons ? ! Mais non, Mesdames et Messieurs, il n'est pas possible de laisser passer le train ! De l'emploi, de la croissance, de l'offre étendue, de l'attractivité, de votre ville, de notre ville, au profit des autres !

Évidemment, je comprends le mécontentement des riverains. Mais nous devons prendre nos responsabilités. Il faut ouvrir encore davantage Beauvais sur l'extérieur et attirer encore plus de consommateurs. Mais pourquoi, alors que certains le font à l'extérieur, à côté de chez nous, à un quart d'heure, vingt minutes, cela ne pourrait-il pas être possible ici ? Discutez avec vos collègues, discutez avec des gens autour de vous. Évidemment, nous devons attirer de nouveaux consommateurs pour que ce soient les salariés beauvaisiens, les commerçants actuels qui en profitent. Je vous le dis, je me moque, pour être poli, que Clermont, Chambly, Creil s'enrichissent grâce à l'argent des Beauvaisiens et à l'évasion commerciale. Je m'en moque. Tout ce que je souhaite, c'est que les Beauvaisiens et les habitants du Beauvais puissent trouver du travail ici et consommer près de chez nous. C'est inéluctable, nous devons être plus attractifs, sinon, comme les autres centres-villes, nous allons disparaître, pour développer le nombre de consommateurs et faire bénéficier les commerces actuels. Alors oui, oui, pour finir, nous assumons. Et je vous propose d'assumer ensemble nous assumons notre patriotisme économique en faveur de Beauvais, notre protectionnisme commercial en faveur des Beauvaisiens.

Mme HOUSSIN : Je voudrais juste dire à Monsieur LOCQUET, et ce n'est pas pour raviver la polémique, que les projets de Chambly et de Neuilly-sous-Clermont sont des projets qui se situent en zone d'activité périphérique. Cela n'a rien à voir avec un projet de centre-ville comme celui-là. C'est fondamental !

Que vous construisiez aujourd'hui, Madame le Maire, un projet de centre commercial dans la ZAC de Ther n'a rien à voir avec un projet en hypercentre. Mais cela n'a rien à voir !

Ce sont deux projets différents. Construire un centre commercial dans une zone d'activités, qui est déjà existante, où il y a du commerce, cela n'a rien à voir avec construire un centre commercial dans un hypercentre.

Mme Le MAIRE : Mais non, mais Madame HOUSSIN. Ce n'est pas un argument !

Mme HOUSSIN : Madame le Maire, je n'irai pas plus loin.

Deuxième chose, la CDAC. Pourquoi les élus du conseil général n'ont-ils pas été dans cette CDAC ? Parce qu'ils n'ont pas le droit d'y siéger. Nous ne pouvons pas être de notre ville et siéger dans notre ville. Voilà pourquoi ils n'y étaient pas. Nous aurions bien aimé y être, croyez-moi.

Mme Le MAIRE : Je ne suis pas sûre que vous ayez tout à fait raison, Madame HOUSSIN sur ce point ; mais je vais le vérifier, et je vous en ferai part.

Mme HOUSSIN : Et nous en reparlerons ici, Madame le Maire.

Mme THIÉBLIN : Je voudrais dire tout l'intérêt de ce projet par rapport à la connaissance et à la mise en valeur du patrimoine de notre ville. Cela correspond d'ailleurs aux observations favorables que nous pouvons noter dans le rapport du commissaire-enquêteur par rapport à la découverte des vestiges enfouis et leur mise en valeur. En effet, ce que nous avions jusqu'à présent, c'était un parking. Et il faut constater que, pour la plupart des grandes villes, les parkings ne sont plus en superficie, ils sont enterrés. Donc, le projet de ce pôle commercial nous apporte deux opportunités : d'une part, celle d'aménager ce parking en sous-sol ; d'autre part, celle de redécouvrir un patrimoine qui est en dessous, sous le bitume du parking. Nous allons amener un patrimoine que nous connaissions, à travers des éléments qui avaient déjà été retrouvés lors de fouilles antérieures. Nous le retrouvons à travers les plans anciens de la ville. Nous avons retrouvé les vestiges de la Porte de Bresles, du rempart, du bastion et du pont, et nous allons pouvoir les mettre en valeur. Ceux-ci le méritent tout particulièrement puisque cela correspond aux vestiges emblématiques de l'enceinte, à l'endroit-même où notre héroïne Jeanne Hachette s'est illustrée. Et vous connaissez l'attachement des Beauvaisiens au souvenir de leur héroïne. Il faut noter que cela n'avait jamais été fait jusqu'à présent. C'est donc toute l'histoire du siège de Beauvais qui va être proposée aux clients du pôle commercial, à côté des commerces, sous le contrôle scientifique de la DRAC. Il faut noter l'intérêt du public, pendant les Journées du Patrimoine (il y a quinze jours), puisque plus de deux mille visiteurs sont venus sur le site questionner longuement le service archéologique, malgré le mauvais temps. Nous allons donc amener un nouveau patrimoine qui était jusqu'à présent recouvert d'un parking, et cela va s'ajouter à notre action depuis 2001 pour mettre en valeur nos monuments, c'est-à-dire le quartier cathédrale qui fait de plus en plus l'admiration des visiteurs, les remparts qui émergent de la nuit des temps, la Maladrerie peu à peu restaurée. Cela constituera certainement un atout pour espérer que notre candidature au Label « Ville d'art et d'Histoire » soit retenue, qu'enfin cela puisse être pris en compte par le Ministère de la culture. Vous savez que cela sera une distinction pour la Ville, mais aussi une récompense après des années de travail. Pour terminer, je voudrais dire que cette transformation du Jeu de Paume est un atout par rapport à notre action pour notre patrimoine. Elle donne un sens à notre action, car c'est une occasion extraordinaire de mettre en valeur des sites historiques, en les conservant in situ.

M. LY : Il faudrait respecter les gens, Madame HOUSSIN, s'il vous plaît. Je souhaitais faire une petite

parenthèse, Madame le Maire, parce qu'aujourd'hui, c'est la deuxième fois que l'on me reproche de ne pas m'occuper de mes frères africains. Je sais que c'est une idée qui est manipulée par certains élus, et je trouve cela inadmissible. Je trouve dommage que cela se dise dans notre ville. Je ne suis pas un hypocrite, je ne profite jamais de la misère des gens, et ce problème n'est pas un problème politique, ni de gauche ni de droite. Vous trouvez ce genre de problème à Creil, à Nogent-sur-Oise, Montataire, il y a les mêmes problèmes qu'à Beauvais. Donc, cela n'est pas une question de politique. Personnellement, je soutiens les gens. Mais nous ne sommes pas obligés d'aider les gens en les exposant. Je les aide sans les exposer. C'était juste une parenthèse. Pour revenir au projet, en tant que personne qui habite dans le quartier et qui a des amis dans les quartiers populaires, je peux dire qu'il y a autant de misère rencontrée par ces gens dans ces quartiers. Le chômage est quelque chose de très difficile. A un certain moment, j'ai moi-même été confronté à ce genre de problème, mais c'est très compliqué. Lorsque vous rentrez chez vous, vous dites à votre femme « Voilà, je n'ai plus de travail », vous dites « Qu'est-ce que je fais faire avec les enfants ? », et quand vous n'avez pas de travail, vous n'existez pas. Vous allez demander un prêt à la banque, vous allez vous entendre dire : « Monsieur, vous êtes en CDI ? Non ? Vous ne pouvez pas. ». Vous allez voir un cabinet pour faire une prise de sang, il va vous être demandé si vous avez une complémentaire santé, vous dites : « Non, je ne l'ai pas », alors vous ne serez pas traité de la même manière que quelqu'un qui a sa complémentaire santé. Ces problèmes-là existent. D'une certaine manière, il y a encore plus dur. Pour ma part, j'ai eu de la chance, parce que lorsque j'y ai été confronté, mon épouse travaillait. Mais en revanche, il n'y a pas si longtemps, j'ai eu une personne à ma permanence, qui est venue me voir et m'a dit : « Mamadou, je vais vendre mon véhicule, parce que je n'ai plus de travail, je n'ai pas d'Assedic et j'ai même honte de descendre en centre-ville avec mes enfants, j'ai même honte d'aller faire des courses avec mes enfants. Mes enfants vont me demander quelque chose que je ne suis pas capable de leur donner ». Donc, nous, en tant qu'élus, à un certain moment, je pense que nous devons oublier nos appartenances politiques et nos idées politiques et essayer de trouver une solution, essayer de nous unir pour la création d'emplois et le développement économique de notre ville. Je comprends que cela puisse énerver certains parce que, la plupart du temps, les gens pensent plutôt à leur carrière politique, à leurs intérêts personnels. Je ne le dis pas à tout le monde, en effet, dans l'opposition, tout le monde ne pense pas forcément à sa carrière politique. Maintenant, nous avons une opportunité qui se présente...

Oui, Madame HOUSSIN, laissez-moi finir, s'il vous plaît, parce que quand...

Mme Le MAIRE : M. LY, c'est vous qui avez la parole.

M. LY : Maintenant, nous avons une opportunité qui se présente à nous, il faudra la saisir. Nous allons savoir s'il y a des gens sincères, au sein de l'opposition. Nous allons voir si vous faites passer vos intérêts politiques et personnels avant celui des Beauvai-

siens, car en manifestant et en vous opposant contre ce projet, vous êtes contre l'emploi et contre la création de l'emploi dans notre ville. Parce que ce projet... Laissez-moi parler ! Parce que ce projet génère de l'emploi. Et très sincèrement, je voterai pour tout ce qui génère de l'emploi. Cela permet en effet à certaines personnes de quitter la misère. Je souhaite que vous alliez dire aux Beauvaisiens que vous êtes contre la création d'emplois. C'est pour cela que vous avez voté contre ce projet, ce n'est pas moi qui l'ai dit, Madame HOUSSIN. Si vous votez contre, si vous êtes contre ce projet, c'est que vous êtes contre la création d'emplois. Madame HOUSSIN, s'il vous plaît, de toute façon, vous êtes... Madame HOUSSIN, s'il vous plaît, laissez-moi finir.

Mme Le MAIRE : S'il vous plaît ! Mesdames et Messieurs de l'opposition, pouvez-vous laisser parler les autres intervenants ? M. LY.

M. LY : Et de toute façon, Mme HOUSSIN, le canton de ces gens, c'est votre canton. Mais vous n'avez rien fait. Mme HOUSSIN, je prends à témoin toute l'assemblée, si vous le souhaitez. Je vais vous présenter des gens qui ont dit que c'est votre politique qui a détruit notre vie. Vous avez détruit la vie de certaines personnes, Madame HOUSSIN.

Mme Le MAIRE : Bien. Je pense que tout le monde a eu le loisir de s'exprimer. Je pense qu'il est temps aussi de passer au vote. Moi, je retiens que, curieusement, nos amis de l'opposition et vous voyez comme je parle amicalement, n'ont pas compris le sens de ce projet. Oui, il y a de la modernité ; oui, il y a de l'ambition ; mais un centre commercial, peut-être rêveriez-vous encore de le mettre en face de la Maladrerie, comme quand nous sommes arrivés en 2001 et qu'avec Franck PIA, nous avons découvert ce projet. Moi, je crois qu'au contraire, tous les exemples que nous avons donnés de FISAC, que nous avons apportés en centre-ville pour développer les commerces, ne peuvent pas nous accuser à tort d'avoir tué les commerces de centre-ville. Je pense que là, c'est finalement un point d'orgue. Un point d'orgue qui va être apporté, pour que le centre de ville, avec le projet dont a parlé Jean-Luc BOURGEOIS, puisse transformer Beauvais en une ville moderne, et qu'en effet, il n'y ait pas simplement les voisins, ou d'autres communes dans un rayon d'une demi-heure ou de trois quarts d'heure, qui profitent d'une aubaine et d'une modernité que nous ne voudrions pas offrir à nos habitants. Je retiens en effet que votre position est plutôt non seulement frileuse, mais que finalement vous voudriez que nous restions une ville triste, une ville sans dynamisme, où les étudiants ne resteraient pas, pour la bonne raison qu'il ne s'y passe rien bref, la ville que nous avons trouvée en arrivant en 2001. Quelles que soient les opinions de l'opposition, nous ne nous laisserons pas influencer. Je crois que nous avons la foi en ce projet, et nous ferons le maximum pour le porter et le réaliser. Maintenant, Mesdames et Messieurs de l'opposition, je vous dis solennellement que si vous continuez à essayer de le plomber, vous serez responsables devant les Beauvaisiens de l'échec de ce projet.

Bien, nous votons au vote. Qui vote contre ? 7 votes contre. Très bien. L'équipe Beauvais pour tous vote pour. Le conseil municipal, à la MAJORITÉ avec 7 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ACQUISITION IMMEUBLE

28 RUE DE GASCOGNE

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

La ville de Beauvais est à la recherche d'un bâtiment sur le quartier Argentine susceptible d'accueillir divers services publics, destinés notamment aux jeunes du quartier : cit'ado, blog, services à la population, bureaux, qui pourrait être l'équivalent de ce qui existe sur Saint-Jean avec la MJA.

La SCI DE BOURGOGNE représentée par Monsieur Liot est propriétaire d'un bâtiment rue de Gascogne qui accueillait Pole Emploi et qui est aujourd'hui libre de toute occupation.

C'est un bâtiment qui dispose de grandes potentialités (650 m² environ de surface utile de plein pied) bien entretenu, et idéalement situé dans le quartier.

C'est pourquoi il apparaît opportun de s'en rendre acquéreur.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir dans l'immeuble sis, 28 rue de Gascogne, lieudit « les milcents » cadastré section K n°1201, les lots 2, 3 et 4 consistant en des locaux à usage de bureaux (le tout pour une surface loi carrez de 667 m²) appartenant à la SCI DE BOURGOGNE, au prix des domaines soit 620 000 € ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout acte nécessaire à la poursuite de cette affaire et notamment tout acte de vente.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 13/09/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. RAHOU : Rapidement, pour dire que l'acquisition en elle-même de ce bâtiment me semble être une bonne idée, une opportunité en effet à saisir. Cependant, j'avais une question concernant un éventuel doublon avec l'espace Argentine, puisque je crois savoir que dans la MJA, on peut notamment trouver des choses qui existent déjà dans l'espace Argentine.

Donc, pouvez-vous nous éclairer par rapport à l'avenir de cet espace Argentine, et d'une fusion ou d'un maintien en l'état ?

M. PIA : En fait, l'espace Argentine est fait pour recevoir l'ensemble des associations du quartier. D'ailleurs, nous dépassons les strictes frontières du quartier Argentine, ce que ce nouvel immeuble nous permettra. Je me tourne tout particulièrement vers ma collègue Corinne CORILLION, nous suivons ensemble ce dossier qui concerne notamment la jeunesse. Il est en effet important d'avoir un lieu d'accueil fort, qui soit dirigé vers notre jeunesse. Il faudra le compléter par d'autres services, qui restent d'ailleurs encore à définir peut-être le service politique de la ville, peut-être aussi des permanences en faveur de l'emploi. Sa vocation est de créer un lieu d'accueil vraiment dirigé vers les jeunes. Nous avons en effet démontré tout l'intérêt que les jeunes ont pour la MJA sur Saint-Jean. Je pense qu'il faut que nous ayons

l'équivalent sur Argentine. C'est ce que nous disent les jeunes : « Il n'y a pas de raisons que nous soyons traités différemment ». Nous pourrions ainsi offrir un bel équipement pour la jeunesse du quartier Argentine.

Mme Le MAIRE : Est ce qu'il y a des votes contraires ? Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CESSION TERRAIN

AVENUE MONTAIGNE

ENQUÊTE PRÉALABLE DE DÉCLASSEMENT

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Monsieur CONFRERE est propriétaire d'un îlot foncier avenue Montaigne.

Dans le cadre d'un projet de construction de restaurants, il sollicite la ville en vue d'acquérir une bande de terrain communal, devant sa propriété nécessaire à la réalisation de places de stationnement.

Cette parcelle longe l'avenue Montaigne et est actuellement à usage d'aire de stationnement poids lourds. Cependant elle reste peu utilisée et n'est pas répertoriée comme telle dans le futur Plan de Déplacement Urbain, c'est pourquoi la cession pourrait être envisagée pour ce projet.

Cette parcelle faisant partie du domaine public communal, il est nécessaire avant toute cession de procéder à l'enquête publique de déclassement.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal :

- de diligenter l'enquête publique nécessaire au projet de déclassement de la parcelle communale d'environ 540 m² située avenue Montaigne face au terrain cadastrée section ZH n° 148, 535 et 536.

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 13/09/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

RÉSERVES FONCIÈRES MARISSSEL

ACQUISITION COYOT

M. MICHELINO, CONSEILLER MUNICIPAL

Les héritiers de Madame BEAUVOIS, née COYOT Ginette, sont propriétaires de deux parcelles en nature de jardin, sises à Beauvais cadastrées section

Q n° s 278 et 345 et en ont proposé l'acquisition à la Ville.

Considérant que ces parcelles sont incluses dans le périmètre des réserves foncières du secteur de Marissel, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir les parcelles cadastrées section. Q n° 278 pour 154 m², lieudit La Marnière et Q n° 345 pour 420 m², lieudit La Perche au prix total de 2 583 € en accord avec l'avis des domaines,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 13/09/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme Le MAIRE : Je m'interromps une seconde pour donner la réponse à Madame HOUSSIN que vient de me donner la Direction Juridique de la Ville. Il n'y a aucune contrainte juridique à ce qu'un conseiller général ou un élu ne siège sur un dossier concernant une CDAC locale, voire municipale ? C'est à la discrétion du Président du conseil général de nommer celui ou celle qui le représentera. Je pense que Madame MOULA pourra vous transmettre les textes. Nous n'allons pas polémiquer là-dessus, je voulais simplement vous donner la réponse. Nous allons continuer le conseil.

Mme HOUSSIN : Madame le Maire, je ne vais pas polémiquer du tout. Je vais vous dire que je me suis posé la même question quand mes collègues ont reçu l'invitation alors que nous n'y étions pas. J'ai donc appelé les services du Préfet, il m'a été répondu qu'en tant qu'élue, conseillère générale de la Ville de Beauvais, je ne pouvais pas être présente au titre de la Ville de Beauvais dans cette commission.

Mme Le MAIRE : Il y a un décret, un décret que Madame MOULA vous transmettra.

Mme HOUSSIN : J'ai eu la même réflexion que vous. On nous a dit qu'un élu qui était habitant de Beauvais ne pouvait pas participer à cette réunion. Habitante de Beauvais, élue de Beauvais et conseillère générale de Beauvais.

Mme Le MAIRE : De toute façon, vous étiez trois donc, normalement, il pouvait au moins y en avoir un. Non, non, mais il y a un problème juridique, c'est tout.

EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DES JARDINS FAMILIAUX DE VOISINLIEU ACQUISITION DE PARCELLES

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Par délibération du 26 mai 2011, le Conseil Muni-

cipal a validé le principe d'acquisition de 19 parcelles en nature de bois-taillis en vue d'étendre le périmètre des jardins familiaux de Voisinlieu.

Suite aux offres de la commune, deux groupes de propriétaires ont donné leur accord pour céder leur parcelle.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir au prix de 1 € le m² en accord avec les domaines, les parcelles cadastrées section :

- U n° 256 pour 353 m² appartenant à Madame LEBESGUE Marie-Martine et Monsieur DERRIEN Stéphane au prix de 353,00 €,

- U n° 241 pour 380 m² appartenant à Monsieur et Madame SEGAUX Jacques, au prix de 380,00 €.

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 13/09/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

VENTE D'UN TERRAIN A LA SOCIÉTÉ 'CAP LOGEMENT'

OPÉRATION LES LONGUES RAYES

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Les 25 septembre 2009 et 17 décembre 2010, le Conseil Municipal délibérait sur la cession du programme, « les Longues Rayes » à la Société « La clé des champs » en 3 tranches. Cependant concernant la 3ème tranche qui devait conduire à la réalisation de 21 maisons en accession, la promesse de vente est arrivée à expiration le 31 décembre 2010 sans que le bénéficiaire ne puisse y donner suite.

La ville a alors reçu la proposition de la Société CAP LOGEMENT, filiale coopérative HLM du groupe PRO-CILIA-CILOVA, qui s'est dit intéressée pour reprendre le projet sur cette 3ème tranche, dans le cadre d'un programme en accession réglementée sécurisée.

L'accession réglementée sécurisée est une forme d'accession à la propriété dont les prix de vente sont plafonnés en vue de sécuriser l'accession à la propriété des ménages ne dépassant pas un certain revenu et seuls les organismes HLM sont habilités à le proposer.

Ce mécanisme paraît adapté au programme des longues rayes notamment dans un but de mixité sociale.

Le permis de construire délivré à la Société LA CLÉ DES CHAMPS fera donc l'objet d'un transfert partiel (3ème tranche) à la Société CAP LOGEMENT.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte de l'annulation de l'opération de vente de la 3^{ème} tranche à la Société « LA CLÉ DES CHAMPS ».

- de vendre à la Société CAP LOGEMENT, Société Anonyme coopérative de production d'habitations à loyer modéré, la 3^{ème} tranche du programme « Les Longues Rayes » à savoir les parcelles CB n° 25 et 26 d'une surface totale de 7 268 m² au prix de 436 000 € HT + TVA à la charge de l'acquéreur, conformément à l'avis des domaines actualisé le 15 septembre 2011 (60 €/m²),

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire et notamment les promesses et acte de vente.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 13/09/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

VENTE MAISON 19 RUE SAINT-LUCIEN

Mme PERNIER, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Par délibération du 9 juillet 2010, la Ville de Beauvais entérinait le principe de la vente par adjudication de la maison sise 19, rue Saint Lucien à Beauvais moyennant une mise à prix de 160 000,00 €.

Il s'agit donc d'un pavillon de Type 4 disposant d'une superficie habitable de 108 m² environ et d'un petit jardin le tout cadastré section BJ n° 444 sur une emprise de 137 m².

L'adjudication ayant eu lieu le 9 septembre 2011 et s'étant révélée infructueuse, la Commission Urbanisme du 13 septembre 2011 propose de confier la vente de cette maison à diverses agences immobilières du Beauvaisis.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de confier de façon non exclusive la vente de cette maison aux agences immobilières au prix de l'estimation notariale, soit 169.000 € net vendeur, frais d'agence en sus à la charge de l'acquéreur, (l'avis des domaines s'élevant à 137.600 €)

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 13/09/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

RÉTROCESSION VRD

RUE BERTHE MORISOT
PROLONGEMENT RUE DU VAL

Mme LEROY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Le 25 septembre 2009, la ville de Beauvais a vendu à Nexity Domaines un terrain de 15 625 m² en vue de la réalisation d'une opération de 35 logements en accession éligibles au dispositif pass-foncier.

Cette opération est maintenant achevée et la société Nexity demande à la ville d'accepter la rétrocession des V.R.D créés à cette occasion, et notamment des rues, dénommées Berthe Morisot et prolongement de la rue du Val qui relie la rue Jacques-Goddet.

Considérant qu'il s'agit de voies utiles à la circulation générale,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter la rétrocession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section BY n° 369 de 4073 m² correspondant au VRD, espaces verts et stationnement du programme, sous réserve de leur conformité aux normes imposées par les services techniques municipaux et la Direction de l'Assainissement de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

- de classer cette parcelle dans le domaine public communal,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 13/09/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ÉCHANGE DE TERRAIN ENTRE L'ASSOCIATION DIOCÉSAINE ET LA VILLE AUTOUR DE L'ÉGLISE SAINT-JEAN BAPTISTE

MADAME THIÉBLIN, MAIRE ADJOINT

Le Conseil Municipal a validé l'échange de terrains entre l'Association Diocésaine et la Ville de Beauvais autour de l'église Saint-Jean Baptiste, rue Henri Lebesgue, par délibération du 07 juillet 2011,

Celle-ci prévoyait cependant la rédaction d'une nouvelle délibération en vue d'entériner les conditions financières de l'échange, l'avis des domaines n'ayant pas encore été réceptionné par la Ville de Beauvais.

L'avis des domaines vient de nous parvenir fixant à 50,00 € le m², la valeur vénale des terrains échangés.

En conséquence, il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter l'échange sans soulte suivant :

- la cession par la Ville d'un terrain de 1 440 m²

(d'une valeur de 72 000,00 €) à l'Association diocésaine et en échange, l'association cède à la Ville un terrain de 1 439 m² (d'une valeur de 71 950,00 €.)

- les frais afférents à cet échange (géomètre, notaire, ...) seront pris en charge par l'Association Diocésaine.

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 13/09/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. AURY : Ce n'est pas sur le fond du dossier qui a été débattu à la commission urbanisme et auquel je suis favorable, mais c'était simplement pour souligner, puisque l'on est là sur un secteur qui va être réaménagé, que les aménagements, depuis un certain nombre d'années, ont rendu plus compliquée la circulation des bus, en montée et descente, rue Binet, venant rue des Métiers. Je voulais le signaler puisque cela m'a été rapporté. Donc, est-ce que, y compris à l'occasion d'aménagements qui vont avoir lieu autour de l'église, il n'y a pas des choses à envisager de ce point de vue ? Il semble en tout cas que la circulation et le croisement des bus soient rendus plus difficiles qu'ils ne l'étaient, il y a quelques années.

M. BOURGEOIS : Je partage assez votre analyse. Il y a un point très important de passage. On aurait dû avoir une amélioration, et finalement, cela n'a pas été tout à fait le cas. Il faut que nous essayions de voir si on ne peut pas recréer un petit peu les choses, c'est le cas de le dire, pour bien prendre en compte le phénomène bus dans la ville. Je crois que justement, c'est au cœur du plan de déplacement urbain. Des réflexions sont à mener là-dessus. Justement, le comité des usagers, qui s'est réuni il y a peu de temps, la semaine dernière, a proposé des remarques de ce genre, il s'agit d'adapter certaines morphologies de rues à nos bus.

Mme Le MAIRE : Je vous remercie. Pas d'autres questions ? Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE D'UTILITÉ PUBLIQUE DES FORAGES D'EAU POTABLE DE LA PLAINE DU CANADA

LANCEMENT DES ÉTUDES PRÉALABLES ET SOLlicitation DES FINANCEURS

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

L'arrêté de Demande d'Utilité Publique (DUP) autorisant l'exploitation des captages de la plaine du

Canada pour l'alimentation en eau potable de la Ville de Beauvais a été établi en 1995 pour une durée de vingt ans. Il sera donc nécessaire de renouveler la demande de DUP pour bénéficier d'une nouvelle autorisation à partir de 2015.

Afin de prendre en compte les délais de procédure, il est proposé de relancer dès à présent les démarches préalables, à savoir l'étude environnementale de redéfinition des périmètres de protection, qui est une pièce constitutive du dossier de DUP, ainsi que les analyses d'eau réglementaires.

Cette anticipation permettra de mutualiser les études hydrogéologiques sur le secteur, en les regroupant avec celles prévues en 2011-2012 dans le cadre des études dites de « BAC » (études de pollution diffuses sur les Bassins d'Alimentation des Captages).

Le budget prévisionnel de l'opération est de 30 000 € TTC. Elle peut bénéficier d'un financement à hauteur de 70% du hors taxe par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie si elle est menée conjointement avec l'étude de BAC.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le lancement de cette opération,
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter toute participation financière auprès des partenaires institutionnels,
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter une autorisation de démarrage anticipé de l'opération avant l'octroi des arrêtés de subvention.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 13/09/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

PROCOLE DE MISE À DISPOSITION D'INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Télé Atlas, filiale du groupe Tomtom est une société de cartographie numérique pour les systèmes de navigation GPS tel que Tomtom mais aussi pour des fournisseurs d'informations cartographiques sur Internet comme Mappy, les Pages Jaunes ou Via Michelin.

Dans ce cadre, la société a mis au point de nombreux processus de mise à jour afin d'intégrer le maximum d'informations liées aux changements du réseau routier et notamment via des protocoles signés avec les collectivités.

La société souhaite conclure un protocole avec la Ville de Beauvais afin d'obtenir les données nécessaires à la mise à jour de la base de données géographiques. Ce protocole est entièrement gratuit.

La Ville de Beauvais s'engage à transmettre à Télé Atlas une fois par an l'ensemble des modifications géographiques survenues sur son territoire qu'elle a à sa connaissance dans les thèmes suivants :

- Création de voie
- Changement de nom de rue
- Nouveau sens de circulation
- Restriction de type poids et hauteur
- Emplacement de parking
- Limitation de vitesse

Télé Atlas s'engage à intégrer l'ensemble des informations fournies et de les transmettre aux différents partenaires.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes du protocole de mise à disposition d'informations géographiques ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le protocole et toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 13/09/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, le protocole de mise à disposition d'informations géographiques par la commune de Beauvais.

CONVENTION CADRE AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATU- RELS DE PICARDIE

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

La préservation des milieux naturels est un des éléments de la politique de développement durable de Beauvais (action N°52 et 53 de l'Agenda 21).

Une pré-étude a montré que le territoire beauvaisien porte divers milieux naturels qui peuvent faire l'objet d'une réhabilitation dans l'optique d'une amélioration qualitative de la biodiversité de ces sites voire d'une valorisation pédagogique et/ou touristique.

Dans cette optique, une première convention a été signée en 2006 entre la Ville de Beauvais et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie dans l'optique de réaliser des pré-études et de mettre à disposition des bureaux dans les locaux d'Écospace.

Depuis, l'application de la compétence « mise en œuvre d'actions en faveur des zones sensibles et des espaces naturels à protéger » par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis nécessite une révision de la convention avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie. Ainsi, la Ville de Beauvais doit s'impliquer dans la mise en œuvre de plans d'actions et non dans l'élaboration (domaine relevant plutôt de l'Agglomération).

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur le contenu de cette convention mettant à jour les missions de la Ville et ce avec le soutien du Conservatoire ;
- de poursuivre la mise à disposition de bureaux à Écospace.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 13/09/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, la convention-cadre entre la Ville de Beauvais et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie.

FIXATION DU PRIX DU DUPLICATA DE LA CARTE BOP (BEAUVAISIS OPEN PASS)

MONSIEUR TABOUREUX, MAIRE ADJOINT

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et la Ville de Beauvais souhaitent instituer une carte de vie quotidienne nommée BOP (Beauvaisis Open Pass) permettant d'accéder à différents services rendus au public sur présentation de ce seul support.

Il s'agit d'une carte disposant d'une puce électronique et empruntant les technologies de radio-identification. L'objectif de cette carte sans contact est non seulement de simplifier les démarches administratives des usagers mais aussi d'en faire le support de nouveaux services tels que les téléprocédures ou l'accès à l'internet public.

En 2011, la carte BOP sera adoptée par le réseau des médiathèques, l'Aquaspace, le local d'accueil des vélos de la gare de Beauvais et se substituera à la carte Beauvais jeunesse. Elle sera progressivement étendue à d'autres services dès 2012.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- De fixer la tarification suivante pour la carte BOP :
 - . Délivrance : gratuite
 - . Duplicata de la carte : 10 €
 - . Duplicata en cas de panne non liée à une détérioration causée par le porteur : gratuit

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Péricolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 19/09/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À ENTRAIDE 'GROUPE DE PAROLES POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES'

MONSIEUR GAIRIN, MAIRE ADJOINT

L'association Entraide a mis en place depuis le 8 Mars 2011, une nouvelle action appelée « groupe de paroles thérapeutiques et ateliers thématiques pour femmes victimes de violences conjugales » sur le ressort du Tribunal de Grande Instance de Beauvais.

Cette action doit permettre aux femmes qui participent, de se positionner en tant que victimes et de trouver à travers l'expérience des autres membres du groupe, les ressources nécessaires pour se protéger. Cette action répond également aux besoins de l'association lorsque les intervenants qui sont amenés à travailler auprès de ces femmes, ont été mis en difficultés face aux nombreuses incertitudes de celles-ci, aux nombreux allers-retours du domicile.

L'objectif de ces groupes est ainsi de mettre en situation les femmes face aux vécus des autres participantes, d'analyser ensemble leurs difficultés, de les soutenir dans la décision de rompre le lien avec leur ex-conjoint, de les confronter aux différents affects exprimés par les autres.

Parallèlement au travail thérapeutique réalisé dans le cadre des séances de groupes classiques, des ateliers thématiques seront mis en place dans le but de faire découvrir à ces femmes, souvent dans l'isolement, des structures ou associations beauvaisiennes pouvant les accueillir et leur faire découvrir différentes activités à même de leur redonner confiance en elles-mêmes : des ateliers d'esthétique en partenariat avec le lycée des Jacobins de Beauvais, du yoga et de la sophrologie avec l'association « Voisinlieu pour tous », des ateliers artistiques sculptures et collages avec l'association Écume du Jour, un atelier self défense avec l'association BJJ (Beauvais Judo Jujitsu Brésilien).

Ces groupes de paroles thérapeutiques sont animés par une psychologue et une juriste ayant déjà mené ensemble un groupe de paroles pour femmes victimes de violences sexuelles au sein de cette association.

Ces groupes de paroles sont ouverts à toute femme victime de violences conjugales suivie par l'association ou orientée par d'autres partenaires ; quelque soit le type de violences, leur durée et le degré d'exposition de ces femmes.

Une exposition sur les oeuvres artistiques réalisées au cours des ateliers sera présentée lors du colloque sur « les violences conjugales ou l'arthérapie comme tuteur de résilience » dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes qui aura lieu le 25 Novembre 2011.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport,
- d'attribuer une subvention de 3410€ à l'association Entraide,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce afférente à ce dossier.

La Commission « Sécurité, Prévention de la Délinquance », réunie le 16/09/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. AURY : Cela concernait deux questions sur des décisions...

Une précision sur la décision 144. Qu'est la société GPAC avec laquelle nous avons un contentieux ?

Mme Le MAIRE : Cela porte sur une taxe locale sur les publicités extérieures... et ils ont perdu.

M. AURY : Madame PERNIER ne semble pas avoir tout compris, comme moi !

Mme Le MAIRE : Ils ont contesté le marché, et ils ont perdu.

M. AURY : Et la décision 150. Qu'est-ce que la « passation d'un contrat de mise à disposition à titre

gratuit d'un logement au profit d'un professeur des écoles, en poste à Beauvais » ? Je ne vous demande pas le nom de la personne, mais a priori, il n'y a plus de logements de fonction pour les professeurs des écoles.

Mme Le MAIRE : Oui, apparemment, il y a une erreur. Il n'est pas professeur des écoles, c'est un instituteur encore. Et il y a un loyer.

M. AURY : C'était indiqué à titre gratuit.

Mme Le MAIRE : Bien merci, bonsoir à tous !

La séance est levée à 23h15.

DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal m'a donnée par délibération en date du 4 Avril 2008 et du 13 mars 2009.

6 mai 2011 : Passation d'un contrat de prestation de service concernant l'impression de supports de communication pour le 'Festival des écoliers' avec la société Polyservices. Les frais correspondants s'élèvent à 710,00 euros TTC.

6 mai 2011 : Passation d'un contrat d'entretien pour les matériels de restauration situés dans la maison de quartier Saint-Lucien avec la société DUBOIS. Les frais correspondants s'élèvent à 570,00 euros HT.

6 mai 2011 : Passation d'un contrat d'entretien pour les matériels de restauration situés dans l'espace Berlioz avec la société DUBOIS. Les frais correspondants s'élèvent à 725,00 euros HT.

6 mai 2011 : Passation d'un contrat d'entretien pour les matériels de restauration situés dans la salle des fêtes de Marissel avec la société DUBOIS. Les frais correspondants s'élèvent à 430,00 euros HT.

6 mai 2011 : Passation d'un contrat d'entretien pour les matériels de restauration situés dans la salle de l'espace Pré Martinet avec la société DUBOIS. Les frais correspondants s'élèvent à 455,00 euros HT.

6 mai 2011 : Passation d'un contrat d'entretien pour les matériels de restauration situés dans la salle polyvalente Jean Moulin avec la société DUBOIS. Les frais correspondants s'élèvent à 425,00 euros HT.

6 mai 2011 : Passation d'un contrat de prestation de service avec Caroline Pauchant graphiste concernant la réalisation de supports de communication pour l'exposition Fantômes & Cauchemars. Les frais correspondants s'élèvent à 1750,00 euros TTC.

9 mai 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition du Théâtre du Beauvaisis à titre gratuit, au profit de la Compagnie Marie Devillers, afin d'organiser une pièce chorégraphique.

9 mai 2011 : Désignation du cabinet d'avocats SCP GARNIER ROUCOUX PAVIOT, afin d'intenter au nom de la commune de Beauvais une requête en référé auprès du Tribunal de Grande Instance aux fins de faire constater la résiliation de droit de bail commercial consenti à la Société REGAL.

11 mai 2011 : Passation de conventions avec ECF COTARD FORMATIONS pour la participation de 2 agents à la formation « PERMIS EB ». Les frais correspondants s'élèvent à 1.800 € net.

11 mai 2011 : Passation d'un marché avec la Société PPG DISTRIBUTION, d'un montant maximum de 60.000 € HT, pour la fourniture de matériaux de bâtiment (peinture et accessoires).

13 mai 2011 : Passation d'un marché avec la Société TSC, d'un montant maximum annuel de 43.000 € HT, pour des travaux de pose et dépose de panneaux de police, de panneaux directionnels et de totems.

13 mai 2011 : Passation d'un contrat pour une mission d'expertise avec la Société Johanna Villenave, dans le cadre de la valorisation des berges du Thérain. Les frais correspondants s'élèvent à 4.722,29 euros TTC.

16 mai 2011 : Passation d'une convention avec l'Association ADEC-ASC pour la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre du Beauvaisis pour un spectacle de danse.

16 mai 2011 : Passation d'une convention avec l'Association No-made pour la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre du Beauvaisis pour la présentation de travaux chorégraphiques.

16 mai 2011 : Passation d'un contrat avec Christophe LEROY « KRISTOV » afin d'assurer une prestation lors du Forum des Associations à l'Elispace.

16 mai 2011 : Passation d'un contrat avec le Groupe « ALEX STAFF » afin d'assurer une prestation lors du Forum des Associations à l'Elispace.

16 mai 2011 : Passation d'un contrat avec Mehdi Abbioui, artiste, dans le cadre de l'exposition collective « Fantômes et Cauchemars » à l'Espace Culturel François Mitterrand. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 1.140 € TTC.

16 mai 2011 : Passation d'un contrat avec Tina Merrandon, artiste, dans le cadre de l'exposition collective « Fantômes et Cauchemars » à l'Espace Culturel François Mitterrand. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 706,34 € TTC.

16 mai 2011 : Passation d'un contrat avec Nicolas Simarik, artiste, dans le cadre de l'exposition collective « Fantômes et Cauchemars » à l'Espace Culturel François Mitterrand. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 2.530 € TTC.

16 mai 2011 : Passation d'un marché avec la So-

ciété APAVE, pour une mission de coordination SPS concernant les travaux de voirie de la rue de Clermont, tranche 2, pour un montant de 1.705 € HT.

16 mai 2011 : Passation d'un contrat avec Natasha Stellmach & Boris Eldagsen, artiste, dans le cadre de l'exposition collective « Fantômes et Cauchemars » à l'Espace Culturel François Mitterrand. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 2.284 € TTC.

16 mai 2011 : Passation d'un contrat avec Laurent Pernot, artiste, dans le cadre de l'exposition collective « Fantômes et Cauchemars » à l'Espace Culturel François Mitterrand. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 700 € TTC.

17 mai 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition d'un local sis 11 rue du Roussillon, à titre gratuit, au profit de l'association SECOURS CATHOLIQUE, pour lui permettre de réaliser ses missions.

17 mai 2011 : Passation d'un avenant au marché de travaux de broyage et d'extraction végétale en zone humide, avec l'entreprise DIGARD, afin de supprimer la retenue de garantie.

17 mai 2011 : Transfert du marché relatif à la fourniture de matériaux et outillage de bâtiment et de voirie passé avec la Société SIGNATURE à la Société SAR suite à la restructuration du groupe, avec l'ensemble de ses droits et obligations.

17 mai 2011 : Passation d'un marché avec la société AGRI ENVIRONNEMENT, pour un montant annuel maximum de 20.000 € HT, concernant la fourniture de compost.

17 mai 2011 : Passation d'un marché avec la société HEMARD ET VIGNOL, pour un montant annuel maximum de 20.000 € HT, concernant la fourniture de produits en châtaignier.

17 mai 2011 : Passation d'une convention de regroupement de factures et transmission de données par messagerie électronique pour les contrats de fourniture de gaz naturel avec GDF/SUEZ. Le montant de la prestation s'élève à 996,60 € HT.

17 mai 2011 : Passation d'un contrat avec la Société OXENT SARL pour l'organisation de la fête de jeux vidéo à l'Elispace. Le montant de la prestation s'élève à 23.920 € TTC.

17 mai 2011 : Passation d'une convention avec la crèche et halte garderie Pierre Jacoby pour la mise à disposition, à titre gracieux, d'un local sis 16 avenue de Flandres Dunkerque, pour lui permettre de réaliser ses missions.

17 mai 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 13 rue du Thiérache au profit de la crèche La Parentine, pour lui permettre de réaliser ses missions.

18 mai 2011 : Passation d'un marché avec la société DIMEXPERT, pour un montant de 1 550.000 € HT, concernant une mission de coordination SPS pour les travaux de requalification de la rue de la Procession.

19 mai 2011 : Passation d'un contrat de location, à

titre dérogatoire aux dispositions du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 et en application des dispositions de l'article L 145-5 du Code de Commerce, du local sis 1 rue de la Procession dans le Centre Commercial Camard (lots 1 à 11). Cette location est consentie pour une durée de deux années à compter du 1er juin 2011 moyennant un loyer annuel de 6 000,00 € (+ TVA et charges).

20 mai 2011 : Passation d'un contrat avec Aurélia FREY, artiste, dans le cadre de l'exposition collective « Fantômes et Cauchemars » à l'Espace Culturel François Mitterrand. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 1 408,50 € TTC.

20 mai 2011 : Création de régie de recettes afin de permettre l'encaissement des recettes liées à la billetterie des concerts organisés dans le cadre de Pianoscope, événement musical annuel organisé par la Ville de Beauvais.

20 mai 2011 : Création de sous-régie de recettes afin de permettre l'encaissement des recettes liées à la billetterie du concert programmé à l'ASCA dans le cadre de Pianoscope, événement musical annuel organisé par la Ville de Beauvais.

20 mai 2011 : Passation d'un contrat avec l'entreprise SBP, pour un montant de 35 972,00 € HT, concernant la poursuite des travaux de remplacement des menuiseries de l'école maternelle Pauline Kergomard.

20 mai 2011 : Passation d'un contrat avec Monsieur GUERET-LAFERTE, pour le prêt d'un mois d'un cheval de selle, pour le besoin de la Police Municipale de la Ville de Beauvais.

20 mai 2011 : Passation d'un contrat avec Pascal BERNIER, artiste, dans le cadre de l'exposition collective « Fantômes et Cauchemars » à l'Espace Culturel François Mitterrand. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 350 € TTC.

20 mai 2011 : Passation d'un contrat de location d'une parcelle de terre sise sur Beauvais cadastrée section AP n° 268 d'une surface de 568 m², au profit de Monsieur Grégory SARRAUTE. Cette convention est conclue moyennant une indemnité d'occupation forfaitaire de 771,00 euros.

20 mai 2011 : Passation d'un contrat avec Carole CHEBRON, artiste, dans le cadre de l'exposition collective « Fantômes et Cauchemars » à l'Espace Culturel François Mitterrand. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 600 € TTC.

20 mai 2011 : Passation d'un marché négocié avec la société CIRIL, pour un montant estimatif de 82 995,22 euros TTC sur 4 ans, concernant l'extension des logiciels CIRIL et leur maintenance annuelle.

23 mai 2011 : Passation d'une convention afin d'assurer à titre gracieux, l'organisation d'une buvette temporaire au sein de l'Espace culturel François Mitterrand, dans le cadre des Scènes d'été 2011 au profit de l'Association le Comptoir Magique.

23 mai 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle Jacques Brel au profit de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

23 mai 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle Jacques Brel au profit de l'Association Cultures Sans Frontières, afin d'organiser un spectacle de fin d'année.

23 mai 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'Auditorium Rostropovitch au profit de l'Association Hors Cadre, afin d'organiser une conférence.

23 mai 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'Auditorium Rostropovitch au profit de la Compagnie dans le Ventre, afin d'organiser un spectacle théâtral.

24 mai 2011 : Passation d'un contrat de location d'une parcelle 628 -E- 511, sur la commune de Therdonne d'une surface de 5a80. Ce prêt de terrain est consenti à la Ville de Beauvais à titre gratuit, pour une durée d'un an afin de faire des tests de prospections hydrogéologiques.

24 mai 2011 : Passation d'une convention avec ECF COTARD FORMATIONS concernant la participation d'un agent à la formation « Permis EB ». Les frais correspondants s'élèvent à 670,00 euros TTC.

24 mai 2011 : Passation d'une convention avec l'Association de Médiation Interculturelle « AMI » concernant la participation d'un agent à la formation « Parcours Médiateur ». Les frais correspondants s'élèvent à 980,00 euros TTC.

24 mai 2011 : Passation d'une convention concernant un ordre de transfert de Certificats d'Economie d'Energie avec la société DALKIA dans le cadre du contrat d'exploitation des installations thermiques, pour une valeur de 8 318 543 Kwh CUMAC.

24 mai 2011 : Passation d'un marché avec la Société CIMME NORMANDIE afin de remettre en état un chargeur CASE UL 1825, pour un montant de 5 920,50 € HT.

25 mai 2011 : Passation d'un marché avec la Société MANGANELLI afin d'acquérir un conférencier numérique, pour un montant de :

- offre de base : 13 059,61 euros HT, option : 200,00 euros HT.

25 mai 2011 : Passation d'un marché avec la Société BROSSERIE LECLER afin d'acquérir des balais pour divers modèles de balayeuses, pour un montant maximum annuel de 16 000,00 € HT.

25 mai 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'A.S.C.A au profit de l'école Jean Rostand, afin d'organiser une création chorégraphique.

25 mai 2011 : Passation d'un contrat avec Ange LECCIA, artiste, dans le cadre de l'exposition collective « Fantômes et Cauchemars » à l'Espace Culturel François Mitterrand. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 341 € TTC.

26 mai 2011 : Désignation du cabinet d'avocats GARNIER/ROUCOUX, afin d'assister la commune de Beauvais pour la défense de ses intérêts contre la Société REGAL.

30 mai 2011 : Passation d'un marché complé-

mentaire avec la Société ARVEL INDUSTRIES afin d'équiper les saleuses de système électronique d'aide au guidage Route Replay ARVEL, pour un montant de 13.500,00 € HT.

30 mai 2011 : Passation d'un contrat avec l'Association Départementale de la Protection Civile de l'Oise afin de mettre en œuvre des postes de secours durant la fête de la Musique, pour un montant de 531,30 € TTC.

30 mai 2011 : Passation d'un contrat avec l'Association ARTEMUSE afin d'accueillir le groupe « Le Bal des Martine » dans le cadre de la fête de la Musique, pour un montant de 3 365,00 euros TTC.

30 mai 2011 : Passation d'un contrat avec l'Association ANAKRUSIS afin d'organiser les relations presse pour Pianoscope 2011, pour un montant de 5 750,00 euros TTC.

31 mai 2011 : Passation d'un avenant n°2 au contrat SMACL n°012680H concernant la responsabilité civile générale de la Ville.

31 mai 2011 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la SARL Impact Media afin de réaliser les agendas de bureau et de poche 2012. Aucune participation financière de la Ville n'est due à la SARL Impact Média.

1 juin 2011 : Passation des avenants n° 8 à 14 au contrat SMACL n°012680H concernant la flotte automobile de la ville, selon le détail ci-après :

- avenant n° 8 sinistralité 2009 ristourne 5% sur prime 2009 = avoir de 6877,24 €

- avenant n° 9 modification flotte année 2010 = complément prime 2010 de 2172,48 €

- avenant n° 12 sinistralité 2010 ristourne 5% sur prime 2010 = avoir de 6807,72 €

- avenant n° 14 régularisation changement catégories 01/01/2011 = avoir de 1590,43 €

1 juin 2011 : Passation d'un contrat de prestations de service avec l'Association Créations Internationales afin d'assurer la représentation d'un concert dans le cadre de la manifestation « Pianoscope ». Les frais correspondants s'élèvent à 7 400,00 euros TTC.

1 juin 2011 : Passation d'un contrat de prestations de service avec l'Association Jazz Band Compagnie afin d'accueillir le groupe « Arythmique » dans le cadre des Scènes d'été. Les frais correspondants s'élèvent à 600,00 euros TTC.

1 juin 2011 : Passation d'un contrat de prestations de service avec la Compagnie Pbox Sarl afin d'accueillir le groupe « Karpatt » dans le cadre des Scènes d'été. Les frais correspondants s'élèvent à 2 937,50 euros TTC.

1 juin 2011 : Passation d'un contrat de prestations de service avec l'Association Sept afin d'assurer la représentation d'un spectacle programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 2 640,00 euros TTC.

1 juin 2011 : Passation d'un contrat de prestations de service avec le Centre des Arts Equestres du Cirque afin d'assurer la représentation d'un spectacle

programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 4 150,00 euros TTC.

1 juin 2011 : Passation d'un contrat de prestations de service avec la compagnie Maboul Distorsion afin d'assurer la représentation d'un spectacle programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 2 000,00 euros TTC.

1 juin 2011 : Passation d'un contrat de prestations de service avec l'Association Roule Ton Cirque afin d'assurer la représentation d'un spectacle programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 2 100,00 euros TTC.

1 juin 2011 : Passation d'un contrat de prestations de service avec l'Association No Mad afin d'assurer la représentation d'un spectacle programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 1 100,00 euros TTC.

1 juin 2011 : Passation d'un contrat de prestations de service avec l'Association No Mad afin d'assurer la représentation d'un spectacle programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 2 750,00 euros TTC.

1 juin 2011 : Passation d'un contrat de prestations de service avec l'Association Théâtre de l'Equinoxe afin d'assurer la représentation d'un spectacle programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 4 080,00 euros TTC.

1 juin 2011 : Passation d'un contrat de prestations de service avec l'Association Proscenium afin d'accueillir le groupe « 65 Mines Street » dans le cadre des Scènes d'été. Les frais correspondants s'élèvent à 2 000,00 euros TTC.

1 juin 2011 : Passation d'un contrat de prestations de service avec la Compagnie Le Taxi Prod afin d'accueillir le groupe « SUCCESS » dans le cadre des Scènes d'été. Les frais correspondants s'élèvent à 3 037,50 euros TTC.

2 juin 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'A.S.C.A au profit de l'école élémentaire Claude Debussy, pour la représentation d'une pièce de théâtre.

6 juin 2011 : Passation d'un marché avec la Société HUCK OCCITANIA SA pour l'achat de matériel de sport comme suit :

Lot n°1 : achat de filets, marché à bons de commandes sans montant minimum et avec un montant maximum global de 4 400,00 euros TTC par an.

6 juin 2011 : Passation d'un marché avec la Société SPORT France SAS pour l'achat de matériel de sport comme suit :

Lot n°2 : achat de buts et accessoires, marché à bons de commandes sans montant minimum et avec un montant maximum global de 17 000,00 euros TTC par an, conclu pour une durée d'un an renouvelable 3 fois.

Lot n°6 : achat et pose de gros éléments de basket-ball, pour un montant forfaitaire de 13 156,00 euros TTC. Le lot n'est pas reconductible.

6 juin 2011 : Passation d'un marché avec la Société ETS PAPIER SARL pour l'achat de matériel de sport comme suit :

Lot n°3 : achat de matériel aquatique, marché à bons de commandes sans montant minimum et avec un montant maximum global de 1 300,00 euros TTC par an.

6 juin 2011 : Passation d'un marché avec la Société CASAL SPORT pour l'achat de matériel de sport comme suit :

Lot n°4 : achat de matériel sportif divers, marché à bons de commandes sans montant minimum et avec un montant maximum global de 3 200,00 euros TTC par an.

6 juin 2011 : Passation d'un marché avec la Société MULTI FORM pour l'achat de matériel de sport comme suit :

Lot n°5 : achat de matériel de musculation, marché à bons de commandes sans montant minimum et avec un montant maximum global de 12 800,00 euros TTC.

6 juin 2011 : Passation d'un marché avec la Société SYNERGLACE pour l'achat de matériel de sport comme suit :

Lot n°5 : achat de patins à glace, marché à bons de commandes sans montant minimum et avec un montant maximum global de 2 200,00 euros TTC par an.

6 juin 2011 : Passation d'un marché avec la Société SARL ARC EN CIEL afin de réaliser un spectacle pyrosymphonique, pour un montant maximum annuel de 40 000,00 € TTC.

6 juin 2011 : Passation d'un marché avec la Société BÉCHTLE DIRECT pour l'achat de matériel informatique comme suit :

Lot n°3 : Logiciels - Marché à bons de commandes sans montant minimum et avec un montant maximum global de 50.500 € HT la première année et un montant maximum global de 3.000 € HT en cas de reconduction.

Lot n°4 : Achats de périphériques et de pièces détachées - Marché à bons de commandes sans montant minimum et avec un montant maximum global de 10.500 € HT la première année et un montant maximum global de 3.000 € HT en cas de reconduction.

7 juin 2011 : Passation d'un marché afin de réaliser des travaux de requalification de la rue de la Procession avec les entreprises comme suit :

Lot 1 société SCREG – pour un montant de 268 812,83 € HT

Lot 2 société CORETEL – pour un montant de 74 975,25 € HT

Lot 3 société LOISELEUR – pour un montant de 20 572,48 € HT

7 juin 2011 : Passation d'un contrat de prestations de service avec l'Association le Centre clavier Création afin d'organiser un spectacle intitulé « Les Jardins du Monde » au Parc Marcel Dassault. Les frais correspondants s'élèvent à 10 500,00 euros TTC.

8 juin 2011 : Passation d'une convention avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Oise concernant la participation d'un agent à la journée d'études « le Havre, architecture et urbanisme ». Les frais correspondants s'élèvent à 90,00 euros TTC.

9 juin 2011 : Passation d'une convention avec l'APAVE concernant la participation de trois agents à la journée technique « la sécurité des aires de jeux : les nouvelles normes Européennes ». Les frais correspondants s'élèvent à 960,00 euros TTC.

9 juin 2011 : Passation d'une convention avec MB FORMATION concernant la participation d'un agent à la formation « Environnement des publicités et enseignes ». Les frais correspondants s'élèvent à 995,00 euros TTC.

10 juin 2011 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'entreprise DMP Imprimerie afin de réaliser une brochure estivale « Il 'été' une fois Beauvais ». Les frais correspondants s'élèvent à 7 770,00 euros HT.

10 juin 2011 : Passation d'un marché avec l'entreprise SCHNEIDER afin d'acquérir un poste de transformation HT/BT pour le lotissement de la Longue Haye, pour un montant de 6 200,00 euros HT.

-94- **10 juin 2011** : Passation d'une convention avec CERC concernant la participation d'un agent aux 36èmes Journées Nationales d'Etudes de l'ANPDE. Les frais correspondants s'élèvent à 350,00 euros TTC.

10 juin 2011 : Passation d'un contrat avec la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique SACEM concernant une émission musicale dans le cadre de son attente téléphonique pour 30 lignes extérieures concernant le 1 rue Desgroux et 15 lignes extérieures concernant le 70 rue de Tilloy, pour un montant annuel de 282,63 euros HT.

10 juin 2011 : Passation d'un contrat avec la Société DESMARAIS afin de procéder à la maintenance du matériel radiotéléphone, pour un montant de 3 500,00 euros HT.

14 juin 2011 : Passation d'une convention avec ADERA concernant la participation d'un agent à la formation « Etudes des sépultures par l'approche anthropologique ». Les frais correspondants s'élèvent à 550,00 euros HT.

14 juin 2011 : Passation d'un contrat de prestations de service avec l'Association Soyouz afin d'accueillir le groupe « Impérial Tiger Orchestra » dans le cadre des Scènes d'été. Les frais correspondants s'élèvent à 2 113,50 euros TTC.

14 juin 2011 : Passation d'un contrat de prestations de service avec la société SARL P.G.M.C. afin d'assurer la sécurité des concerts organisés dans le cadre de la Fête de la Musique. Les frais correspondants s'élèvent à 1 530,88 euros TTC.

14 juin 2011 : Passation d'un contrat de prestations de service avec l'Association TP Zikalandais afin d'accueillir le groupe « Zikatane » dans le cadre des Scènes d'été. Les frais correspondants s'élèvent à 1 200,00 euros TTC.

14 juin 2011 : Passation d'un contrat de prestations de service avec l'Association Dany Jam afin d'accueillir le groupe « Dany Jam » dans le cadre des Scènes d'été. Les frais correspondants s'élèvent à 650,00 euros TTC.

15 juin 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'A.S.C.A. au profit de l'école maternelle Albert Camus pour la représentation d'un spectacle chorégraphique.

15 juin 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'A.S.C.A. au profit de l'IFEP Etablissement de l'Oise pour l'organisation d'une assemblée générale.

17 juin 2011 : Passation d'une convention avec le Domaine de Chaumont sur Loire concernant la participation d'un agent à la formation « La biodiversité en ville : comment s'identifier, l'augmenter et l'utiliser ». Les frais correspondants s'élèvent à 398,00 euros TTC.

17 juin 2011 : Passation d'une décision modificative concernant la décision n° 2011-203 qui est modifiée comme suit : cette mise à disposition est consentie moyennant un loyer annuel de 1 370,08 euros à compter du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013, pour la crèche « La Parentine ».

17 juin 2011 : Passation d'une décision modificative concernant la décision n° 2011-254 qui est modifiée comme suit : cette mise à disposition est consentie moyennant un loyer annuel de 1 370,08 euros à compter du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2011, pour la crèche « La Parentine ».

17 juin 2011 : Passation d'une décision modificative concernant la décision n° 2011-255 qui est modifiée comme suit : cette mise à disposition est consentie moyennant un loyer annuel de 11 819,98 euros à compter du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013, pour la crèche et halte garderie Pierre Jacoby.

17 juin 2011 : Passation d'une décision modificative concernant la décision n° 2011-200 qui est modifiée comme suit : cette mise à disposition est consentie moyennant un loyer annuel de 11 819,98 euros à compter du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, pour la crèche et halte garderie Pierre Jacoby.

20 juin 2011 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société SARL P.G.M.C. afin d'assurer la sécurité du concert de CAMELIA organisé dans le cadre des Scènes d'été. Les frais correspondants s'élèvent à 1 914,00 euros TTC.

20 juin 2011 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'Association Nis Prod afin d'accueillir le groupe « Nathaniel Isaac Smog » dans le cadre des Scènes d'été. Les frais correspondants s'élèvent à 620,00 euros TTC.

20 juin 2011 : Passation d'une convention avec le CNFPT Picardie concernant la participation de cinq agents à la formation « remise à niveau en mathématiques ». Les frais correspondants s'élèvent à 775,00 euros TTC.

20 juin 2011 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société SARL P.G.M.C. afin d'assurer la sécurité des concerts organisés dans le cadre des Scènes d'été. Les frais correspondants s'élèvent à 1 436,00 euros TTC.

20 juin 2011 : Passation d'un contrat de prestations

de service avec la société « BUNY » afin d'assurer le feu d'artifice des Fêtes Jeanne Hachette. Les frais correspondants s'élèvent à 6 000,00 euros TTC.

20 juin 2011 : Passation d'un contrat de prestations de service avec la société « MAXIMUM SHOW » afin d'assurer le bal et spectacle du 14 juillet avec l'orchestre de variétés « Orchestre Abel Lorenzoni ». Les frais correspondants s'élèvent à 5 350,00 euros TTC.

20 juin 2011 : Passation d'une décision concernant le droit de préemption urbain d'une maison d'habitation, 2/4 rue Binet cadastrée section AM n° 193, 194, 129 et 347, d'une superficie totale de 772 m² et 103 m² habitables au prix de 110 000,00 euros, commission d'agence incluse d'un montant de 7 000,00 euros.

21 juin 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la Résidence les Ateliers d'Artistes au profit de l'artiste Andrew BURTON pour la préparation de son exposition.

21 juin 2011 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société Chartrez afin d'imprimer les supports de communication pour « Malices et Merveilles ». Les frais correspondants s'élèvent à 5 450,00 euros TTC.

21 juin 2011 : Passation d'une convention avec Monsieur DIMANCHE pour réaliser une opération archéologique préventive de diagnostic par le service archéologique de la Ville de Beauvais, sur un terrain situé 6 rue du Jeu de Tamis à Beauvais.

21 juin 2011 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société « Avenir » concernant l'impression et la pose d'affiches pour la promotion de Pianoscope 2011. Les frais correspondants s'élèvent à 1 754,96 euros TTC.

21 juin 2011 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société « Groupe Express » afin de promouvoir la manifestation « Pianoscope » auprès d'un large public via le magazine « Le Pianiste ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 020,00 euros TTC.

21 juin 2011 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société « Mondadori Magazines France » afin de promouvoir la manifestation « Pianoscope » via le magazine « Diapason ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 200,00 euros TTC.

21 juin 2011 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société « Eliaz Editions » afin de promouvoir la manifestation « Pianoscope » via le magazine « La Terrasse ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 794,00 euros TTC.

21 juin 2011 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société « Di Régie – Pôle Musique » afin de promouvoir la manifestation « Pianoscope » auprès d'un large public via le support « Clasi Répertoire ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 450,00 euros TTC.

22 juin 2011 : Passation d'un marché avec l'entreprise EQUINOXE afin de procéder au traitement de sol de granit de la rue Jeanne d'Arc, pour un montant de 5 328,00 euros HT.

22 juin 2011 : Passation d'un marché avec l'entre-

prise SADE afin de réaliser des travaux de renforcement du réseau d'eau potable de la rue de Paris, pour un montant de 229 679,13 euros HT.

22 juin 2011 : Passation d'une convention avec GRDF afin de définir les modalités de distribution en gaz naturel du lotissement la Longue Haie.

22 juin 2011 : Passation d'un marché avec l'entreprise T.P.R. afin de supprimer des souches issues des opérations d'abattages d'arbres menées par la régie municipale dans le cadre de l'entretien des espaces verts, sur le domaine public et sur le domaine privé de la Ville, pour un montant annuel maximum de 10 000,00 euros HT.

22 juin 2011 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société Leroy Yves Sonorisation afin de louer du matériel de sonorisation dans le cadre de la Fête de la Musique. Les frais correspondants s'élèvent à 1 540,00 euros TTC.

22 juin 2011 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société HOUEVILLE afin d'imprimer les supports de communication concernant les Scènes d'été et le festival Malices et Merveilles 2011. Les frais correspondants s'élèvent à 1 950,00 euros TTC.

22 juin 2011 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société Sonorisation Lumières Structures afin de louer une scène extérieure pour l'organisation du concert de Camélia Jordana, dans le cadre des Scènes d'Été. Les frais correspondants s'élèvent à 8 390,00 euros TTC.

22 juin 2011 : Passation d'un contrat de prestation de service avec Astérios Spectacles afin d'accueillir Camélia Jordana, dans le cadre des Scènes d'Été. Les frais correspondants s'élèvent à 18 630,00 euros TTC.

22 juin 2011 : Passation d'un marché pour le groupement d'achat du Beauvaisis, composé de la Ville de Beauvais, de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et du CCAS de Beauvais afin d'acheter du matériel informatique comme suit :

Lot n°1 : achat d'ordinateurs

Marché à bons de commandes sans montant maximum et avec un montant maximum global de 89.000 HT la première année et un montant maximum global de 3.000 € HT en cas de reconduction.

Attributaire : Avangarde – Les Gémeaux – 15 rue Honoré Labande – 98000 Monaco.

Lot n°2 : achat d'imprimantes

Marché à bons de commandes sans montant maximum et avec un montant maximum global de 8.000 € HT la première année et un montant maximum global de 3.000 € HT en cas de reconduction.

Attributaire : Alternalease SA – 1 rue Gustave Eiffel – ZAC de Mercières n°2 – 60200 Compiègne.

Lot n°5 : achat d'actifs réseaux

Marché à bons de commandes sans montant maximum et avec un montant maximum global de 19.000 € HT la première année et un montant maximum global de 2.000 € HT en cas de reconduction.

Attributaire : Net Thelle Informatique – 5 rue de Maidstone – 60000 Beauvais

24 juin 2011 : Passation d'un marché avec la société SAS NextiraOne France afin d'assurer la maintenance, l'assistance et d'évolution des installations de téléphonie fixe, les commandes ne pourront pas dépasser 50.000 euros TTC par an.

24 juin 2011 : Passation d'un marché avec la société MBS afin d'assurer la fabrication et pose de modules de rangement dans les écoles de la Ville, marché à bons de commande sans montant minimum et sans montant maximum pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

24 juin 2011 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'Association Départementale de la Protection Civile de l'Oise afin de mettre en œuvre des postes de secours durant le concert de Camélia Jordana. Les frais correspondants s'élèvent à 640,00 euros TTC.

24 juin 2011 : Passation d'un marché de formation pré-qualifiante et d'encadrement technique dans le cadre de chantier d'insertion comme suit :

Lot n°1 : encadrement technique du chantier d'insertion

Attributaire : ELAN CES – 14 allée des tilleuls – Bât B6 – N°258 – 60000 BEAUVAIS, pour un montant de 42.836,78 € nets.

Lot n°2 : formation technique du chantier d'insertion

Attributaire : groupement composé d'ELAN CES (mandataire) – 14 allée des tilleuls – Bât B6 – N°258 – 60000 BEAUVAIS et BATIFORM – 14 allée des tilleuls – Bât B6 – N°258 – 60000 BEAUVAIS, pour un montant total de 17.003,79 € nets.

28 juin 2011 : Passation d'un marché afin de réaliser des travaux d'aménagement de l'école élémentaire Jacques Prévert avec les entreprises comme suit : Montant de base + option

Lot 1 : VANDENBERGHE – pour un montant de 26 995,45 euros HT

Lot 2 : CIP – pour un montant de 22 247,30 euros HT

Lot 3 : TÉLÉCOISE – pour un montant de 55 980,58 euros HT

Lot 4 : STIO – pour un montant de 26 900,41 euros HT

Lot 5 : DESIREST MERCIER – pour un montant de 53 633,95 euros HT

Lot 6 : AMPI – pour un montant de 27 003,55 euros HT

Lot 7 : SOLLAG – pour un montant de 48 717,25 euros HT

Lot 8 : SYLVAIN JOYEUX – pour un montant de 92 000,00 euros HT

28 juin 2011 : Passation d'un marché avec l'entreprise DEVAMBEZ afin de réaliser des travaux d'entretien des espaces verts situés dans les quartiers suivants :

- Abords des voies Kennedy et Mermoz (avenue John Fitzgerald Kennedy et avenue Jean Mermoz)

- Quartier St Jean – parc urbain et liaison piétonne Berlioz

- Quartier St Jean - entre les rues de la Briqueterie, Alfred Leblanc, Henri Lebesgue et des Métiers

- Quartier St Jean – PRI AGEL, AGEL 1 et AGEL 2

- Quartier St Jean – Plaine de jeux ZAC St Jean et Chemin Canonne

- Quartier St Jean – Lotissement Les Longues Rayes et avenue Jean Rostand

- Quartier Argentine – Jardins familiaux des Champs Dolent.

Pour un montant de 47 801,78 euros.

28 juin 2011 : Passation d'un marché avec l'entreprise Au Service du Jardin afin d'acquérir un groupe de suppression au stade de football Pierre BRISSON, pour un montant de 7 680,00 euros HT.

28 juin 2011 : Vente de trois moutons du parc Marcel Dassault, pour un montant de 170 euros.

28 juin 2011 : Passation d'un marché afin de réaliser des travaux d'aménagement des écoles maternelles Jules VERNE et BRIQUETERIE avec les entreprises comme suit :

Lot 1 : DESIREST MERCIER – pour un montant de 25 746,17 euros HT

Lot 2 : MARISOL – pour un montant de 26 500,00 euros HT

Lot 3A : TÉLÉCOISE – pour un montant de 50 127,01 euros HT

Lot 3B : TÉLÉCOISE – pour un montant de 16 283,86 euros HT

Lot 4 : SPRID – pour un montant de 37 500,00 euros HT

Lot 5 : SPRID – pour un montant de 33 293,55 euros HT

Lot 6 : CIP – pour un montant de 30 114,00 euros HT

Lot 7 : STIO – pour un montant de 30 000,00 euros HT

Lot 8 – Infructueux.

29 juin 2011 : Passation d'un marché afin de réaliser des travaux de réhabilitation des réservoirs BOREL, SAINT JEAN, et MONT CAPRON avec les entreprises comme suit :

Lot 1 – TEOS – pour un montant de la tranche ferme de 271 702,50 euros HT et de la tranche conditionnelle de 11 977,80 euros HT

Lot 2 – TEOS – pour un montant de 12 365,00 euros HT

Lot 3 – TEOS – pour un montant de 4 540,00 euros HT

29 juin 2011 : Passation d'un marché avec la société CRAM afin de procéder à des travaux de remplacement des équipements de chauffage gaz et du logement suite au raccordement du gymnase Truffaut au réseau de chaleur Saint Jean, pour un montant de 86 319,00 euros HT.

30 juin 2011 : Désignation du cabinet d'avocats GARNIER/ROUCOUX, afin d'assister la commune de Beauvais pour la défense de ses intérêts contre la Société GPAC.

1^{er} juillet 2011 : Passation d'une convention entre la Ville de Beauvais et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour la mise à disposition du Théâtre du Beauvaisis, à titre gratuit, au profit du conservatoire Eustache du Caurroy, afin d'organiser un spectacle chorégraphique.

4 juillet 2011 : Passation d'une convention avec l'entreprise « Silence ça tourne ! » afin de réaliser trois films qui ont pour objet l'évènement « Cultures aux jardins » au parc Marcel Dassault. Les frais correspondants s'élèvent à 3 259,00 euros HT.

4 juillet 2011 : Passation d'une convention avec la société SAGEB 'Aéroport de Beauvais Tillé' afin de réaliser une opération de diagnostic d'archéologie préventive, sur un terrain situé à l'aéroport de Beauvais Tillé lieu dit « Chantaleau De Bas ».

5 juillet 2011 : Passation d'un contrat de location d'une parcelle cadastrée section BE 123 rue de la Mie au Roy au profit de l'association ADOS DE TORTUE. Le montant du loyer annuel s'élève à 7,62 euros.

5 juillet 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition, du château d'eau sis rue de Sénéfontaine (d'une surface d'environ 13 m² au sol destinée à accueillir les baies techniques augmentée de la surface occupée par les mâts et/ou pylônes supportant les antennes et faisceaux hertziens et par l'ensemble des câbles, branchements et raccordements nécessaires à leur fonctionnement) au profit de l'opérateur Bouygues Télécom. Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance annuelle de 4 000 euros.

6 juillet 2011 : Passation d'un contrat de mise à disposition, à titre gratuit, du logement sis 5 rue des Pyrénées à Beauvais, au profit d'un professeur des écoles en poste à Beauvais.

6 juillet 2011 : Passation d'un contrat avec l'entreprise AJC+ pour la commercialisation des chalets du marché de Noël. La ville facturera à la société AJC+ les droits de place de 35 chalets installés sur la Place Jeanne Hachette.

6 juillet 2011 : Désignation de Monsieur Roche, Commissaire Enquêteur, afin de procéder à l'enquête publique préalable au projet de déclassement de la Place du Jeu de Paume et de ses abords. Les frais correspondants s'élèvent à 3 875,16 euros.

6 juillet 2011 : Passation d'un contrat de location, avec la société « CABARO » afin d'assurer les navettes reliant les quartiers de la Ville au Plan d'Eau du Canada pour le feu d'artifice du 13 juillet. Les frais correspondants s'élèvent à 6 017,10 euros HT.

6 juillet 2011 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la SAS CONTACT FM afin d'organiser la deuxième Nuit du Bac. Les frais correspondants s'élèvent à 5 000 euros TTC.

7 juillet 2011 : Passation d'un contrat de mise à disposition, à titre gratuit, des locaux de l'A.S.C.A., au profit de l'association Scen'Art, afin d'organiser leur assemblée constituante.

7 juillet 2011 : Passation d'un contrat de mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre du Beauvaisis, au profit de l'association Orchestre d'Harmonie de Beauvais, afin d'organiser un concert avec l'orchestre Blow de Witten.

11 juillet 2011 : Passation d'une décision modificative à la convention avec la crèche « La Parentine » concernant la mise à disposition qui est consentie

moyennant un loyer annuel de 1 370,08 euros à compter du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

11 juillet 2011 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la « Compagnie Contre Pour » afin d'assurer la représentation d'un spectacle à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 8 650,00 euros TTC.

11 juillet 2011 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association « Ils Scenent » afin d'assurer la représentation d'un spectacle à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 2 550,00 euros TTC.

11 juillet 2011 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la compagnie « Frecasse de 12 » afin d'assurer la représentation d'un spectacle à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 1 650,00 euros TTC.

11 juillet 2011 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la compagnie « Nezdames & Nezsieurs » afin d'assurer la représentation d'un spectacle à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 1 680,00 euros TTC.

11 juillet 2011 : Passation d'un marché avec la société LABERINE ENERGIE concernant l'éclairage et la distribution électrique pour le spectacle pyro-symphonique du 13 juillet, pour un montant de 9 972,73 euros TTC.

13 juillet 2011 : Passation d'un contrat avec l'entreprise KIT-GRIMPE concernant l'entretien et la sécurité du mur d'escalade situé à l'Elispace, pour un montant de 860,00 euros HT.

13 juillet 2011 : Passation d'un marché complémentaire avec la SANEF concernant la fourniture de sel de déverglacage et de saumure, pour un montant maximum de 34 000,00 euros HT portant ainsi le montant maximum du marché à 104 000,00 euros HT.

13 juillet 2011 : Passation d'un contrat d'entretien avec l'entreprise ACA URBAIN concernant l'entretien des bornes automatiques et mécaniques, pour un montant maximum annuel de 14 000,00 euros HT.

15 juillet 2011 : Passation d'une convention avec FLOR'INSECTES concernant la participation de 10 agents à la formation « Reconnaître et favoriser les insectes auxiliaires ». Les frais correspondants s'élèvent à 675,00 euros HT.

18 juillet 2011 : Passation d'un avenant au marché M 087098ST-27 pour la fourniture de matériaux de bâtiment et de voirie, avec la société SIGNATURE, pour les besoins d'ajouter des prix au bordereau des prix, cette modification est sans incidence sur le montant du marché.

19 juillet 2011 : Passation d'un marché afin d'acquérir des micro-mottes, des graines et des racines nues et potagères avec les entreprises ci-après :

Lot 1 pour un montant annuel maximum de 10 000,00 € HT à commander chez les fournisseurs suivants : Ets GRAINES VOLTZ • Ets A. DUCRETTET

Lot 2 pour un montant annuel maximum de 5 000,00 € HT

- Ets GRAINES VOLTZ
- Ets A. DUCRETTET
- Ets PLAN ORNEMENTAL

Lot 3 pour un montant annuel maximum de 2 000,00 € HT

- Ets DUCRETTET
- Ets GRAINES VOLTZ
- Ets NPK DISTRIBUTION

Lot 4 pour un montant annuel maximum de 2 000,00 € HT

- Ets GRAINES VOLTZ
- Ets NPK DISTRIBUTION
- Ets PLAN ORNEMENTAL

Lot 5 pour un montant annuel maximum de 10 000,00 € HT

- Ets GRAINES VOLTZ

Lot 6 pour un montant annuel maximum de 2 000,00 € HT

- Ets GRAINES VOLTZ
- Ets A. DUCRETTET

19 juillet 2011 : Passation d'un marché avec l'entreprise SBP concernant des travaux de remplacement d'ensembles de menuiseries de l'école élémentaire Georges Dartois, pour un montant de 9 628,00 euros HT.

20 juillet 2011 : Passation d'un contrat de mise à disposition, à titre gracieux, d'une buvette temporaire au sein de l'Espace Culturel François Mitterrand, au profit de l'association l'Ecume du Jour, dans le cadre des Journées du Patrimoine.

20 juillet 2011 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société L'ŒIL CARRE afin d'assurer la conception et réalisation des supports de communication à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 1 500,00 euros TTC.

20 juillet 2011 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société E.S.M. afin de louer du matériel de sonorisation dans le cadre des Scènes d'Été. Les frais correspondants s'élèvent à 2 392,00 euros TTC.

20 juillet 2011 : Passation d'un avenant à la convention de mise à disposition, à titre gratuit, concernant la prolongation de résidence au profit d'Emmanuel LAGARRIGUE, au sein des « Ateliers d'Artistes ».

20 juillet 2011 : Passation d'un contrat avec Madame FREMONT afin de procéder à l'acquisition d'une cheminée Gréber, pour un montant de 2 000,00 TTC.

20 juillet 2011 : Délégation du droit de préemption urbain au profit de la société BERTJADI, concessionnaire de la ZAC des Tisserands, afin de se porter acquéreur des parcelles cadastrées section AR n° 525, 554, 566 et 558, d'une surface totale de 29 085 m² au prix de 550 000 € TTC+ usufruit temporaire de 4 ans réservé par le vendeur, à la société SAINT QUENTIN HOLDING.

20 juillet 2011 : Cession du chien « VOLF » n° 250269800700786 de la Police Municipale, à titre gratuit, à Monsieur William Blanstier, agent de la police municipale.

20 juillet 2011 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la Société Le Galion d'Eau afin d'organiser la restauration des équipes artistiques et techniques accueillies pour les Scènes d'Été. Les frais correspondants s'élèvent à 1 500,00 euros TTC.

20 juillet 2011 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la Société l'ŒIL CARRE afin de faire appel à un graphiste pour la réalisation des supports de communication de Pianoscope 2011. Les frais correspondants s'élèvent à 3 946,80 euros TTC.

20 juillet 2011 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la Société COPITEC concernant l'impression du dossier de candidature au Label Ville d'Art et d'Histoire. Les frais correspondants s'élèvent à 1 220,00 euros TTC.

20 juillet 2011 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Thérèse n°Thérèse afin d'assurer la représentation d'un spectacle programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 3 100,00 euros TTC.

20 juillet 2011 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la « NONNA » concernant l'organisation de la restauration des équipes artistiques et techniques accueillies pour la Fête de la Musique. Les frais correspondants s'élèvent à 1 078,00 euros TTC.

20 juillet 2011 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association BAOBAB afin d'assurer la représentation d'un spectacle programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 500,00 euros TTC.

20 juillet 2011 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la Compagnie « Le G. Bistaki » afin d'assurer la représentation d'un spectacle programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 3 591,00 euros TTC.

20 juillet 2011 : Cession du chien « RICO » n° ZMV798 de la Police Municipale, à titre gratuit, à Monsieur Lavigne, agent de la Police Municipale.

20 juillet 2011 : Cession du chien « SOCRATE » n° 2BNH4551 de la Police Municipale, à titre gratuit, à Monsieur Dehan, agent de la Police Municipale.

21 juillet 2011 : Passation d'un marché avec l'entreprise COMPTOIR NORDIQUE afin de réaliser des travaux d'aménagement des écoles maternelles Jules VERNE et BRIQUETERIE, d'un montant de 41 349,40 € HT.

21 juillet 2011 : Passation d'un avenant au marché M 115023V de mise en œuvre d'asphalte sur trottoirs et chaussées, avec la société FILLLOUX, pour le besoin d'ajouter un prix au bordereau des prix, cette modification est sans incidence sur le montant du marché.

25 juillet 2011 : Passation d'un marché afin de réaliser des travaux de construction d'un chenil Municipal dans le quartier Saint Jean, chemin de la Cavée aux Pierres avec les entreprises comme suit :

Lot 1 : EOS CONSTRUCTION –pour un montant de 317 108,00 euros HT

Lot 2 : C.M.MOREL – pour un montant de 77 500,00 euros HT

Lot 3 : POIRIER – pour un montant de 82 000,00 euros HT

Lot 4 : ALUFER – pour un montant de 49 817,00 euros HT

Lot 5 : LEJEUNE – pour un montant de 14 000,00 euros HT

Lot 6 : DESIREST MERCIER – pour un montant de 73 802,77 euros HT

Lot 7 : AMPI – pour un montant de 25 700,00 euros HT

Lot 8 : CIP – pour un montant de 17 619,00 euros HT

Lot 9 : COMUTELEC – pour un montant de 43 638,95 euros HT option 2 comprise

Lot 10 – ASFB – pour un montant de 47 870,00 euros HT

Lot 11 – ASFB – pour un montant de 33 125,00 euros HT

Lot 12 – SERVI-TEC – pour un montant de 20 000,00 euros HT

Lot 13 – infructueux

Lot 14 – SYLVAIN JOYEUX – pour un montant de 174 000,00 euros HT

Lot 15 – CLOTURES ENVIRONNEMENT – pour un montant de 15 141,31 euros HT option 2 comprise.

25 juillet 2011 : Passation d'un marché avec la société SCREG afin de réaliser des travaux de « Scintiflex » sur les plateaux ralentisseurs de la rue Jeanne d'Arc pour un montant de 46 501,50 euros HT.

25 juillet 2011 : Passation d'un marché afin de réaliser des travaux d'aménagement du parc urbain Saint Quentin avec les entreprises comme suit :

Lot 1 – SACER – pour un montant de 349 168,24 euros HT

Lot 2 – ASS'O'T TP – pour un montant de 24 995,50 euros HT

Lot 3 – Groupement TÉLÉCOISE / CORETEL – pour un montant de 240 989,50 euros HT

Lot 4 – CLOTURES ENVIRONNEMENT – pour un montant de 19 596,30 euros HT

Lot 5 – HIE PAYSAGE – pour un montant de 79 963,55 euros HT

26 juillet 2011 : Passation d'un avenant concernant la prolongation d'un an la location auprès de la SA d'HLM de l'Oise des vestiaires du stade Pierre Omet, sis 171 & 173 avenue Marcel Dassault.

27 juillet 2011 : Passation d'un marché avec la société CIRIL SAS afin de réaliser la mise en place de télé-services, pour le groupement d'achats du Beauvaisis, composé de la Ville de Beauvais, de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et du CCAS de Beauvais. Le marché est à bon de commande sans montant minimum et avec les montants maximum suivants :

- Pour la première année : 65.000 €HT maximum pour la Ville de Beauvais, 15.000 € HT maximum pour la Communauté d'agglomération du Beauvaisis et 6.000 € HT maximum pour le CCAS de Beauvais.

- Pour les deuxième, troisième et quatrième an-

nées: 15.000 €HT maximum par an pour la Ville de Beauvais, 10.000 € HT maximum par an pour la Communauté d'agglomération du Beauvaisis et 6.000 € HT maximum par an pour le CCAS de Beauvais.

Le sous-traitant INEXINE, et son droit au paiement direct pour un montant de 30.537,56 € TTC.

27 juillet 2011 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Mastoc Production afin d'assurer la représentation d'un spectacle programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 4 050,00 euros TTC.

28 juillet 2011 : Passation d'un marché afin de réaliser l'impression des supports de communication du festival Pianoscope 2011 avec les entreprises comme suit :

- Lot n°1 : impression des programmes du festival Pianoscope 2011

Attributaire : L'ARTESIENNE – Le marché est à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 5.500 € HT.

- Lot n°2 : Impression des affiches et flyers du festival Pianoscope 2011

Attributaire : IMPRIMERIE HOUEVILLE – Le marché est à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 2.500 € HT.

29 juillet 2011 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Théâtre de la Toupine afin d'assurer la représentation d'un spectacle programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 5 340,00 euros TTC.

29 juillet 2011 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association L'Acte Théâtral afin d'assurer la représentation d'un spectacle programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 4 000,00 euros TTC.

29 juillet 2011 : Cession novatoire du marché M107027ST, conclu avec le Cabinet GHEWY, de travaux topographiques, parcellaires, d'arpentage et de bornage au profit du cabinet David FACHE.

1^{er} août 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local au centre commercial Camard à Beauvais au profit de l'Association Comité des Sages, afin de réaliser ses missions.

1^{er} août 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 11 bis rue de la Préfecture au profit de l'Association « Les Restos du Cœur » afin de réaliser ses missions.

1^{er} août 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 23 rue du Général Leclerc au profit de l'Association « AFIB » afin de réaliser ses missions.

1^{er} août 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 23 rue du Général Leclerc au profit de l'Association « Club des Anciens » afin de réaliser ses missions.

1^{er} août 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 9 allée Johann

Strauss Bâtiment D1 au profit de l'Association « Destin de Femmes » afin de réaliser ses missions.

1^{er} août 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 11 rue du Morvan au profit de l'Association « Entraide » afin de réaliser ses missions.

1^{er} août 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 9 allée Johann Strauss Bâtiment D1 au profit de l'Association « Au devant d'la scène » afin de réaliser ses missions.

1^{er} août 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 2 rue de la Tour au profit de l'Association « Secours Populaire » afin de réaliser ses missions.

1^{er} août 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 9 allée Johann Strauss Bâtiment D2 au profit de l'Association « La Batoude » afin de réaliser ses missions.

1^{er} août 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition, d'un local 11 et 13 rue de Paris au profit de l'Association « Société Colombophile » moyennant le versement d'un loyer annuel symbolique de 7,62 euros.

1^{er} août 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, du logement n° 41 au 25 rue de Sénéfontaine au profit de l'Association « Face Oise » afin de réaliser ses missions.

2 août 2011 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société « La Boite à Rideaux » afin d'assurer le remplacement des rideaux des salons de l'Hôtel de Ville. Les frais correspondants s'élèvent à 6 760,32 euros TTC.

4 août 2011 : Résiliation du marché M097099ST lot n°4 plomberie relatif aux travaux d'entretien et de petit aménagement des bâtiments de la Ville de Beauvais et de la Communauté d'Agglomération du Beauvais, attribué à l'entreprise ANYA TP qui est en liquidation judiciaire.

4 août 2011 : Passation d'un avenant n° 2 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un parking souterrain à Beauvais, avec le groupement solidaire 2iCONSEIL (titulaire), DS AVOCATS (co-traitant), et IAPYX CONSEIL (co-traitant) pour un montant en diminution de la tranche conditionnelle de 16 800,00 euros HT, une indemnité de 1 000,00 euros HT sera versée au titulaire.

4 août 2011 : Passation d'un avenant n° 8 au contrat d'exploitation de chauffage avec la Société DALKIA pour un montant de 2 374,00 euros HT.

8 août 2011 : Passation d'un marché avec la société AGORASTORE, concernant une solution paramétrable de ventes d'enchères en ligne. Le taux de commission est de 8% sur le prix de départ des objets mis en vente et de 8% sur la surenchère.

8 août 2011 : Passation d'un marché afin d'acquies de la fourniture de paillages de miscanthus et de chanvre avec les entreprises comme suit :

- Lot 1 – SOPROVERT – pour un montant annuel maximum de 8 000,00 € HT.

- Lot 2 – GRAINOR – pour un montant annuel maximum de 5 000,00 € HT.

8 août 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'Auditorium Rostropovitch au profit de l'Association « Inner Whell » afin d'organiser une soirée musicale.

9 août 2011 : Passation d'un marché avec la Marbrerie POIRIE André afin de procéder à des travaux de reprise de concessions perpétuelles au cimetière de Marissel, pour un montant de 30 600,00 euros HT.

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.